

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12721 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – DIMANCHE 22-LUNDI 23 DÉCEMBRE 1985

Le consensus anti-cumul

En clôture de la session ordinaire et en ouverture de la session extraordinaire convoquée par le président de la République, le Parlement a adopté définitivement, dans la nuit du 20 au 21 décembre, le projet de loi organique et le projet de loi simple concourant tous deux à la limitation du cumul des mandats et des fonctions électives. Conformément à la Constitution, la loi organique devra être soumise au Conseil constitutionnel avant d'être promulguée par le président de la République.

Une « révolution » a eu lieu le vendredi 20 décembre à minuit : les deux Chambres du Parlement se sont mises d'accord pour limiter le nombre des mandats qu'un élu peut détenir. La France s'aligne ainsi sur la plupart des autres grandes démocraties occidentales où le cumul est pratiquement inconnu, que la loi l'interdise ou non. Une tradition, bien française, s'écroule. Depuis l'aube de la République, le *cursus* des élus les amenait à accumuler titres, charges, fonctions et mandats. Tout les y conduisait : la centralisation du pouvoir qui incitait tout maire à accroître ses possibilités de se faire entendre à Paris; la modicité des moyens administratifs et financiers que la nation accordait à ceux qui se mettaient à son service; la crainte enfin qu'un concurrent ne devienne trop puissant dans sa sphère d'influence.

L'accroissement, depuis quelques années, des moyens accordés aux élus a rendu cette révolution possible. La décentralisation, qui a augmenté les pouvoirs – et donc le travail – des responsables locaux, l'a rendu indispensable. L'un des effets de la proportionnelle va également être accéléré : les députés vont être sérieusement incités à se préoccuper davantage des affaires de l'Etat, moins des problèmes locaux.

Cette limitation des cumuls, les socialistes l'ont fait avaliser par l'opposition, ou tout au moins par une partie d'entre elle. C'est pour eux une victoire, là où, notamment, M. Valéry Giscard d'Estaing avait échoué (en 1978), à cause du refus du RPR. Les chiraquiens ont accordé à M. Mitterrand ce qu'ils avaient refusé il y a sept ans. Hostiles en principe à cette limitation, les députés RPR étaient absents du Palais-Bourbon lors du vote final. Les sénateurs du mouvement, eux, ont finalement approuvé cette législation pour privilégier l'unité de la majorité sénatoriale. S'ils ont mis en avant les concessions obtenues par le Sénat, qui, disent-ils, vident le projet initial du gouvernement de sa substance, ils ont surtout constaté que leur opposition n'aurait pas suffi à mettre le projet en échec, tant était ferme la détermination d'une partie des giscardo-barristes.

THIERRY BRÉHIER.

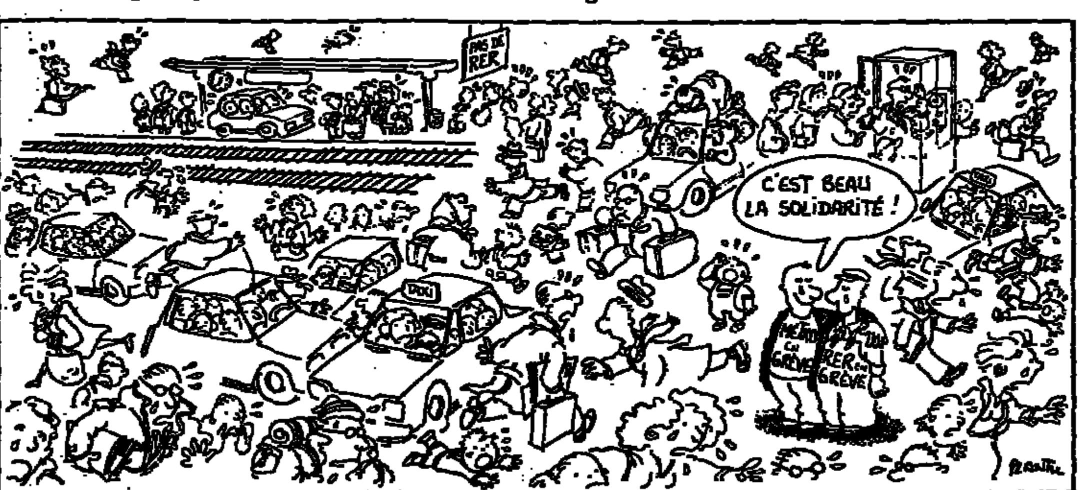
(*Lire la suite page 6.*)

PARIS PARALYSÉ PAR L'ARRÊT DU MÉTRO

Grève : la double exaspération

Le trafic était redevenu « tout à fait normal », ce samedi 21 décembre, sur les réseaux de la RATP (métro, autobus et RER). Les agents protestaient contre la condamnation à six mois de prison avec sursis du conducteur dont le train, en novembre 1984, avait happé dans ses portes un voyageur. La grève prévue à l'origine sur la seule ligne A du RER s'était propagée, en dehors de toute consigne syndicale, à l'ensemble du réseau, comme si les agents de la RATP n'attendaient qu'une occasion de manifester un mécontentement latent.

Le mouvement a entraîné une paralysie presque totale de la circulation dans la capitale et provoqué l'exaspération des usagers. Pour obtenir la fin de la grève, la direction s'est engagée à introduire un appel conjoint avec le conducteur condamné et à ouvrir des négociations sur la sécurité.



En apparence, les syndicats, condamnés par les temps qui courent à des échecs à répétition, se sont bien repris à la RATP le 20 décembre. Le syndicalisme est affaibli, mais il peut encore afficher sa force en abaissant des manettes à EDF ou en laissant des trains en gare à la SNCF ou à la RATP. Débordés par une grève surprise qui s'est propagée comme une traînée de poudre, les syndicats ont fait plier la direction sur pratiquement toute la ligne. Avait-elle vraiment le choix, cette entreprise publique, dont le président, M. Claude Quin, membre du Parti communiste, prône et pratique le dialogue social ?

MICHEL NOBLECOURT.

(*Lire la suite page 13.*)

LE PROJET D'ACCORD ENTRE BONN ET BERLIN-EST

Allemagne : deux Etats, une culture ?

Un accord culturel interallemand vient d'être mis au point par Bonn et Berlin-Est après des années de discussion. Sa signature par MM. Helmut Kohl et Erich Honecker devrait être le point d'orgue d'une éventuelle visite en RFA du dirigeant est-allemand.

La culture, c'est un peu ce qui reste quand une nation, historiquement, a fait faillite. C'est pourquoi on était si attaché des deux côtés de l'Allemagne, et en particulier dans les milieux intellectuels, à ce projet vieux comme Mathusalem, en négociation depuis plus de douze ans et enfin sur le point d'aboutir, celui d'un accord culturel entre les deux Etats allemands.

Voilà qui est fait ou presque : le gouvernement Kohl a mené à bien des discussions avec Berlin-Est, engagées en 1973 sans succès par les sociaux-démocrates. Le texte est actuellement soumis à l'approbation des gouvernements régionaux et devrait être paraphé prochainement, avant même peut-être que M. Honecker ne se décide à rendre visite à la République fédérale. Et pourtant cet accord, que les chrétiens-démocrates de Bonn se flattent de mettre à l'actif de leur *Ostpolitik*, a reçu, avant même d'être signé, un désaveu de taille : celui de l'écrivain Günter Grass, président de l'académie des arts de Berlin-Ouest et sans doute l'un des Allemands les plus attachés à faire progresser entre les deux Etats les contacts entre créateurs et la libre circulation des idées et des œuvres.

Son objection majeure, qu'il exprime dans une lettre adressée au président de la République, M. Richard von Weizsäcker, et qui résume en fait toutes les désillusions, c'est que ce texte risque d'institutionnaliser les échanges entre cultures officielles et de laisser définitivement pour compte ceux qui ne s'en recommandent pas, en particulier bien sûr en Allemagne de l'Est. Ce traité risque d'entériner l'ultime phase de la division de l'Allemagne, dit encore Günter Grass, en regrettant qu'on n'ait pas tenté d'introduire dans son préambule la notion de « nation culturelle » et d'héritage commun.

Le texte du traité est un cadre dont on n'appréciera en fait l'utilité que par l'application qui en sera faite. Il énonce en termes généraux la volonté des deux parties de procéder, « dans la mesure de leurs possibilités et dans l'intérêt commun », à des échanges de scientifiques, d'enseignants, d'artistes, à l'organisation commune d'expositions, de festivals de cinéma, à une coopération en matière d'édition, de radio et de télévision, de sport.

Deux désaccords avaient été invoqués ces dernières années pour justifier le blocage des négociations : d'une part le refus de la RDA de voir le traité s'appliquer à Berlin-Ouest, et d'autre part la question des œuvres d'art transférées en secteur occidental dans l'immédiat après-guerre, qui sont actuellement propriété de la puissante Fondation pour la culture prussienne (située à Berlin-Ouest) et que réclame la RDA. Les autorités est-allemandes refusent presque systématiquement de s'associer à toute exposition dans laquelle trouvent place des œuvres prêtées par cette fondation, tant que ne lui auront pas été restituées la tête de Nefertiti et quelques Cranach et Titien qui se trouvaient avant la guerre dans ce qui est devenu Berlin-Est.

Un additif à l'accord constate la persistance de divergences sur ce point et annonce que les deux parties sont prêtes à « rechercher une solution ». Quant à la question de Berlin-Ouest (que la RDA, comme les autres pays de l'Est, s'efforce systématiquement d'exclure du champ d'application de tous leurs accords avec Bonn), on a eu recours au « compromis Frank-Falin » (1), c'est-à-dire une formule assez creuse qui permet à chaque partie de s'en tenir à ses principes et laisse au bon vouloir de chacun la recherche d'arrangements pratiques.

Les négociateurs ouest-allemands, font valoir que, dans le programme d'échanges et de manifestations culturelles communes déjà mis au point pour les deux années à venir, Berlin-Ouest n'est pas laissé pour compte. Les détracteurs auraient souhaité des garanties plus explicites. Ils rappellent les discriminations imposées aux Berlinois de l'Ouest dans l'octroi par la RDA, à l'été 1984, de certaines facilités de visite pour les Occidentaux. Les libéraux berlinois et le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, ont même souhaité que l'accord culturel ne soit signé par Bonn qu'à la condition de voir ces facilités de visite étendues à Berlin-Ouest.

Tous les traités inter-allemands recèlent une ambiguïté, puisque, en même temps qu'ils servent un certain rapprochement, ils constituent inévitablement un acte de reconnaissance de la RDA en tant qu'Etat à part entière. Le rêve de Günter Grass, partagé par de nombreux intellectuels ouest-allemands, c'était en quelque sorte que Bonn reconnût pleinement la « division politique » en contrepartie de l'affirmation de l'unité nationale sur le plan culturel. La politique de Berlin-Est en la matière s'est quelque peu affinée depuis l'époque où, l'*Abgrenzung* (la séparation) étant le mot d'ordre dans tous les domaines, la RDA prétendait affirmer une identité culturelle propre. Elle a compris depuis quelques années les limites de cette politique et le parti qu'elle pouvait tirer de l'héritage culturel allemand, dans un esprit qui est d'ailleurs plutôt de compétition que de partage avec la République fédérale.

De là à imaginer, pour la culture vivante, un relâchement de la censure, il y a un pas que l'accord qui vient d'être mis au point n'aidera sans doute en rien à franchir. On a du mal à imaginer que, sous prétexte que les Etats s'engagent à coopérer en matière d'édition par exemple, des écrivains est-allemands qui ne publient qu'à l'Ouest soient enfin lus chez eux. Mais pouvait-on en fait espérer autre chose ?

CLAIRE TRÉAN.

(1) Un compromis qui avait été trouvé en 1973 par Paul Frank, secrétaire ouest-allemand aux affaires étrangères, et Valentin Falin, ambassadeur d'URSS à Bonn, et qui avait permis d'écarter « l'obstacle Berlin-Ouest » à la signature du traité germano-soviétique.

LA FINALE DE LA COUPE DAVIS A MUNICH

Boris Becker, l'enfant chéri... et cher

Boris Becker n'a pas déçu les quelque 12 000 spectateurs ouest-allemands, dont certains avaient payé 1 000 DM au marché noir leur place dans le stade Olympia Halle de Munich pour le voir. En battant le 20 décembre en quatre manches (6-3, 3-6, 7-5, 8-6) le récent champion d'Australie Stefan Edberg, il a permis à la RFA d'égaliser dans la finale de Coupe Davis contre la Suède après la victoire de Mats Wilander sur Michael Westphal (6-3, 6-4, 10-8).

De notre envoyé spécial

Munich. – Dans une piscine, Michael Gross est un prodige : records, titres mondiaux et médailles olympiques que ce nageur ouest-allemand collectionne en attestent. Ses performances lui valent de faire régulièrement les gros titres des journaux. Pourtant il dit : « *Pour passer aussi souvent que Boris Becker à la télévision, il faudrait que je marche sur l'eau comme Jésus-Christ.* »

Aurait-il donc accompli quelque miracle, ce Siegfried, poil de carotte et bien nourri, de dix-huit ans pour être décoré par le président de la République Weizsäcker, comblé de prix et de distinctions par tous les organismes et harcelé par les journalistes ? En un mot, puisqu'il a réussi ce qu'aucun Allemand n'avait fait auparavant : il a gagné Wimbledon en étant de surcroît le plus jeune et le premier champion non classé tête de série.

L'écho qu'a eu cet événement outre-Rhin est fantastique : pour diffuser en direct sa finale londonienne contre Kevin Curren, la télévision allemande a renoncé au reportage sur le Grand Prix de RFA de formule 1 qui s'est disputé le même jour au Nurburgring. Le taux d'écoute a été supérieur à 30 %, un record qui n'avait plus été établi depuis la finale de la Coupe du monde de football disputée et gagnée en 1974 par l'équipe nationale. Près de soixante mille lettres d'admirateurs allaient suivre cette victoire.

Depuis, l'engouement pour ce jeune garçon surnommé Boum-Boum, en raison de son service explosif, n'a pas fléchi. Mieux, il a atteint ces derniers jours, à la veille de la finale de la Coupe Davis contre la Suède, une sorte de paroxysme. Le jeune champion a été l'invité vedette d'une profusion de manifestations, et les moindres de ses faits et gestes ont été rapportés et commentés par la presse. Le très sérieux *Spiegel* lui a consacré un dossier de dix pages pour y rechercher le reflet de la société allemande contemporaine. Le très populaire *Bild* lui a fait raconter par le menu « *sa vie de fou* ». Tous les médias le livrent en pâture à une clientèle qui, manifestement, en redemande. Cette frénésie se retrouve dans les petites annonces des journaux où des femmes ont proposé « *une nuit d'amour* » en échange d'un billet d'entrée au Olympia Halle, où doit se disputer le match contre la Suède.

ALAIN GIRAUDO.

(*Lire la suite page 8.*)

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 22 décembre. — *Djakarta :* rencontre Vietnam-Indonésie sur le Cambodge. *Alger :* procès des « benbellistes ».

Lundi 23 décembre. — Conversations Chypre-CEE. *Damas :* poursuite des négociations sur le « plan de paix » à Beyrouth.

Vendredi 27 décembre. — Sixième anniversaire de l'invasion de l'Afghanistan.

SPORTS

Dimanche 22 décembre. — *Athlétisme :* Cross du *Figaro* à Paris. *Rugby :* championnat de France (treizième journée). *Tennis :* finale de la Coupe Davis (RFA-Suède à Munich).

Samedi 28 décembre. — *Basket-ball :* tournoi international de Noël à Paris (se poursuit dimanche 29).

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

IL Y A CENT ANS

La France prend le contrôle de Madagascar

Le 17 décembre 1885, à l'issue de dix jours de négociations, qui se déroulèrent à Tamatave dans la touffeur de l'hivernage, est signé entre les plénipotentiaires français et les représentants de la reine de Madagascar un traité qui met fin à des hostilités que l'escadre de l'océan Indien, en bombardant les forts de la côte nord-ouest de l'île, a ouvertes un an et demi plus tôt. Traité de protectorat ? Oui, aux yeux du gouvernement français. Non pour la monarchie d'Antananarivo, puisque nulle part le terme de protectorat ne *figurait* dans le texte de l'accord. Mais incontestablement l'ouverture d'une ère nouvelle, qui allait conduire la Grande Ile, dix ans *plus tard, à la perte de son* indépendance.

Sur le moment, c'est un sentiment de soulagement qui domine de part et d'autre. Par un compromis que chacun peut présenter comme honorable, les deux gouvernements se dégagent d'un conflit devenu inextricable et dont la logique n'apparaît guère. Arguant d'une menace — peu évidente — *sur ses droits*, le gouvernement français a lancé, avec apparemment beaucoup de légèreté, une expédition navale improvisée, chargée *d'imposer de chan*geantes revendications. Aussi, au-delà des prétextes, parfois peu cohérents, ouvertement évoqués, il faut rechercher les motivations profondes de l'agression française.

Premier ministre depuis 1861 *et époux* de la reine, Rainilaiarivony est, au seuil des années 1880, l'homme fort de la monarchie malgache. Habile politique, *il est amené, dans le domaine* des relations extérieures, à jouer un jeu serré entre la France et l'Angleterre.

La protection britannique

C'est de la France qu'est toujours venu le danger. Dès 1642, la Compagnie des Indes orientales *s'était installée dans* le sud-est de l'île. Brève occupation, puisqu'en 1674 les colons français sont massacrés par les indigènes. Seule une poignée de rescapés peut se réfugier à Bourbon, la future île de la Réunion. Mais entre-temps, en 1665, la prise de possession de Madagascar, sous le nom de « France orientale », a été solennellement « proclamée ». Et, à partir de Bourbon, dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, plane la menace d'une nouvelle implantation française sur la côte orientale.

Tout au contraire, le premier ministre n'a qu'à se féliciter de l'alliance efficace de l'Angleterre, qui a contribué au succès de la politique hégémonique de l'ethnie merina, dont il est issu ainsi que la reine. L'intuition de Sir Farquhar, premier gouverneur de Maurice (l'ancienne île de France, cédée à l'Angleterre en 1814), avait été de miser sur cette ethnie longtemps isolée au cœur de l'île, et qui, au début du dix-neuvième siècle, s'est assuré la domination des Hautes Terres. Farquhar apporte au roi Radama Ier (1810-1828), une aide militaire et largement, par l'intermédiaire des missionnaires britanniques, une coopération technique et culturelle. Le souverain merina impose son autorité aux royaumes de l'est (essentiellement aux populations betsimisaraka) et, à travers les territoires sakalava, se fraie un débouché jusqu'à la côte occidentale.

Après les politiques contradictoires des règnes de Ranavalona Ire (1828-1861), marqué par une réaction xénophobe, et de Radama II (1861-1863), qui ouvre totalement l'île aux intérêts étrangers, Rainilaiarivony hérite d'une succession délicate. Il est amené à se méfier des Français qui, sauf durant le bref intermède de Radama II, reconnu comme roi de Madagascar par Napoléon III, n'ont cessé de se montrer hostiles à la prépondérance merina. Le gouverneur de Bourbon et le ministère de la marine mènent une politique prosakalava, marquée par la prise de possession de Nosy-Be en 1841 et la signature de traités de protectorat avec les souverains locaux de la côte ouest. Les missionnaires protestants n'ont nulle peine à convaincre le premier ministre que seule la puissance britannique peut protéger Madagascar des visées françaises.

En 1869, la conversion au protestantisme de la reine et de Rainilaiarivony renforce les liens avec l'Angleterre. Mais le premier ministre est trop prudent pour s'exposer à des représailles françaises. Il s'efforce de maintenir un apparent équilibre entre les protestants britanniques et les Français, assimilés aux catholiques. Par ailleurs, la France dispose d'un exceptionnel atout en la *personne de Jean Laborde*. Cet autodidacte de génie multiplie dans l'île, au moyen de la corvée, les manufactures les plus diverses et s'assure une position privilégiée. Assimilé aux Merina de la plus haute noblesse, nommé consul de France, jouissant en fait de la double nationalité, il joue un rôle essentiel dans le rétablissement de bonnes relations franco-merina.

En fait, vers 1880, Madagascar ne paraît pas directement *menacée*. Avec constance, le ministère de la marine s'oppose à toute velléité expansionniste. Le danger, pour la Grande Ile, allait venir de sa lilliputienne voisine, la Réunion, cette *« colonie colonisatrice »* selon le titre d'un ouvrage du Réunionnais Raphaël Barquissau, publié en 1922.

L'agriculture de Bourbon, dans *la première moitié du dix*-neuvième siècle, s'est totalement convertie à la canne à sucre. L'hégémonie de cette culture industrielle entraîne *le* déclin de la production vivrière, la formation de latifundia et la misère des petits Blancs qui se refusent à louer *leurs* bras pour des salaires dérisoires. Après avoir atteint son apogée sous le Second Empire, l'économie de l'île est touchée à partir de 1863 par une crise profonde, qui s'aggrave encore dans les années 1880-1890. Madagascar, terre nourricière qui fournit riz et bœufs, réservoir de main-d'œuvre à bon marché, éventuel exutoire d'un prolétariat naissant qui peut se transformer en « classe dangereuse », se présente alors comme un ultime recours.

Reste à secouer l'indifférence *métropolitaine. Mais déjà une* vaste campagne d'opinion a été entreprise : les Réunionnais sont à l'origine d'une production littéraire abondante et répétitive. Madagascar y est présenté comme *« le pays des mines »*, doté en particulier d'un immense et mythique bassin houiller ; c'est *« la terre la plus féconde de l'univers »*. Le Merina, étranger d'origine malaise, *« avide, cruel, rusé et perfide »*, *« faux civilisé »* par la grâce des prédicants anglais, exploite impitoyablement le paisible agriculteur *betsimisaraka* et menace la liberté du fier pasteur sakalava. L'intervention de la France est plus qu'une question d'intérêt, c'est une affaire d'honneur.

Deux litiges franco-merina allaient offrir aux créoles l'opportunité recherchée. D'abord, la terre étant considérée comme propriété éminente du souverain, la saisie, en 1878, de l'héritage de Jean Laborde. Ensuite la tournée dans le nord-ouest de deux missionnaires britanniques, qui persuadent les chefs sakalava, protégés de la France, d'arborer le pavillon merina en signe d'allégeance à la couronne. Ces deux affaires entraînent de vigoureuses protestations françaises. Le consul Baudais, influencé par les créoles, espère intimider Rainilaiarivony : il rompt avec Antananarivo et réclame une démonstration navale. Conscient du danger, *le premier ministre* envoie sans succès une ambassade en Europe et aux Etats-Unis : il prend amèrement conscience de son isolement. Il se tourne alors vers les jeunes qui, déjà pris dans un intense et précoce mouvement de scolarisation, sont entraînés militairement et raniment la ferveur patriotique de tous.

Brusquement, le 8 février 1883, le ministre de la marine ordonne à l'amiral Pierre, placé à la tête d'une petite escadre, de détruire les postes merina implantés sur la côte nord-ouest. Puis viennent des instructions complémentaires : occuper Majunga et Tamatave et adresser un ultimatum au premier ministre pour exiger la cession des territoires malgaches au nord du seizième parallèle ainsi que la reconnaissance du droit de propriété pour les Français. Ce ministre de la marine, qui prend le contre-pied de la politique de ses prédécesseurs, n'est autre que François de Mahy, inamovible député de la Réunion et chef du premier lobby colonial, le lobby créole. Ministre de l'agriculture en titre, il a manœuvré pour obtenir l'intérim de la marine dans un éphémère ministère Fallières (21 janvier-16 février 1883) et sans perdre un instant a provoqué *une rupture qu'il espère irrémédiable*.

Jules Ferry « timoré »

L'amiral Pierre accomplit la première partie de sa mission. Mais d'Antananarivo, que l'on ne peut joindre à partir de Tamatave que par un sentier escarpé, protégé, selon l'expression proverbiale par les « généraux Fièvre et Forêt », Rainilaiarivony rejette l'ultimatum français. L'amiral Pierre mesure alors l'absurdité de la politique de la canonnière, appliquée dans un pays dont la capitale et l'ethnie dominante se trouvent à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des terres.

Lorsqu'il meurt, en septembre 1883, lui succède, sans enthousiasme, un personnage beaucoup plus politique, l'amiral Galiber. Celui-ci comprend que le résultat *le plus tangible de la démonstra*tion navale française est d'avoir détourné le commerce maritime au profit des neutres et surtout de l'Angleterre. En outre, dès le premier hivernage, le paludisme fait de terribles ravages parmi les soldats et les marins. Avec l'assentiment de Jules Ferry, qui a déjà sur les bras l'affaire du Tonkin et qui restreint considérablement les exigences françaises, Galiber entame des négociations en novembre 1883. Elles sont, d'après lui, sur le point d'aboutir lorsque la question malgache sort de la quasi-clandestinité dans laquelle le gouvernement français l'avait jusque-là camouflée.

C'est plus d'un an après l'ouverture des hostilités que Madagascar est l'objet d'un premier débat à la Chambre. A la surprise du gouvernement, l'expédition est approuvée, non seulement par les monarchistes, défenseurs des missions catholiques, et par le lobby colonial, mais par une très large majorité. Jules Ferry se voit *même reprocher une attitude* trop « timorée » par une Chambre qui se déclare *« résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar »*. Une commission, chargée d'examiner la demande de crédits pour l'expédition, se prononce en faveur d'une occupation partielle de l'île. Le vote des crédits, lors du deuxième débat qui s'ouvre, en juillet 1885, s'annonce plus difficile. La Chambre, qui a renversé Ferry-Tonkin *le 30 mai*, est encore sous le coup de l'émotion suscitée par l'affaire de Lang-Son. Par un discours grandiloquent, de Mahy emporte la décision.

Alors que l'Indochine est perçue comme une terre hostile et répulsive, Madagascar exerce sur le Parlement, comme sur l'opinion, une étonnante séduction. Terre de mission pour la droite cléricale, pour la majorité des députés elle est aussi une terre de promission *(« un rêve des mille et une nuits », « un jouyau des mers »)* et une *« terre française »*. Lancer une expédition à Madagascar ne signifie nullement se détourner de la ligne bleue des Vosges. Car il ne s'agit pas de s'aventurer dans une nouvelle conquête, mais bien plutôt de reconquérir un morceau du patrimoine.

Cependant, en juillet 1884, Galiber avait été relevé par l'amiral Miot, porteur des exigences exprimées par le Parlement français. Ces prétentions sont fermement repoussées par le gouvernement malgache. Jules Ferry, nullement désireux d'ordonner une marche sur Antananarivo, renonce, en échange d'un traité de protectorat, à toute revendication territoriale (à l'exception de Diego-Suarez). Les négociateurs français s'inquiètent de la tournure que peuvent prendre les événements car le 10 septembre 1885, une offensive lancée contre les retranchements de Farafaty, dans l'arrière-pays de Tamatave, a été repoussée par la garnison merina. La politique aventureuse des « petits paquets » (c'est-à-dire l'engagement de faibles effectifs) risque de conduire à un Lang-Son malgache. De son côté, bien que Madagascar soit épuisée par cet effort de guerre hors de proportion avec ses moyens, Rainilaiarivony n'accepte, après beaucoup de réticences, de signer un traité qu'à la condition que n'y figure pas, *nommément*, le terme de « protectorat ».

Aussi, c'est finalement sur un compromis que les deux parties tombent d'accord. La France obtient la baie de Diego-Suarez et une indemnité de guerre qui, progressivement *gonflée* au fil des négociations, est fixée à 10 millions de francs. En contrepartie, elle renonce à ses protectorats sur les royaumes sakalava *ainsi qu'au* droit de propriété : la reine est reconnue comme souveraine de l'île tout entière. Mais une ambiguïté va être entretenue par quelques mots du traité qui autorisent des interprétations divergentes. S'appuyant sur le texte français (la France *« représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures »*), le résident général installé à Antananarivo prétend imposer un protectorat officieux en accréditant les consuls étrangers. Fort de la version malgache (la France *« représentera Madagascar dans toutes ses relations à l'extérieur »*), le premier ministre se déclare seul habilité à le faire. *Occupant l'avant-scène diplomati*que, cette querelle, qui ne fut que menace de conflit, a peut-être trop retenu l'attention.



La reine de Madagascar se rendant à la promenade (*le Monde illustré*, 1863).

La chute de la monarchie

En fait, paradoxalement, c'est l'application scrupuleuse du traité qui allait entraîner la chute de la monarchie merina. D'abord, par le poids du remboursement de la dette. Pour échapper à l'emprise financière de la France, le premier ministre cherche à lancer un emprunt en Angleterre. Mais le Myre de Vilers, le premier résident général, fait échouer la tentative. L'emprunt est contracté auprès du Comptoir d'escompte de Paris. Cette intervention d'une banque française est à l'origine d'une thèse erronée : celle de la mainmise du grand capital sur Madagascar. En fait, c'est sur l'intervention pressante du gouvernement français que le Comptoir d'escompte a accepté de se prêter à cette opération. Pour verser régulièrement les annuités de la dette, le gouvernement malgache va soumettre le pays, où la circulation monétaire est dérisoire, à des tensions insupportables. Il multiplie et alourdit les impôts et les corvées de toute nature.

Parallèlement, la reconnaissance de la souveraineté merina sur l'ensemble de l'île est un succès diplomatique qu'il faut chèrement payer. Le Myre de Vilers exige que la sécurité des ressortissants français soit partout garantie. Ce qui entraîne de ruineuses expéditions de pacification. Aux autres corvées vient s'ajouter celle d'un service militaire particulièrement redouté. Bientôt, c'est par milliers que se comptent les désertions de travailleurs et de soldats. Un banditisme se développe, qui est avant tout une riposte à la violence de l'Etat. Alors que l'armée merina s'épuise ou se débande en de lointaines campagnes, l'insécurité gagne les Hautes Terres et jusqu'aux confins d'Antananarivo.

Les missionnaires britanniques, longtemps porteurs d'une idéologie de progrès, qui devait servir de modèle à la monarchie merina, n'ont pu empêcher le désengagement du gouvernement de Londres qui, en 1980, reconnaît le protectorat français sur Madagascar. Lorsque la Grande Ile sombre dans l'anarchie en 1893-1894, ils en viennent eux-mêmes à souhaiter l'intervention de la France. Ainsi, l'expédition militaire de 1883-1885 aboutit-elle dix ans plus tard dans son projet initial. Engagée à la légère et conclue sans panache, elle a cependant réussi, en saignant à blanc l'économie du royaume malgache. En 1895, la route de la capitale est ouverte aux troupes françaises.

GUY JACOB
et FRANÇOISE RAISON-JOURDE

LE SCANDALE DES DÉPLACEMENTS DE POPULATION EN ÉTHIOPIE

Le témoignage d'un « médecin sans frontières » : l'expulsion des « gêneurs »

Raconter cette histoire, d'abord pour tenir des promesses faites à des gens dont il vaut mieux taire les noms parce qu'ils sont restés en Ethiopie, leur pays...

Que s'est-il passé entre juillet 1985 – l'euphorie des grands concerts de Londres et de Philadelphie témoignèrent de l'un des plus grands mouvements humanitaires de l'histoire – et ces tristes premiers jours de décembre où, Médecins sans frontières, *nous nous sommes retouvés expulsés, parias, dans la benne du camion de la Croix-Rouge débarquant à Korem* sous la pluie.

MI-JUILLET : Dans tout le Wollo, le spectacle nous porte à l'optimisme : les camions chargés de graines, la densité des organisations, les centres de distribution, de soins, de nutrition intensive. Les stocks affluent dans les ports. Nous nous attelons à la tâche sans l'ombre d'un doute.

A Sekota, le centre de nutrition alimente cinq fois par jour des enfants survivants. On voit revenir des sourires et se gonfler les joues. Le retour à la vie, les chants et les danses des enfants... La pluie est revenue et ressemble à l'espoir : sauver ces gens sur le terrain, guetter les avions de ravitaillement, organiser la cuisine pour mille personnes, faire face au manque de clous, aménager des puits...

« Excellences, tout va bien ! »

L'organisation de l'aide comporte des rouages complexes où se glissent les premiers grains de sable : paperasserie rébarbative, militaires qui s'emparent, sans excès de discrétion, des sacs de dons pour leur propre consommation. A Sekota, la RRC (commission de secours et de réhabilitation) pratique la distribution générale. Cela devrait vouloir dire que, chaque mois, une famille reçoit une ration de grain ou de farine pour vivre.

Mais si les magasins sont vides, est-ce bien à cause des transports ?

SEPTEMBRE. Grand show chronométré devant les ambassadeurs des *« pays donateurs »*. Des couvertures multicolores sont distribuées à une *foule convoquée à cet effet.* *« Chères Excellences, tout va bien, la route est rouverte, deux convois par semaine vont apporter de quoi nourrir 60 000 personnes, donnez-nous encore des camions et des graines. »* Une ère nouvelle commence. Pour la fête de la révolution, on a repeint les maisons, la petite cité *tricentenaire prend des allures pimpantes. « Peut-être, en 1986, la RRC n'aura-t-elle plus de raison d'être »*, proclame un ministre. *« En attendant, on a encore besoin de tonnes de grain et de beaux camions. »* Dix jours plus tard, plus question de convois. Les entrepôts ne sont pas vides, mais les distributions s'espacent, *les couvertures multicolores ne* sont qu'un souvenir.

25 OCTOBRE. Korem. Des milliers de gens fuient vers les montagnes voisines, rendus méfiants par l'appât des bidons d'huile et des sacs de grain qu'on leur présente. *« Ressettlement » (déplacement de population)*. L'opération permet de capturer 600 personnes. Un programme gouvernemental déclare le Nord impropre désormais à la culture, 1,5 million d'habitants doivent émigrer vers d'autres contrées plus fertiles *mais surtout moins menacées* par les guérillas autonomistes. Les conditions précaires de transport et d'hygiène font de nombreuses victimes, de 10 % à 20 %. Le secret qui entoure ces manœuvres rend les statistiques peu précises.

Entre membres des différentes missions, nous parvenons à brosser un tableau de la situation.

MI-NOVEMBRE. Kelala. L'équipe de MSF découvre un mouroir, des gens séquestrés depuis dix jours, sans soins et pratiquement sans nourriture. Ils devaient partir, mais le désordre joint à notre intervention *les font échapper, pour cette fois*, à la « terre promise ».

Déportés « volontaires »

A Sekota, je distribue des graines *de légumes* pour un jardin modèle, avec le chef du parti, les représentants des paysans. On parle de développement, cultures maraîchères, micro-barrages, forages, irrigation : un bel avenir en perspective. Dans cette région *« impropre à la culture »*, tomates, carottes et autres légumes poussent à qui mieux mieux. Alors *pourquoi cette déportation* ?

Des témoignages font état de réformes agraires anarchiques, d'augmentations vertigineuses des taxes ayant désorganisé l'agriculture... Famine organisée ?

Un an après les images d'enfants squelettiques de la BBC qui émurent tant de cœurs pour l'Ethiopie, un lundi soir à Sekota, voici notre tour arrivé. A côté de notre centre de nutrition, les miliciens raflent et poussent comme du bétail une centaine de personnes affolées. Nous reconnaissons des enfants dont nous sommes responsables. *« Ils emportent ma femme »*, supplie un de nos *zabanias* (employés). Nous parvenons, non sans peine, à sauver quelques-uns de ceux qui, *terrorisés, s'accrochent* à nous. « Déportés volontaires » ?

Le lendemain matin, très tôt, l'un de nous découvre par hasard, dans une église désaffectée deux cents personnes gardées par des miliciens en armes. Il y a là des malades, une femme à l'agonie près de son bébé. Pas d'eau, pas d'hygiène. Des enfants portant leurs bracelets MSF. Mais les miliciens, furieux de notre intervention, donnent l'alerte. Les gens du parti et de la sécurité arrivent. C'en est fait de la *« belle coopération »*. Wubei, chef de la sécurité, frappe une de nos infirmières. Pourparlers houleux, meetings, le délégué des CICR est là, lui aussi. Les camions qui devaient embarquer les malheureux quittent la ville à vide.

C'en est trop. La décision est prise. Nous sommes expulsés par le gouvernement. *« Chassés comme des voleurs »*, me dit un des jeunes Ethiopiens de notre équipe. Nous n'avons pas tout vu, nous ne savons pas tout ce qui se passe, personne ne se déplace librement en Ethiopie... Que faire ? Interrompre une aide qui sert pour une part à financer, ou même grâce aux camions, à mettre en œuvre ces « déportations » ? Non certes. Mais que les généreux donateurs exigent droits de regard et d'enquête sur ce qui se fait. Expulsé, volant vers l'Europe, je suis obsédé par *une* image. Cinq mères en haillons et en pleurs qui s'accrochent à mes vêtements pour échapper aux miliciens. Du moins aurai-je tenu la promesse faite à ceux qui restent là-bas : témoigner.

YVES THIBORD.

Plusieurs personnalités d'Addis-Abeba auraient demandé l'asile politique à l'étranger

M. Dawit Giorgis, responsable de la commission éthiopienne pour l'aide et la réhabilitation (RRC), qui a « disparu » depuis plus de trois semaines, serait actuellement aux Etats-Unis où il souhaite *obtenir* l'asile politique, a indiqué, le vendredi 20 décembre, le *New York Times*, citant une « source bien informée » à Washington. L'ambassadeur d'Ethiopie à Londres et une douzaine de membres de son ambassade ont également demandé l'asile politique à l'étranger, a déclaré au quotidien américain, M. Kevin Conway, responsable d'une organisation de soutien à l'Erythrée. Le département d'Etat américain a refusé de commenter ces informations. Selon le *New York Times*, M. Dawit, personnalité connue en Occident pour ses appels en faveur des victimes de la sécheresse en Ethiopie, se trouverait chez sa belle-sœur, membre de la mission éthiopienne aux Nations unies, qui réside à Orange, dans le New Jersey. De son côté, l'ambassade éthiopienne à Londres a démenti que son ambassadeur ait demandé l'asile politique aux Etats-Unis, mais le Foreign Office assure que le poste d'ambassadeur d'Ethiopie dans la capitale britannique est actuellement vacant. On lira ci-dessous le témoignage d'un membre de l'équipe de Médecins sans frontières (MSF), organisation humanitaire que les autorités d'Addis-Abeba ont récemment expulsée d'Ethiopie (*le Monde* des 4 et 11 décembre).

LA VISITE DE M. CHEYSSON EN ISRAËL

L'Europe des Douze maintiendra ses importations agricoles

De notre correspondant

Jérusalem. – Moins de deux semaines avant la naissance officielle de l'Europe des Douze, M. Claude Cheysson, commissaire européen au développement, a souligné, lors d'une visite de trois jours *en Israël achevée vendredi* 20 décembre, l'importance que la CEE *attache au renforcement* des liens privilégiés qui l'unissent à *l'Etat juif. Voilà des années* qu'Israël attire l'attention de ses partenaires européens sur *les dangers* que l'adhésion du Portugal – et surtout de l'Espagne – à la CEE ferait courir et présente des revendications en matière de prix et de droits de douane. Jérusalem souhaitait élargir le champ d'application de l'accord de libre-échange en date du 11 mai 1975 qui concerne les produits industriels et quelques agrumes.

Depuis le début de décembre, les craintes israéliennes sont largement apaisées. Jérusalem a, pour l'essentiel, obtenu gain de cause. Comme l'a rappelé ici M. Cheysson, la CEE a formellement promis, après de longs débats dus aux réserves de l'Italie et de la Grèce, de maintenir pour le moins à son niveau actuel le volume de ses importations agricoles en provenance d'Israël. Cette garantie européenne prévoit *l'instauration* d'un parallélisme dans l'abaissement des droits de douane sur les produits espagnols et portugais d'une part, israéliens d'autre part, pendant une période transitoire de sept à dix ans selon les productions. L'Etat hébreu *ne sera* donc à aucun stade lésé par rapport aux deux nouveaux membres *du club européen*. Cet engagement de principe sera le fil d'Ariane des négociations Israël-CEE, qui s'ouvriront en janvier à Bruxelles. *« Il s'agit*, observe M. Cheysson, *de moderniser et d'affermir l'accord de 1975. »* Les Israéliens, *« qui sont d'excellents négociateurs »*, note en souriant le commissaire européen – demanderont, notamment, à la CEE d'accorder des facilités douanières à de nouveaux produits et d'assouplir le système des quotas en vigueur, lequel limite le volume des produits israéliens dispensés des droits de douane.

Un excellent client

Pour Jérusalem, le marché européen est crucial, car le poids des habitudes alimentaires et les contraines de la politique internationale *lui interdisent de pénétrer* avec force sur d'autres marchés du monde arabe ou d'Europe de l'Est. La zone de libre-échange qui lie depuis cette année Israël aux Etats-Unis est en « rodage » et jouera encore longtemps un rôle modeste. Autrement dit, hors de l'Europe, point de salut.

Quelques chiffres situent l'enjeu : 32 % des exportations totales d'Israël sont destinées à la CEE, tandis que celle-ci lui vend 41 % des produits qu'il importe. Surtout, la CEE absorbe 68 % des ventes agricoles israéliennes (75 % des fleurs et 90 % des avocats). *Spécialisation*, adaptation et reconversion sont les mots d'ordre d'une agriculture de plus en plus diversifiée. Israël a développé une recherche scientifique de pointe et mis en place une stratégie commerciale imaginative en fonction des besoins de l'Europe, allant dans certains cas – celui des avocats est le plus connu – jusqu'à « guider » le goût de sa clientèle.

L'Etat hébreu juge sa cause d'autant plus légitime qu'il est un *excellent client de l'Europe et ne* couvre ses importations qu'à hauteur de 54 %. Son *déficit* commercial avec l'Europe a atteint 1,6 milliard de dollars en 1984 et 10,5 milliards depuis 1975. Il représente 60 % de son déficit global. M. Cheysson juge cette situation *« malsaine »*. Il veut offrir à Israël les moyens de rééquilibrer ses échanges à long terme en intensifiant sa coopération économique avec l'Europe. Il souhaite voir la CEE jouer un rôle d'*« intermédiaire »* entre petites et moyennes entreprises israéliennes et européennes. Celles-ci s'associeraient, soit sous forme contractuelle soit en partageant leur capital. Ces formules s'appliqueraient en premier lieu aux technologies de pointe où Israël *se distingue* par la *qualité* de sa recherche fondamentale et appliquée. L'actuel *redressement* économique d'Israël ne peut qu'encourager d'éventuels partenaires européens à tenter l'aventure.

M. Cheysson a déclaré qu'il *« était grand temps »* pour l'Espagne, qui n'entretient toujours pas de relations diplomatiques avec Israël, d'ouvrir *« des discussions précises »* afin de mettre un terme à cet état de fait. La Grèce, qui se trouvait dans une situation analogue avant son adhésion à la CEE, a noué des liens avec Jérusalem, au niveau du chargé d'affaires. Avant de quitter Israël vendredi pour la Jordanie, M. Cheysson a reçu, au consulat général de France à Jérusalem, cinq notables des territoires occupés, dont MM. Elias Freij, maire de Bethléem, Zafer Al Masri, nouveau maire de Naplouse, et Rachad Chawa, maire destitué de Gaza.

J.-P. LANGELLIER.

● *La reprise des relations entre la Côte-d'Ivoire et Israël.* – La Ligue arabe a exprimé, vendredi 20 décembre, ses *« profonds regrets »* après la décision d'Abidjan. Elle note que cette décision va à l'encontre des engagements pris par les pays arabes et africains pour combattre en commun *« l'entité sioniste en Palestine et le régime d'apartheid en Afrique du Sud »*. – *(Reuter.)*

● *M. Perle : « La France finira par se joindre à l'IDS ».* – Le secrétaire adjoint américain à la défense, qui s'exprimait vendredi 20 décembre à Paris à l'occasion d'un déjeûner-débat, s'est déclaré *« optimiste »* sur le fait que *« la France finira, à terme, par rejoindre l'Initiative de défense stratégique »*. L'IDS, a ajouté M. Perle, *« n'est pas un dôme sur les Etats-Unis, mais un couvercle sur l'URSS, qui arrêtera les missiles à l'intérieur et non à l'extérieur »*. Un tel système, a-t-il estimé, ne peut que renforcer la sécurité des alliés de Washington, dont la France. *« Nous préférerions y associer, notamment, les industriels et techniciens français, et, si le problème est un malentendu (...), les gouvernements devraient se rencontrer pour parler de stratégie. »*

Nigéria

Plusieurs officiers supérieurs sont détenus après la découverte d'un complot

Le gouvernement militaire nigérian a annoncé, le vendredi 20 décembre, avoir déjoué une tentative de coup d'Etat préparée par plusieurs officiers supérieurs, qui ont été arrêtés. Selon le général Domkat Bali, ministre nigérian de la défense, ces officiers, *« qui étaient membres de toutes les branches des forces armées, recrutaient des fidèles et préparaient le renversement violent du gouvernement »*. Toute autre personne impliquée dans cette tentative de putsch, a-t-il précisé, sera *« traitée selon la loi militaire »*.

D'après les *témoignages* de diplomates occidentaux en poste à *Lagos*, il semble que ce *« complot »* ait pris naissance dans le nord du Nigéria. Plusieurs officiers de l'armée de l'air figureraient au nombre des personnes arrêtées ainsi que des responsables du haut-commandement et de l'académie *militaire de Jaji, dans* le nord du pays. Le général Bali a affirmé que les officiers arrêtés s'étaient opposés à la politique du gouvernement en faveur des droits de l'homme, à la nomination d'officiers de rang intermédiaire à des postes gouvernementaux élevés, et à *la décision des autorités de refuser* un prêt – sous conditions – du Fonds monétaire international (FMI).

La découverte de ce complot intervient moins de quatre mois après le renversement, le 27 août dernier, du *général Buhari par le* général Ibrahim Babangida, nouveau chef de l'Etat. Celui-ci avait justifié cette action en mettant en cause l'incapacité de l'équipe Buhari à résoudre les problèmes intérieurs (inflation et chômage) et extérieurs (négociation avec le FMI et rééchelonnement de la dette extérieure).

Depuis la chute du régime civil de M. *Shehu Shagari, le* 31 décembre 1983, le problème du rééchelonnement de la dette extérieure nigériane, évaluée à plus de 11 milliards de dollars, est posé de façon cruciale. Le FMI était disposé à accorder un prêt de 2,5 milliards de dollars *au Nigéria*, à *condition que* Lagos accepte une dévaluation massive de la monnaie nationale, le naira, la suppression des subventions sur la vente des produits pétroliers et une large libéralisation du commerce. Après un grand débat national, le général Babangida a annoncé, le 12 décembre, que le Nigéria s'opposait *aux conditions posées par* le FMI et que les négociations avec cette organisation étaient suspendues. Parallèlement, le gouvernement nigérian a mis en œuvre une politique d'austérité comprenant notamment des baisses de salaire *allant* jusqu'à 20 % sur les traitements des militaires.

D'autre part, les militaires nordistes, qui, historiquement, détenaient la plupart des postes de responsabilité dans l'armée, n'ont pas accepté l'accession au pouvoir du général Babangida, originaire de l'Etat du Niger, dans le centre du pays. *Depuis que celui-ci a renversé* le général Buhari, les officiers musulmans du Nord *ainsi que la* bourgeoisie Haoussa-Foulani avaient manifesté à plusieurs reprises leur mécontentement, reprochant au nouveau pouvoir de favoriser les Sudistes ainsi que les officiers membres d'ethnies minoritaires. Enfin, *une fois de plus*, on évoquait la possibilité de voir la « Kaduna mafia » (du nom de cette *ville du nord*), qui regroupe des intérêts financiers et politiques de la bourgeoisie nordiste, préparer une action contre le général Babangida.

LAURENT ZECCHINI.

● ERRATUM. – Deux noms ont été mal orthographiés dans l'article concernant l'Algérie publié dans nos éditions du 21 décembre : ceux de MM. Mahfoud Boucebsi et Mahmoud Kaddache.

Lesotho

Maseru accuse un commando sud-africain d'être à l'origine de l'assassinat de neuf personnes

Le gouvernement du Lesotho a accusé, le vendredi 20 décembre, un commando sud-africain d'être à l'origine du raid lancé vendredi matin contre deux maisons de Maseru, au cours duquel neuf exilés politiques sud-africains ont été assassinés pendant leur sommeil (nos dernières éditions du 21 décembre). Le ministère des affaires étrangères a affirmé qu'un commando de Blancs sud-africains, *qui avaient noirci* leur visage, a été aperçu dans les environs de la capitale au *moment du massacre*. Les neuf victimes, qui habitaient à 400 mètres de la frontière, *sont cinq* femmes et quatre hommes. Selon le témoignage d'un Européen qui habite non loin de ces deux maisons, le seul survivant est un bébé de neuf mois. Les corps étaient criblés de balles, a-t-il rapporté, toutes les victimes ayant apparemment été tuées par des pistolets munis de silencieux.

Ce raid a été revendiqué par l'Armée de libération du Lesotho (LLA), organisation que les autorités de *Maseru accusent* d'être soutenue par l'Afrique du Sud, et dont le *« commandant en chef »* serait un certain Mophete Mophete. Pour sa part, l'ANC (Congrès *national* africain) a affirmé que six des neuf victimes étaient membres de son organisation, précisant que ceux-ci *étaient des réfugiés et non* des combattants. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, ont condamné, vendredi, cette action.

Un communiqué de l'OUA souligne que *« les bouchers de Pretoria »* avaient commis une agression similaire contre *le Lesotho en* 1982, tuant plus de quarante personnes

L'intervention des forces de Pretoria en Angola

En Angola, les autorités de Luanda ont confirmé, vendredi, la présence dans le sud de leur territoire de forces sud-africaines venues, selon Pretoria, poursuivre des maquisards namibiens de la SWAPO. On *précise*, de source officielle angolaise, que la concentration de troupes *sud-africaines* et de matériels le long de la frontière *« laisse présager une offensive prochaine de grande envergure »*.

L'agence de presse angolaise Angop a, d'autre part, annoncé que trois soldats angolais ont été tués et quatorze portés disparus, lors de combats avec les forces sud-*africaines*, dans la *province* de Cunene, frontalière de la Namibie. Selon Angop, deux bataillons sud-africains, appuyés par des blindés et *des hélicoptères* Puma, *ont pénétré* en territoire angolais, et deux unités d'infanterie sont *postées le long de la* frontière, prêtes à intervenir.

D'autre part, selon le *Washington Post*, les forces angolaises, assistées de troupes cubaines, ont lancé une offensive *surprise* dans le sud de l'Angola pour tenter de s'emparer *du quartier* général de l'UNITA de M. Jonas Savimbi, à Jamba. A *Washington, des* responsables américains ont émis de sérieuses réserves sur cette information, estimant qu'il est peu probable qu'une offensive de grande envergure soit lancée en pleine saison des pluies, ce qui rend toute progression très difficile. A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay a indiqué que la France condamne l'incursion armée des troupes sud-africaines en Angola.

Enfin, à *Okanso, dans le nord* de la Namibie, deux enfants ont été tués et dix-neuf autres blessés par l'explosion d'une mine. Ces enfants jouaient dans un champ, a affirmé un porte-parole des forces armées du territoire du Sud-Ouest africain (SWAFT), quand ils ont découvert une mine de fabrication soviétique. – *(AFP, Reuter, AP.)*



JORDANIE

La reine Nour parle de son « job »

Elle aurait pu n'être qu'une cover-girl couronnée, idole des magazines et des échotiers. Mais la reine Nour de Jordanie, de sa jeunesse américaine, a retenu d'abord, après des études poussées, le goût de faire son « job » avec sérieux. C'est bien le moins quand on épouse l'un des destins les plus difficiles du Proche-Orient...

De notre correspondant

Amman – Blonde, longue, mince, élégante, un regard bleu tour à tour volontaire, attentif, enjoué... Comment ne pas être frappé par la beauté de la reine Nour ? Une beauté qui n'est pas sans rappeler celle de Grace Kelly. Ce n'est d'ailleurs pas la seule similitude dans le destin de ces deux femmes, en rupture d'Amérique après avoir épousé à peu près au même âge, à une génération de distance, l'une le roi Hussein de Jordanie, l'autre le prince Rainier de Monaco.

Mais la comparaison s'arrête là. Car le métier de reine dans un Proche-Orient déchiré par les conflits n'est pas un conte de fées pour presse du cœur. Lise Halaby, la jeune femme qui épousa à vingt-six ans le roi Hussein, le 15 juin 1978, n'a pas seulement embrassé l'islam et changé de nom. Elle a aussi accepté de partager, jour après jour, le fardeau des doutes et des inquiétudes, le poids d'une perpétuelle tension qu'allègent trop rarement de fragiles espoirs de paix. Et cela, à n'en pas douter, requiert un tempérament bien trempé.

La reine Nour est la petite-fille d'un émigrant syrien qui fit fortune aux Etats-Unis. Son père, Nagib Halaby, pilote, avocat et homme d'affaires, a été président de la Pan American World Airways. Sa mère, Américaine d'origine suédoise, élevée dans un catholicisme rigide *« qui confinait au protestantisme »*, ne lui a pas imposé ses choix religieux. Si bien, souligne la reine, *« que l'islam a été ma première religion »*.

Lise Halaby entre à l'université de Princeton l'année où cette prestigieuse institution s'ouvre aux femmes. Comme nombre d'étudiants américains, elle manifeste contre la guerre au Vietnam. Son diplôme d'architecte et d'urbaniste en poche, plutôt que d'accepter le « job » proposé par son père, elle voyage, travaille un an en Australie, puis en Iran.

Journaliste et architecte

A Hongkong, tentée par le journalisme, elle songe à aller « couvrir » la chute de Saigon. *« Si je voulais percer rapidement, m'avait-on dit, c'est là que je devais aller. Ou je me ferais tuer, ou je ferais des gros titres »*, raconte-t-elle, amusée au souvenir de cet épisode généralement ignoré de sa biographie. *« Et puis, n'ayant ni l'expérience professionnelle ni la connaissance adéquate du pays, je me suis dit que ce serait de la folie... »*

Elle commence en 1976 à travailler aux plans d'une « Université arabe de l'Air » à Amman, et décroche un poste de responsabilité en tant qu'architecte pour la compagnie aérienne jordanienne Alia. Elle fait alors la connaissance du roi Hussein. Ils ont une passion commune pour l'aviation. C'est le début d'une autre page de leur histoire...

Dans la quiétude du salon où elle nous reçoit, au palais Al-Nadwa (la résidence du couple royal), sa voix surprend presque par sa douceur et ses accents juvéniles. Digne, sans affectation, elle sait mettre à l'aise, avec une sorte de familiarité naturelle, le visiteur quelque peu intimidé.

Elle n'est pas femme – elle le dit elle-même – à se contenter de *« couper les rubans »*. *« Contribuer »* semble être pour elle un mot-clé. Son obsession : être utile à ce petit pays auquel elle s'est identifiée et qui l'a adoptée.

Il n'y avait pas, à cet égard, de voie toute tracée. Bien souvent, elle dut innover, se souvient-elle à propos de ses premiers pas en tant que reine. *« Mon mari m'a dit qu'il avait confiance en moi – j'étais flattée, mais c'est quelquefois frustrant. Nous étions dans une période politique difficile. J'étais laissée à moi-même. Ce n'était pas aisé, mais après tout, c'est la meilleure façon d'apprendre. »*

« J'ai pensé mettre d'abord ma propre expérience à profit ». Constatant que des générations d'enfants jordaniens n'ont pas eu la chance, au détriment de leur santé, de pratiquer des activités sportives, elle a fait ainsi campagne – avec succès – pour l'éducation physique à l'école. De son éducation américaine, elle a appris l'importance de la protection de l'environnement, et participe activement à la mise en œuvre de projets et de mesures législatives allant dans ce sens en Jordanie.

Au fil des ans, la reine Nour a étendu son domaine d'activité à travers des institutions telles que la Fondation royale pour la culture et l'éducation, qui s'est notamment attelée à la modernisation des méthodes d'enseignement dans le royaume. Cette fondation a aussi produit une importante étude sur les besoins futurs de la Jordanie en matière d'éducation et d'emploi. C'est aussi sous l'impulsion de la reine qu'a été créé le Festival de Jérash, qui remporte un succès croissant auprès du public jordanien depuis cinq ans.

Plutôt que d'imposer des idées venues de l'extérieur, la reine Nour veut mobiliser les énergies autour de projets ou dans des domaines qui, en raison de l'histoire et de la situation particulière de la Jordanie, n'ont peut-être pas reçu l'attention qu'ils méritent. *« J'espère plus que tout, qu'avec ou sans moi, les gens poursuivront les efforts que j'ai entrepris ou encouragés pour améliorer les conditions de vie des futures générations »*, dit-elle.

Cet « activisme » peu conforme au rôle traditionnellement effacé, à de rares exceptions près, des épouses de dirigeants arabes, a pu prêter, elle en convient, à discussion, *« peut-être même à controverse »*, dans certains cercles. *« La société jordanienne tend à devenir plus conservatrice que lorsque nous nous sommes mariés. Il y a des gens qui veulent protéger mon mari et estiment qu'il vaudrait mieux que j'aie un rôle très passif. Mais le roi ne m'a jamais bridée et m'a au contraire encouragée. »*

La création, en septembre dernier, d'une Fondation Nour Al-Hussein a été la consécration de sept ans d'activités. Plus encore, le roi Hussein a confié à plusieurs reprises à la reine le soin d'être son porte-parole, lui offrant ainsi l'occasion de jouer un rôle sans équivalent dans le monde arabe.

Cela a commencé presque par hasard, il y a quelques années. Alors qu'elle était invitée à l'université de Georgetown, à Washington, le souverain jordanien a chargé la reine de prononcer une allocution en son nom. *« Il avait un message à faire passer. C'était à un moment où il sentait qu'il était primordial de maintenir le contact avec le public américain. »*

Le soir du discours, alors qu'elle est en train d'apporter des corrections de dernière minute à son texte, le téléphone sonne. C'est le roi. *« Il avait soudain pris conscience de ce qu'il me demandait. Il était tendu à l'idée qu'il me mettait en première ligne, que je serais peut-être critiquée, attaquée – il avait lui-même fait cette expérience aux Etats-Unis. Je l'ai rassuré. Mais j'étais moi aussi assez nerveuse. »*

L'expérience ne s'arrêtera pas là. La reine a, en effet, effectué deux tournées de conférences aux Etats-Unis, en 1984 et en 1985. Le charme personnel de la souveraine et son « background » américain sont des atouts indéniables.

Le tonnerre de Camp David

Si l'un de ses désirs les plus chers est d'être un *« pont entre l'Orient et l'Occident, entre le monde arabe et l'Amérique »*, elle n'en a pas pour autant l'ambition d'exercer une quelconque influence sur la politique du roi Hussein. *« Je me considère en quelque sorte comme une extension de mon mari dans certains domaines. Mais, en politique, je suis humblement son disciple »*.

Réagir ensemble à une information ou à une déclaration, échanger idées et impressions *« fait partie de notre vie quotidienne »*, note la reine. *« J'essaie, dans la mesure du possible, de soulager la pression à laquelle mon mari est soumis. En étant présente, en essayant de mettre l'accent sur le côté positif des choses, d'injecter un peu d'optimisme dans les moments difficiles. En fait, c'est un rôle très traditionnel d'épouse, et je pense que c'est important. »*

En sept ans, les moments difficiles n'ont pas manqué. Trois mois à peine après les noces royales retentissait le coup de tonnerre des accords égypto-israéliens de Camp David. *« Je me souviens que, durant les jours qui précédèrent leur signature, mon mari et le président Sadate ont eu des discussions au téléphone. Quand les accords ont été annoncés, cela a été un choc, car ce n'était pas ce dont ils avaient parlé, et mon mari prévoyait les problèmes qui s'ensuivraient dans le monde arabe. Il a tout de suite vu les conséquences que cela aurait. Puis, nous avons été soumis à des pressions de toutes parts... »*

Il y eut ensuite l'invasion du Liban par Israël, *« un moment traumatisant pour tout le monde »*. Puis les interminables tractations avec l'OLP et Yasser Arafat, *« une autre période de grande tension, parce qu'on attendait qu'il se passe quelque chose, et qu'il était si important d'aboutir à un accord »*...

Mais la vie au palais Nadwa échappe parfois au tumulte extérieur. *« Nous avons plus de vie privée que la plupart des gens se l'imaginent. nous passons beaucoup de temps ensemble, en famille. Quand nous le pouvons, nous essayons d'aller à Aqaba* [sur la mer Rouge] (...). *Mon mari et moi – ce n'est un secret pour personne – regardons beaucoup de films. Il a toujours aimé cela, et j'ai découvert que beaucoup d'hommes dans sa position ont le même goût pour le cinéma ; c'est une sorte d'antidote à la pression quotidienne.*

» Il aime les personnages à la John Wayne. Mais nous regardons aussi beaucoup de vieux films arabes, comme ceux de Farid El-Atrache, que nous apprécions pour la musique. »

Partage-t-elle toujours les goûts du roi en matière de cinéma ? Elle rit : *« Hum, non... Comme beaucoup d'hommes et de femmes. Mais je me satisfais très bien d'un film s'il comporte un élément humain, et pas seulement de l'action... »*

La vie quotidienne, pour la reine Nour, c'est aussi être mère de ses trois enfants (deux garçons et une fille), bientôt quatre, et de ceux (un garçon, une fille et une fille adoptive) de la reine Alia, précédente épouse du roi Hussein, morte dans un accident d'hélicoptère.



VIOLETTE LE QUÉRÉ.

Visiblement, leur éducation tient une grande place dans son existence. *« Je veux avant tout en faire de jeunes hommes et de jeunes femmes capable de servir d'une façon ou d'une autre leur pays, quoi qu'il arrive. Je ne veux pas qu'ils grandissent avec des idées préconçues, une notion limitée de leur rôle et de leur position. Je veux qu'ils prennent conscience qu'ils doivent travailler dur pour gagner le respect et la loyauté de leur peuple. Comme j'essaye de le faire, et comme mon mari a dû le faire – il en parle souvent – quand il est devenu roi. »*

C'est là, nul doute, que convergent ses préoccupations de femme, de mère et de reine. *« J'ignore ce que l'avenir réserve à mes enfants »*, dit-elle, pensive, comme en écho à une sourde inquiétude. *« Si nous ne réglons pas nos problèmes aujourd'hui, ceux qu'ils auront à affronter seront bien pires. »* Comment ne pas s'interroger sur un avenir incertain, dans une région où les conflits s'éternisent et où l'extrémisme sous toutes ses formes, politique ou religieux, est un défi permanent ?

Pourtant, la reine Nour rêve à voix haute d'une société qui aurait trouvé *« son équilibre entre tradition et progrès »* dans un environnement pacifié. Une manière de proclamer son refus de *« succomber au pessimisme »*.

EMMANUEL JARRY.

PAYS-BAS

Publicité pour le haschich

Les Néerlandais sont gens de bonne composition. C'est sans doute pourquoi leur pays est devenu la terre bénie de tous les drogués. Mais le laxisme soulève des difficultés. Faut-il laisser fleurir une publicité pour le haschich ?

De notre correspondant

Amsterdam. – On le sait, les autorités néerlandaises ferment généralement les yeux sur la consommation de drogues douces. Mais point trop n'en faut. Ces temps-ci, on abuse un peu de leur tolérance et elles commencent à prendre la mouche. Ainsi le parquet d'Amsterdam vient de rappeler à l'ordre une centaine de cafés, où haschich et marijuana se vendent à des prix bien plus avantageux que les petits crèmes et les exprès.

Il y a pire : ces établissements font une publicité fracassante, à l'aide de posters et de macarons, ou même sur les ondes des nombreuses radios pirates de la capitale.

« Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir une chasse aux sorcières, mais il faut que ces petits commerçants sachent que leur publicité est illégale et peut nous amener à fermer les cafés en question », nous dit M. Wooldirk, procureur à Amsterdam.

Sur son bureau, il montre du doigt un petit guide destiné aux touristes anglophones qui désirent faire l'expérience des *« drôles de cafés »* de la capitale. C'est l'inventaire obligeant de ces hauts lieux de la drogue avec appréciations plus ou moins élogieuses sur l'ambiance, la qualité de la marchandise, la propreté des toilettes, etc.

Il incombe désormais à M. Wooldirk d'établir si ce petit « Guide du haschich » doit être interdit, pour *« publicité en faveur d'une marchandise illégale »*.

La fin de l'orientalisme

Nous voici bien loin des années 60 et 70, quand, aux Pays-Bas, le haschich s'illustrait surtout par l'ambiance folklorique dans laquelle « planait » une partie importante de la jeunesse. A Amsterdam, ces souvenirs semblent appartenir à un passé déjà lointain. C'en est fait une fois pour toutes, de l'orientalisme, des narguilés, des tapis d'Afghanistan et de la musique indienne, qui étaient alors tenus pour indispensables à qui souhaitait savourer un simple petit « joint ».

Aujourd'hui, dans les cafés spécialisés, le culte de l'efficacité ne déplairait pas aux fidèles des McDonald : l'intérieur est celui de n'importe quel coffee-shop bien astiqué où des couleurs claires, blanc et gris métallisé, prédominent.

Voici une petite arrière-salle au centre d'Amsterdam ; l'éclairage est un peu tamisé autour du comptoir, où le « marchand » de la maison remplit de petits sachets de plastique avec 4 grammes de haschich. Des jeunes d'une vingtaine d'années, Néerlandais et touristes mêlés, attendent patiemment leur tour, en potassant la carte, qui recommande *« l'offre de la semaine »* ; du *« Liban rouge »* à 25 florins (67 francs pour 4,5 grammes). Une plaque, apposée sur la porte, signale que l'entrée est *« interdite aux moins de seize ans »*, et qu'il est *« strictement prohibé »* d'introduire des drogues dures, que ce soit pour les consommer, ou pour les vendre.

Sur ce point, les propriétaires respectent les consignes municipales. Il n'en va pas de même pour les posters distribués gratuitement à la clientèle. Dans d'autres cafés que nous avons visités, des enseignes montrant des « joints » et des feuilles de la plante offertes aux amateurs ne peuvent tromper personne.

De là vient sans doute le fait que bon nombre de touristes étrangers croient que la vente et la consommation de drogues douces sont tout à fait légales aux Pays-Bas.

« Ils se trompent », nous assure M. Wooldirk. *« La nouvelle loi, dite « sur l'opium », de 1976, établit une distinction entre drogues dures – telle l'héroïne – et drogues douces. Maintenant, quelqu'un que l'on trouve en possession de pas plus de 30 grammes de haschich, est en contravention avec la loi. Au-delà de cette quantité, il commet un délit. De toute manière, la vente de haschich ou de marijuana est officiellement interdite. »*

Explication qui, surtout pour les étrangers, ne semble guère de nature à éclairer la situation. La vente « illégale » se pratique en effet en toute impunité, au vu et au su de tous.

Le procureur tente pourtant de démêler l'écheveau : *« Tant qu'il s'agit de quantités modestes, et que la vente se déroule discrètement, la justice n'interviendra pas. Admettons qu'elle ne considère pas cet état de chose digne d'être combattu. Il faut noter que les cafés spécialisés jouent un rôle utile, car ils instaurent une nette séparation dans le monde des drogués. En principe, les propriétaires veillent à ce que les héroïnomanes ne soient pas admis, ce qui écarte le danger, pour les fumeurs de haschich, d'entrer en contact avec des drogues dangereuses. »*

Bon nombre de juristes néerlandais soutiennent qu'il convient de rayer la consommation des drogues douces du code pénal. Selon eux, elle n'est *« pas plus dangereuse que celle du café ou du thé »*.

Dans un ancien commissariat

Si le gouvernement de la Haye devait introduire une réforme, il n'irait certes pas jusque-là, car un tel libéralisme ne serait pas apprécié par d'autres pays européens.

Nombre de jeunes Allemands ont été condamnés dans leur pays à des peines de prison, pour possession de drogues qu'ils croyaient avoir achetées le plus légalement du monde aux Pays-Bas.

Ici, la légalisation de fait des drogues douces est illustrée par un sondage réalisé l'année dernière. Parmi les jeunes de douze à vingt-quatre ans, 12 % y ont *« goûté au moins une fois »* ; pourcentage qui augmente avec l'âge et passe à 30 % à vingt-trois - vingt-quatre ans. Quelque 800 000 Néerlandais sur une population de 14,5 millions ont été *« consommateurs de produits issus du cannabis »*, selon une autre enquête. Une mode, qui a pris une telle ampleur, intéresse évidemment le fisc qui cherche actuellement la façon de prélever son dû sur les bénéfices énormes et occultes, de la vente « semi-légale » des drogues douces.



FRANCHINI.

Les premiers scandales ont récemment commencé à se faire jour. Ainsi, des membres du conseil municipal d'Amsterdam ont affirmé qu'un centre de jeunesse, copieusement subventionné, avait fait des bénéfices de 4 millions de florins « passés à l'as » dans sa comptabilité, grâce à la vente de drogues.

Révélation embarrassante pour les autorités. Tout comme la récente publicité d'un « café haschich », qui avait le *« plaisir d'annoncer à sa fidèle clientèle, l'ouverture d'une nouvelle filiale »*... dans les locaux d'un ancien commissariat de police, en plein centre d'Amsterdam.

RENÉ TER STEEGE.



LA COMMISSION MIXTE FRANCO-MEXICAINE A TERMINÉ SES TRAVAUX

Une volonté commune de renforcer les liens économiques

Renforcer la présence encore modeste de la France au Mexique tout en tenant compte des difficultés financières croissantes de ce pays-clé pour la politique du gouvernement français à l'égard du tiers-monde n'est pas une tâche aisée. La commission mixte, qui a terminé ses travaux le 18 décembre à Paris, a permis de confirmer l'identité de vues des deux parties, notamment sur les négociations commerciales internationales (NCM) qui doivent s'ouvrir au GATT. Les Mexicains ont demandé à adhérer à cette organisation le 27 novembre dernier.

Cette commission a également permis de préciser les domaines dans lesquels la France espère renforcer sa présence tout en restant dans le cadre du récent protocole financier passé avec les Mexicains : outre la quatrième tranche du métro de Mexico, qui semble en bonne voie, des projets existent dans des secteurs aussi divers que les matériels hospitaliers, les télécommunications ou les fibres optiques.

La société Alsthom sera sur les rangs lors de l'appel d'offres qui sera lancé en janvier prochain pour la fourniture de turbo-alternateurs pour le projet de centrale d'Altamira, projet pouvant ouvrir la voie à tout un programme de coopération industrielle.

Des journées pétrole-gaz seront en outre organisées en avril 1986 pour tenter de conforter une implantation française jugée insuffisante, alors que Paris s'adresse au Mexique pour près de 5 % de ses achats pétroliers. Enfin – et ce point intéresse tout particulièrement les Mexicains – de nouveaux projets de co-investissements sont envisagés.

M. Hector Hernandez Cervantes ou l'optimisme d'abord

« On peut se serrer la ceinture, mais pas indéfiniment. » Lorsque l'on évoque devant le ministre mexicain du commerce et du développement une chute des prix du pétrole, il est catégorique : *« Une baisse importante poserait à nouveau le problème du paiement des intérêts de la dette »* et aurait un effet déplorable au moment où le Mexique tente d'élaborer un processus d'assainissement économique et financier.

« 1 dollar de baisse, c'est 500 millions de dollars en moins pour l'économie mexicaine en année pleine », rappelle le ministre. Mais M. Hector Hernandez Cervantes n'est pas venu dans la capitale française pour les problèmes pétroliers, ou du moins pas seulement.

Après la visite en juin du président De La Madrid, la commission mixte franco-mexicaine s'est réunie à nouveau. Le but de ces rencontres est de *« concrétiser un certain nombre de contrats comme l'achat de dragues, de centraux téléphoniques et de vaccins à l'institut Mérieux »*. Mais il s'agit aussi de tenter d'attirer, une fois encore, des investissements étrangers dans le pays. *« La règle de participation majoritaire de l'Etat mexicain dans les sociétés à capitaux étrangers n'est pas systématique »*, assure le ministre. *« Une dérogation est nécessaire, mais elle est acceptée dans quatre-vingt-dix cas sur cent »*, affirme-t-il, en précisant en outre que l'adhésion prochaine du Mexique au GATT est *« une opportunité et une meilleure sécurité pour l'expansion du commerce »*. La France, qui n'est qu'au huitième rang des investisseurs étrangers, a cependant doublé sa participation entre 1984 et 1985. *« Et nous espérons bien attirer plus encore* [de capitaux] *en 1986. »*

Sur le plan financier cependant, le Mexique est dans une situation de plus en plus difficile. Avec 96,4 milliards de dette extérieure, le ministre estime que *« le pays aura besoin de 4 milliards de dollars d'argent frais »*, qui s'ajouteront aux 2 milliards de francs prêtés par la France au mois de juin, et aux 250 millions de francs (dont 40 millions en dons) envoyés à la suite du séisme du mois de septembre. *« Ce nouveau prêt, nous l'obtiendrons sans problème dans le courant de l'année. »* Il estime, concernant le *plan Baker*, qu'il *« est un passage important, même si nous attendons d'en connaître tous les détails. Cela étant, le problème de la dette ne sera pas résolu avec 20 milliards de dollars »*.

A la veille de son départ pour Mexico, il s'est en tout cas déclaré satisfait *« du long travail fait ici et tout à fait heureux »*. Non sans préciser que le prochain Mundial de football, organisé à Mexico, allait être un succès, *« surtout pour le tourisme de notre pays »* – deuxième rentrée de devises avec 2 milliards de dollars, après le pétrole (15 milliards de dollars) – M. Hernandez, c'est l'optimisme d'abord.

D. H.-G.

A travers le monde

CAMBODGE

M. Son Sann en difficulté

Bangkok. – L'un des trois dirigeants de la résistance, M. Son Sann, est de plus en plus contesté au sein de son mouvement, le FLNPK (Front de libération nationale du peuple khmer). Vendredi 20 décembre, un porte-parole de l'une des factions de ce Front a annoncé que le général Sak Suksakan, chef d'état-major, avait été nommé président du FLNPK à la place de M. Son Sann. Ce dernier a aussitôt qualifié d'*« illégale »* cette décision annoncée par un « comité central provisoire de sauvegarde ». Le FLNPK, qui regrouperait de treize mille à quatorze mille partisans armés, est la proie de graves dissensions internes depuis plusieurs mois. Ses activités de guérilla en sont pratiquement paralysées. Les deux autres mouvements de résistance sont l'ANS (Armée nationale sihanoukiste), plus petite, mais mieux disciplinée, et les Khmers rouges, seul mouvement à mener une guérilla active à l'intérieur du pays. – *(AFP.)*

INDE

Les immigrés de l'Assam menacés d'expulsion

Gauhati. – Le jeune activiste qui va très probablement devenir premier ministre de l'Etat d'Assam (nord-est de l'Inde) a annoncé, le vendredi 20 décembre, son intention d'expulser les immigrés bangladeshis arrivés depuis 1971. *« Nous les déporterons dès qu'ils auront été identifiés »*, a déclaré M. Prafulla Mahanta, chef du Front populaire de l'Assam (APF), à la suite de sa victoire électorale (*le Monde* du 20 décembre). Le parti du Congrès Indira de M. Rajiv Gandhi a subi une défaite écrasante, perdant les trois quarts de ses sièges au sein de l'Assemblée de l'Etat. M. Mahanta, âgé de trente-deux ans, et qui mène depuis six ans une campagne contre les immigrés, a également déclaré que sa priorité serait d'appliquer l'accord du 15 août avec New-Delhi, lequel prévoit qu'un grand nombre de bengalophones, établis en Assam entre 1966 et 1971, seront privés de leur droit de vote pendant dix ans. Ceux qui sont arrivés plus tard seront expulsés. – *(Reuter.)*

LIBAN

L'otage britannique sur cassette vidéo

Hagard, l'air prostré, parlant avec hésitation : tel est apparu, sur une bande vidéo remise le vendredi 20 décembre au quotidien *An Nahar*, à Beyrouth, le journaliste britannique Alec Collett, enlevé au Liban le 25 mars dernier. Alec Collett, âgé de soixante-quatre ans, était en mission pour l'Office des Nations unies d'aide aux réfugiés palestiniens lorsqu'il a été capturé. Il explique qu'il est détenu *« dans de dures conditions »* mais sans fournir de détails. Ses ravisseurs appartiennent à l'Organisation révolutionnaire socialiste musulmane et réclament du gouvernement britannique qu'il libère *« un certain nombre d'Arabes et de musulmans »* emprisonnés en Grande-Bretagne. Cette « organisation » serait proche du terroriste palestinien Abou Nidal et souhaiterait obtenir l'élargissement de trois hommes condamnés après l'attentat contre l'ambassadeur israélien à Londres, au printemps 1982. De son côté, l'émissaire anglican, M. Terry Waite, a regagné Beyrouth vendredi pour poursuivre ses efforts visant à obtenir la libération de quatre otages américains. – *(UPI.)*

PHILIPPINES

Mme Aquino aura ses observateurs dans les bureaux de vote

Manille. – Le gouvernement philippin a accepté, vendredi 20 décembre, l'une des plus importantes revendications du parti de Mme Corazon Aquino, l'Organisation démocratique nationaliste unie (UNIDO), en l'autorisant à avoir ses propres observateurs dans les bureaux de vote lors du scrutin présidentiel du 7 février. La Commission électorale (COMELEC) a en effet accordé à l'UNIDO le statut de parti d'opposition dominant (DOP), que briguaient également quatre autres formations de moindre importance. La décision était attendue, bien qu'on craignît que le statut de DOP soit refusé à l'UNIDO dans certaines circonscriptions. Les observateurs électoraux, chargés de veiller au bon déroulement du scrutin, sont considérés comme des éléments déterminants dans la lutte contre la fraude. Ils certifient le décompte des bulletins avant que ceux-ci soient envoyés à la COMELEC pour vérification. – *(AFP.)*

WASHINGTON ET JÉRUSALEM RÈGLENT L'AFFAIRE DE L'ESPION POLLARD

Washington (AFP). – A l'issue de la mission d'une équipe d'experts américains en Israël, le gouvernement de Jérusalem a remis aux Etats-Unis tous les documents confidentiels qui lui avaient été transmis par l'espion Jonathan Pollard. Dans un communiqué, le département d'Etat a indiqué que, grâce à la *« pleine coopération »* des autorités israéliennes, l'équipe américaine dirigée par M. Abraham Sofaer a eu accès *« aux personnes ayant connaissance des faits »*. Le communiqué ne précise pas toutefois le nombre ni l'identité de ces personnes.

En outre, le gouvernement israélien a informé Washington qu'*« il a pris les mesures nécessaires pour démanteler l'organisme »* impliqué dans cette affaire. Selon certaines informations, il s'agirait d'une cellule de contre-espionnage constituée en marge des services officiels et portant le nom de LEKEM.

Le règlement de cette affaire va, selon le département d'Etat, permettre aux deux pays de reprendre *« leur étroite coopération dans tous les domaines »*. Les échanges de renseignements entre Washington et Jérusalem avaient été réduits, dans l'attente des résultats de l'enquête.

Jonathan Pollard avait été arrêté à la fin de novembre, alors qu'il sortait de l'ambassade israélienne à Washington. Son épouse, accusée elle aussi de détention illégale de documents secrets, a également été interpellée.

Etats-Unis

L'ÉCLAT DE M. SHULTZ CONTRE L'USAGE DES DÉTECTEURS DE MENSONGE

Les différences de vues au sein du gouvernement américain entre M. Shultz, le secrétaire d'Etat, et M. Weinberger, le secrétaire à la défense, sont, à Washington, un secret de polichinelle.

Elles viennent de se manifester à nouveau à propos d'une question qui, pour une fois, n'a qu'un rapport lointain avec la haute stratégie : les membres de l'administration, détenteurs d'informations confidentielles, doivent-ils ou non se soumettre aux tests des détecteurs de mensonge, dont une directive présidentielle vient de préconiser la généralisation afin de lutter contre l'espionnage ?

En *« soldat » discipliné*, M. Weinberger s'était déclaré publiquement prêt à subir les assauts de la redoutable machine de vérité. M. Shultz, lui, était résolument contre et, à son habitude, l'a fait ouvertement savoir, le vendredi 20 décembre, au cours d'une entrevue avec le président Reagan.

Au point de menacer de démissionner, si un tel test lui était imposé. *« De l'instant où l'on me fera savoir que je n'ai plus la confiance de ce gouvernement, je partirai »*, avait-il déclaré, furieux, à des journalistes.

Le département d'Etat directement visé

Cherchant à arrondir les angles, M. Reagan a déclaré, à l'issue de sa rencontre avec son secrétaire d'Etat, que *« ni l'un ni l'autre ne devront se soumettre »* au détecteur de mensonge.

Le président aurait également cherché à convaincre M. Shultz que les informations qu'il avait lues pendant son voyage en Europe sur la nature et le contenu de sa directive *« n'étaient pas exactes »*.

L'opposition de M. Shultz, qui s'était déjà manifestée – avec succès – en 1983 lors d'une précédente tentative présidentielle, n'en risque pas moins de perturber les projets de la Maison Blanche. Avec ses treize mille employés, le département d'Etat est l'une des administrations les plus directement visées par la décision de M. Reagan.

Que se passera-t-il si les diplomates partageant les *« graves réserves »* de leur chef s'abritent derrière son autorité pour refuser, à leur tour, l'épreuve du polygraphe ?

Soucieuse visiblement de lâcher du lest, la Maison Blanche a fait savoir, vendredi, qu'il appartiendrait à chaque département ministériel de déterminer les modalités d'application de la directive présidentielle en fonction d'instructions générales qui restent à définir...

M. L.

BONN : pas question d'un froid avec Paris

De notre correspondant

Bonn. – Inquiète de l'écho donné par la presse ouest-allemande aux critiques émises en *France sur le* développement des relations franco-allemandes, la chancellerie *s'est* efforcée, à la veille de Noël, de présenter une image plus positive de ces relations et de la politique de Bonn.

Quarante-huit heures après la rencontre entre M. Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl, le conseiller de ce dernier pour la politique étrangère, M. Horst Teltschik, et le porte-parole du gouvernement, M. Friedhelm Ost, ont convoqué, jeudi 19 décembre, à cet effet quelques journalistes ouest-allemands pour une réunion destinée à la consommation intérieure. Les correspondants français en ont été soigneusement tenus à l'écart.

Les deux conseillers du chancelier ont affirmé que, contrairement à ce qui avait pu être écrit en France, la dernière rencontre de l'Elysée avait prouvé que les relations entre Paris et Bonn ne cessaient de devenir plus *étroites et plus chaleureuses*, qu'il ne pouvait être question d'un froid entre *les deux capitales. La chancellerie* ne conteste pas que l'on ait de part et d'autre du Rhin une appréciation différente de la coopération avec les Etat-Unis, mais on fait valoir à bonn que le président français comprend la situation particulière des Allemands de l'Ouest. De même, ces derniers ne remettent pas en cause la volonté française de limiter la protection de sa force de dissuasion nucléaire au territoire national.

On affirme que le rapprochement des politiques de défense des deux pays devrait *s'accélérer dans les* prochains mois, indépendamment des échéances électorales prévues dans les deux pays. Bonn n'exclut pas de participer finalement au développement de la mini-navette spatiale européenne Hermès si les Français acceptent d'allonger quelque peu les délais du programme spatial européen. Le *chancelier Kohl* et le président Mitterrand se seraient mis d'accord pour en discuter à nouveau *le 16 janvier* à Baden-Baden. On confirme, en revanche, que Bonn a *signifié son refus définitif de participer* à la construction d'un satellite d'observation *militaire*, *dont* le ministère ouest-allemand de la défense estime ne pas avoir besoin. Seul le ministère des affaires étrangères continuerait à y être favorable.

Selon les journalistes présents, la chancellerie reconnaît que la RFA donne souvent l'impression d'être sur la défensive face aux initiatives françaises dans le domaine des nouvelles technologies. La raison, souligne-t-on, tient aux moyens budgétaires limités, mais aussi au fait que la France attache en matière spatiale une plus grande importance à l'indépendance de l'Europe, alors que l'industrie ouest-allemande souhaite conserver une composante américaine.

Afin d'éviter ces problèmes, le chancelier Kohl aurait proposé à M. Mitterrand de créer un instrument de planification commun sur les questions d'aéronautique et d'espace. Cette institution aurait pour rôle d'harmoniser les stratégies des deux pays en fonction des possibilités financières. Il devrait notamment *s'occuper* dès maintenant du développement d'un système européen *de défense contre* les *missiles* à courte portée.

La chancellerie a enfin souligné l'importance qu'elle attachait au renforcement de la coopération entre les états-majors des deux pays. A la suite de la mission qui leur a été *confiée* à Paris, ceux-ci doivent, d'ici les prochaines consultations franco-allemandes du *mois de février*, formuler des propositions concernant l'intensification de la coopération politico-stratégique, qui concerne notamment la définition des cibles de la force de dissuasion française. Les Allemands de l'Ouest souhaitent au moins lier la doctrine d'emploi de l'arme nucléaire tactique à un rôle *spécifique des forces* armées françaises en RFA.

HENRI DE BRESSON.

Tchécoslovaquie

Le directeur des douanes condamné pour corruption

Prague. – Le directeur des douanes tchécoslovaques et sept de ses subordonnés ont été condamnés par la cour de Pilsen à des peines allant jusqu'à neuf ans de prison pour *« enrichissement illicite »*.

M. Kusy et ses collaborateurs avaient profité de leurs fonctions pour s'approprier des marchandises saisies par les douanes, et touché des pots-de-vin lors des procédures de dédouanement.

Outre les peines de prison, les accusés ont été condamnés à de fortes amendes, et tous leurs biens leur ont été confisqués.

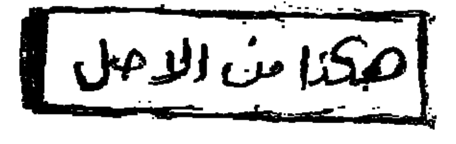
Ces condamnations, annoncées par l'agence officielle tchécoslovaque CTK, interviennent au moment où, selon certaines sources, on assiste à un « nettoyage » de grande ampleur au sein du Parti communiste et de la haute administration visant à écarter des postes de responsabilité des éléments dont la corruption *était de notoriété publique*. – *(AFP.)*

Six Albanais se réfugient à l'ambassade d'Italie à Tirana

Rome. – Six Albanais, tous membres d'une même famille, se sont réfugiés il y a une semaine à l'ambassade d'Italie à Tirana et menacent de se suicider s'ils sont remis aux autorités de leur pays.

L'ambassade est actuellement entourée par d'importantes forces de police, et les diplomates italiens en poste à Tirana sont surveillés et suivis.

Selon un communiqué du ministère italien des affaires étrangères, publié le vendredi 20 décembre, les autorités albanaises ont demandé à l'Italie de leur remettre immédiatement les six réfugiés considérés comme *« dangereux pour la sécurité de l'Etat »*. Le quotidien romain *Il Giornale* croit savoir que les réfugiés, quatre femmes et deux hommes, sont les enfants d'un pharmacien ayant collaboré avec les forces d'occupation italiennes entre 1939 et 1943. – *(AFP. Reuter.)*



France

LA FIN DE L'ULTIME SESSION ORDINAIRE DE LA LÉGISLATURE

Neuf textes définitivement adoptés

L'Assemblée nationale, le vendredi 20 décembre, a définitivement adopté les projet de loi suivants :

● **Convention contre la peine de mort** : la ratification du sixième protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été autorisée, après que le Conseil constitutionnel, à la demande du président de la République, eut jugé sa conformité à la Constitution.

Sa ratification ne rendra pas juridiquement impossible le rétablissement de la peine capitale en France, mais il sera politiquement plus difficile et plus long à réaliser (*le Monde* daté 23-24 juin). Par trois fois, le Sénat s'était opposé à cette ratification en votant une question préalable à la discussion de ce projet de loi (*le Monde* du 1er novembre).

● **Congés formation** : la loi de 1957 sur les congés d'éducation ouvrière est modernisée par ce texte qui en facilite l'application, notamment en prévoyant que les entreprises paieront leurs salariés qui participeront à des stages de formation syndicale ; les sommes nécessaires seront prélevées sur celles réservées à la formation professionnelle (*le Monde* daté 15-16 décembre).

Le Sénat a d'abord tenté d'amoindrir la portée de ce texte (*le Monde* du 31 octobre) et refusé que son bénéfice soit réservé aux adhérents des cinq grandes confédérations reconnues représentatives au plan national. Puis, devant la détermination contraire de l'Assemblée, il a, en deuxième lecture, adopté une question préalable. Les députés ont donc, en deuxième puis en troisième lecture, intégralement maintenu le projet tel qu'ils l'avaient voté en première lecture.

● **Baux commerciaux** : comme chaque année, la loi fixe le taux maximum d'augmentation des loyers commerciaux (2,10 %), de certains emplacements de garages et de certaines locations saisonnières (1,5 %). Le Sénat, pour défendre la liberté des prix, avait refusé cette dernière disposition. Ce projet permet aussi l'achat de fonds de commerce par le procédé du crédit-bail.

● **Collectif 1985** : le Sénat ayant repoussé deux fois la loi de finances rectificative pour 1985, l'Assemblée a confirmé son vote de deuxième lecture par lequel elle n'avait que peu modifié le texte adopté en première lecture dont aucun des chiffre n'a été changé (*le Monde* des *28 novembre et 13 décembre*). Le déficit prévu dans la loi de finances initiale augmente donc de 6,7 %, pour atteindre *149,7* milliards de francs.

● **Loi de règlement pour 1983** : cette loi, qui constate l'exécution du budget de l'Etat, avait déjà été approuvée au printemps dernier, mais le Conseil constitutionnel l'avait annulée, car le gouvernement avait à tort considéré que la procédure d'urgence s'appliquait à elle comme aux autres lois de finances (*le Monde* du 26 juillet). Elle a été approuvée bien entendu sans modification. Mais le Sénat, par deux fois, l'a rejetée. La droite en effet a annoncé son intention de saisir à nouveau les juges de sa constitutionnalité, car elle conteste les conditions d'exécution du budget (*le Monde* daté 15-16 décembre).

Secours d'urgence : grâce au vote de ce texte, les SAMU reçoivent une consécration légale et les hôpitaux publics la mission de répartir les appels d'urgence entre tous les intervenants, privés comme publics ; les tâches actuelles de chacun d'eux étant confirmées (*le Monde* des 24 mai et 14 décembre).

Le Sénat, qui avait profondément modifié ce projet en première lecture, l'a repoussé en deuxième. L'Assemblée, elle, a confirmé à chaque fois les votes qu'elle avait émis une première fois.

Après accord en commission mixte paritaire, le Sénat a approuvé définitivement, le vendredi 20 décembre, comme l'avait fait la veille l'Assemblée nationale, les trois textes suivants :

● **Aménagement foncier rural** : sur un projet à caractère technique (*le Monde* des 25 octobre et 30 novembre) les divergences entre les deux Assemblées concernaient la commission communale d'aménagement foncier. Les députés avaient confirmé cette institution dans les cas où elle est demandée lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan d'occupation des sols en zone de montagne. Les sénateurs avaient étendu son institution à l'ensemble du territoire. Le compromis trouvé limite cette commission, en dehors des zones de montagne, aux zones définies par décret présenté après avis de la commission départementale d'aménagement foncier et accord du conseil général.

● **Protection du littoral** : députés et sénateurs ont déploré le retard apporté, trois ans après la promulgation de la loi les prévoyant, à la publication des textes d'application nécessaires à l'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer. Ce projet de décret devrait être publié le 31 janvier prochain et permettre ainsi le début de l'élaboration de ces schémas.

Pour les règles particulières d'urbanisme, l'accord entre les deux Assemblées retient la notion d'extension limitée de l'urbanisation et le principe d'une extension éventuelle au-delà de 100 mètres de la bande littorale inconstructible. Malgré le vœu initial du Sénat, le texte ne comprend plus la disposition rendant l'inconstructibilité inopposable aux plans des sols antérieurement approuvés. La CMP a d'autre part décidé de rendre obligatoire la souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile pour la pratique de la pêche sous-marine de loisirs. Elle s'est également accordée pour que l'utilisation des autorisations de culture marine soit compatible avec le fonctionnement du service public portuaire.

Quant à la réglementation des plages, à la demande de l'Assemblée nationale, le principe a été posé de l'usage libre et gratuit par le public et de la libre circulation sur les plages, ainsi que la sommation à enquête publique pour l'octroi ou le renouvellement des concessions. Ces concessions devront préserver le libre usage d'un espace significatif tout le long de la mer. A la demande du Sénat, tout contrat de concession doit déterminer la largeur desdits espaces.

● **Multi-propriété** : L'usage du terme « multi-propriété » ne sera pas interdit, comme le souhaitait le Sénat (*le Monde* des 19 octobre et daté 15-16 décembre). Toutefois, celui de « propriétaire » ne pourra être utilisé pour qualifier la qualité des associés de sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé. La CMP a repris la rédaction du Sénat pour définir par décret la répartition des charges communes et des charges privatives et pour ne pas imposer aux associés la participation aux charges privatives quand ils n'occupent pas l'appartement.

En revanche, l'Assemblée a eu gain de cause en refusant d'organiser, tant que cette question ne serait pas au point, la multi-propriété sur la base de l'indivision (*le Monde* des 20 juin et 30 novembre).

A. Ch. et Th. B.

Une limitation très progressive

La diminution du nombre de mandats électoraux détenus par les hommes politiques français n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain, mais pour après-demain. La volonté sénatoriale de ne mettre en place cette révolution qu'à partir de 1987, en renvoie en fait le début d'application — au moins pour les élus actuellement en place — aux élections cantonales de 1988.

La première règle posée pour l'avenir est extrêmement simple : nul ne peut détenir plus de deux mandats ou fonctions parmi la liste suivante : député, sénateur, représentant à l'Assemblée des Communautés européennes, conseiller régional, conseiller général, conseiller de Paris, maire d'une commune de vingt mille habitants ou plus (il y en a trois cent quatre-vingt-deux en France), adjoint au maire d'une commune de cent mille habitants ou plus. Cette limitation entrera en vigueur à l'occasion des élections de mars 1986.

Les élus actuellement en place ne devront que très progressivement se mettre en conformité avec cette nouvelle règle. Le principe posé est lui aussi relativement simple : tous ceux qui détiennent en ce moment plus de deux mandats ou fonctions pourront les remplir, tous et toutes, *jusqu'à leur terme normal*. Mais comme toujours, il y a des exceptions qui varient dans le temps.

X-1

En 1986, c'est-à-dire lors des élections législatives et régionales, ainsi que lors des élection sénatoriales, prévues à l'automne, mais aussi à l'occasion d'éventuelles élections partielles, ceux qui obtiendront un nouveau mandat, ou le renouvellement d'un ancien, pourront conserver un nombre de mandats ou de fonctions égal à celui qu'ils détiennent actuellement. Exemple : M. Alain Carignon, le maire RPR de Grenoble, qui est aussi conseiller général de l'Isère et parlementaire européen, pourra venir siéger à l'Assemblée nationale à condition d'abandonner un de ses mandats actuels. Mieux, même, ceux qui n'en possèdent actuellement qu'un ou deux pourront accroître leur stock, sans toutefois dépasser trois mandats ou fonctions. Exemple : Mme Edith Cresson qui est maire socialiste de Châtellerault et conseiller général de la Vienne, pourra être élue député sans abandonner un de ses deux actuels mandats ; elle ne devra le faire que si elle veut aussi siéger au conseil régional du Poitou-Charentes.

A partir du 1er janvier 1987, chaque élu « cumulard » devra profiter de toute élection pour diminuer d'une unité le nombre de ses mandats ou fonctions.

En langage mathématique cela s'écrit ainsi : si un élu détient, à la veille d'un scrutin, x mandats (x étant supérieur à deux), il devra en détenir x — 1 au lendemain de ce scrutin. (x — 1 pouvant toujours être supérieur à 2).

Seulement — théoriquement — en 1987, il ne devrait pas y avoir d'élections générales, mais simplement — éventuellement — des élections partielles cantonales ou sénatoriales. La diminution du nombre des mandats n'interviendra donc réellement qu'à partir de 1988... A moins qu'en 1987 il y ait dissolution de l'Assemblée nationale.

EN BREF

● *Le maire socialiste de Créteil retire leurs délégations à des adjoints communistes.* — M. Laurent Cathala (PS), député du Val-de-Marne et maire de Créteil, a retiré *mercredi 18 décembre*, sa délégation d'adjoint à M. Guy Martin (PC) ainsi qu'à deux autres élus communistes *« solidaires de leur camarade » :* Mme Laurette Galichet et M. Jean-Paul Bréchard. La décision du maire fait suite à une lettre circulaire de M. Guy Marchand, tapée sur papier à en-tête de la mairie et adressée aux personnes de la commune en difficulté, qui se concluait par *« Je suis, avec mes amis communistes, pour une autre politique que celle dont vous subissez la malfaisance, aussi bien avant qu'après 1981. »*

M. Cathala reproche à ses adjoints communistes d'avoir entretenu une confusion permanente entre les fonctions de maire-adjoint et celles de responsables d'un parti.

Pour M. Martin cette décision du maire ne remettra pas en cause l'accord de gestion conclu en mars..., à condition toutefois *« que la municipalité ne serve pas de courroie de transmission à la politique gouvernementale »*. — (*Corresp.*)

● *Pétain, M. Barre et* l'Unité. — L'hebdomadaire socialiste *l'Unité* du vendredi 20 décembre attaque vivement M. Raymond Barre pour avoir affirmé, récemment à Lyon, *« oui au travail, oui à la famille, oui à la patrie, mais dans une France libre »*, formule déjà critiquée par le CRIF (*le Monde* des 17 et 20 décembre). *L'Unité* dénonce, dans deux articles, l'*« image trouble »* de l'ancien premier ministre, affirme que les pétainistes *« n'ont toujours pas désarmé »* et s'étonne que M. Barre ait pu *« remettre au goût du jour* (un slogan) *cher au maréchal »*.

Notre correspondant dans les Pyrénées-Orientales nous indique que M. Barre est lui-même revenu sur la formule contestée, en affirmant, jeudi à Perpignan, qu'il souhaite seulement mener une politique fondée *« sur le respect de la personne humaine, une personne liée à la famille à laquelle elle appartient, à la patrie qui la protège, et au travail de tous les jours qui sert l'intérêt national »*.

Les socialistes ont fait des concessions au Sénat

A explique à B les raisons de son hostilité aux règles de non-cumul des mandats : *« Victor Hugo a écrit les dix volumes des* Misérables, *beaucoup sont incapables d'écrire une ligne ; j'ai dix mandats et fonctions, certains n'arrivent pas à en assumer un seul. »* Question d'individu.

Apprenant que Y, l'un de ses collègues du même département s'apprête à voter la règle du non-cumul, X le prévient de son prochain abandon de la présidence du conseil régional, qui dans ce cas revient de droit à Z, qui, dès lors, aura toutes les chances de prendre la place de Y sur la liste qu'X conduira aux sénatoriales. Question d'intérêt.

Mais l'opinion est aujourd'hui anticumularde. Non qu'elle y voit un abus condamnable en soi (sinon les électeurs auraient eu tôt fait de sanctionner leurs élus), mais parce qu'elle voit dans le mot « cumul » une connotation financière péjorative. Le gouvernement n'avait donc pas de raison de se priver du vote d'une loi populaire et inscrite dans son programme. Seule la procédure parlementaire pouvait constituer un obstacle dissuasif. En considérant d'emblée que le projet de loi organique nécessaire pour la limitation du cumul des mandats des parlementaires concernait aussi le Sénat, il a mis les sénateurs de l'opposition au pied du mur, puisque les deux Assemblées devaient voter ce texte dans les mêmes termes.

L'opposition, majoritaire au Sénat, n'a cependant pas voulu utiliser les possibilités de blocage (et risquer l'impopularité) que le gouvernement lui offrait ainsi.

Les tractations qui ont précédé l'adoption à l'unanimité des 286 sénateurs ayant exprimé leur vote — 28 se sont abstenus (1) — ont montré que le gouvernement était prêt à beaucoup de concessions, ce qui a permis à la majorité sénatoriale d'édulcorer les dispositions anticumul. Toutefois, elle n'a pu aller trop loin, tant le vote positif de l'UDF en première lecture à l'Assemblée nationale marquait une limite à ses revendications.

Pour le PS — M. Jacques Carat, sénateur du Val-de-Marne, l'a indiqué — *« la transaction est honorable »*. Obtenu, comme l'a constaté M. Pierre Joxe, par *« approximations successives »*, l'accord exclut du dispositif législatif les présidents des conseils des communautés urbaines et les maires des communes de moins de vingt mille habitants. Mais, surtout, il évite l'avalanche d'élections partielles qui aurait immanquablement suivi le scrutin du 16 mars. A lui seul, cet argument, aux yeux de l'opposition, justifiait qui se voit majoritaire à l'Assemblée nationale dans deux mois, un processus de retardement.

La particulière bonne volonté mise par les députés socialistes à accepter les souhaits de la majorité sénatoriale a été soulignée par le rapporteur socialiste de la commission des lois, M. Jean-Pierre Worms. M. Alain Richard, député socialiste du Val-d'Oise, l'a justifiée en expliquant que si ses collègues pouvaient avoir quelques motifs de regretter autant de concessions, en l'occurrence *« le mieux aurait été l'ennemi du bien »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Se sont abstenus les 24 sénateurs communistes, 2 Gauche démocratique (MM. Edgar Faure et Max Lejeune), et 2 RI (MM. José Balarello et Jean-Marie Girault).

M. FANTON : conseiller général sans canton

Un conseiller général privé du canton qu'il représente peut-il continuer à siéger au sein de l'assemblée départementale ? C'est à ce problème, original du point de vue juridique, que se trouve confronté M. André Fanton (RPR), ancien ministre, depuis que le Conseil d'Etat, par un arrêt du 23 octobre, a annulé la création du canton de Lisieux III (Calvados), dans lequel il a été élu dès le premier tour des cantonales de mars dernier (*le Monde* du 26 octobre).

Pour M. Fanton, l'annulation d'un redécoupage cantonal par le Conseil d'Etat ne fait pas disparaître le conseiller général préalablement élu dans le canton contesté. Hostile au projet de création du canton de Lisieux III par modification des cantons de Mezidon-Canon et de Lisieux II, M. Fanton se réjouit de la décision de la haute juridiction administrative. Mais il refuse d'en faire les frais : *« Il est extraordinaire que, le gouvernement ayant eu tort, ce soit moi qui soit sanctionné. »* Il conteste l'interprétation du ministère de l'intérieur, qui, s'appuyant sur l'article L 191 du code électoral, selon lequel *« chaque canton élit un membre du conseil général »*, considère que, s'il n'y a plus de canton, il n'y a plus de conseiller général.

M. Fanton met, pour sa part, en avant l'article L 192, qui dispose que *« les conseillers généraux sont élus pour six ans »*, et fait observer que, s'il est privé de canton, il n'est pas privé de son mandat, puisque son élection n'a pas été annulée. M. Fanton souligne, en outre, que le ministre de l'intérieur ne lui a pas encore notifié par écrit qu'il n'était plus conseiller général. *« J'attends qu'il le fasse, et alors j'entamerai un recours pour excès de pouvoir »*, ajoute-t-il.

LE CONSENSUS ANTICUMUL

(*Suite de la première page.*)

Comme pour l'abolition de la peine de mort, le pouvoir peut ainsi se prévaloir d'un consensus. La limitation du cumul des mandats sera, en outre, un argument supplémentaire à la disposition de ceux qui voudront s'opposer à la volonté de M. Chirac de mettre fin à la régionalisation.

Pour obtenir ce succès, les socialistes ont dû tempérer leurs exigences : cette réforme ne sera mise en place que très, très progressivement. Le Sénat et les sénateurs étant directement concernés, la Constitution obligeait à respecter un bicamérisme total. Comme au bon vieux temps de la Troisième République, les deux Chambres du Parlement devaient parvenir à un accord complet. Ce fut, finalement, plus facile que prévu.

Fin du cumul des mandats, décentralisation, avec transfert des responsabilités départementales et régionales des préfets aux élus, de l'Etat aux collectivités : le passage au pouvoir des socialistes marquera ainsi durablement le paysage institutionnel et politique français.

THIERRY BRÉHIER.

Dénouement à Nantes

Les truands se sont rendus après avoir libéré les otages

Après un suspense de trente-cinq heures, les trois malfaiteurs qui retenaient en otage deux magistrats de la cour d'assises de Loire-Atlantique, se sont rendus, sans effusion de sang, au préfet Robert Broussard, vendredi à 22 h 30, sur l'aéroport de Nantes.

De notre envoyée spéciale

Nantes. – *« Nous avons choisi la meilleure solution pour tous et pour chacun. »* En est-il vraiment convaincu Georges Courtois qui, trente-cinq heures après la prise d'otages, s'adresse ainsi aux journalistes à l'entrée de l'aéroport de Nantes ? *« Oui, nous retournons en prison. »* Sa liberté, celle de Patrick Thiolet contre celle de leur ami Khalki : *« Elle a été garantie par le ministère de l'intérieur »*, assure Georges Courtois. *« Khalki avait mis en jeu très généreusement sa liberté, et peut-être sa vie* [pour libérer ses amis]. *Arrivés au bout de leur route, ils n'ont pas voulu l'entraîner jusqu'à l'issue de cette action folle »*, confirme le commissaire Ange Mancini, le patron du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion).

Aidées du consul du Maroc à Rennes, les autorités françaises auraient ainsi mis au point l'expulsion prochaine d'Abdelkarim Khalki vers le Maroc en échange de la libération de tous les otages et de la reddition du commando.

Il est 20 h 30, la tension tout à coup est retombée. Combien de fois, au cours de cette journée folle, a-t-on craint que la prise d'otages ne tourne au carnage ? Le jour s'était levé sur le palais de justice de Nantes, la ville lentement s'était éveillée. Les badauds venaient jeter un coup d'œil sur la place du palais de justice, éventrée par les travaux d'un futur parking souterrain. Au-delà des palissades, derrière ses colonnes, le palais de justice ressemblait à un bunker.

Premiers coups de feu

En début d'après-midi, Georges Courtois, Patrick Thiolet et Abdelkarim Khalki ne retenaient « plus » que les quatre magistrats, le président de la cour d'assises, le premier substitut du procureur et deux assesseurs, ces magistrats professionnels dont ils avaient suffisamment dit quelle haine ils leur portaient. A l'intérieur du palais, le préfet Robert Broussard et ses hommes, qui, toute la nuit, avaient négocié la libération de chaque otage.

Une nouvelle fois, Georges Courtois exigeait la venue d'un journaliste pour transmettre un ultimatum. Exigence satisfaite. Mais, comme la veille pour le dernier enregistrement à FR 3, la diffusion de la cassette de Radio-France-Loire Océan était bloquée par le ministère de l'intérieur. Cette décision risquait-elle de déclencher la colère des preneurs d'otages ? Allait-on passer une nouvelle journée d'attente, une nuit encore ? Les policiers donneraient-ils l'assaut ?

Il est 14 h 25 lorsque éclatent les premières détonations. C'est Georges Courtois qui tire. Enchaîné au président de la cour d'assises, il apparaît en haut des marches du palais. Il allume une cigarette et, en lançant des phrases que l'on n'entend pas, tire en direction de la foule. L'objectif d'une caméra est brisé. Le commando va quitter le palais. Une Renault Espace de couleur havane l'attend. Courtois y est bientôt rejoint par Khalki enchaîné à deux magistrats et par Thiolet enchaîné à un quatrième otage, qui s'installe au volant. Courtois lui dira un peu plus tard de *« respecter soigneusement le code de la route »*.

> *L'équipe Robert Broussard-Ange Mancini a réussi un sans-faute à Nantes. C'était la première opération du RAID, la nouvelle unité d'élite de la police nationale.*

En trombe, la voie ouverte par des motards, la voiture disparaît encadrée par des véhicules de police. Mais où ? A Nantes, la circulation est bloquée un peu partout. En fait, il n'est pas question, alors qu'ils détiennent encore quatre otages, de tenter la moindre opération de force.

Une antenne du SAMU est installée sur l'aéroport. Selon son directeur, le commando, qui a aperçu un Mystère-20 du GLAM, exige, au grand dam du pilote, qu'on mette l'appareil à sa disposition. Signe de décrispation, le substitut du procureur, M. Philippe Varin, et un assesseur, M. François Dior, sont libérés vers 17 heures.

Pourquoi ensuite ce « ralenti » ? Dans le brouillard, la nuit tombe, l'Espace semble bien isolée. Robert Broussard et Ange Mancini ne cessent de faire la navette entre la voiture et l'aéroport. C'est très vraisemblablement le *« sens de l'amitié »* qui permet le dénouement, et la promesse de l'expulsion de Khalki. A 20 h 30, le président de la cour d'assises, M. Dominique Bailhache, et le deuxième assesseur, M. Bernard Bureau, sont libérés et les armes remises aux forces de l'ordre.

Rien n'est escamoté aux yeux de la presse : la voiture, conduite cette fois par un policier, fait une dernière halte devant l'aéroport. Obligeamment, un policier baisse la vitre pour permettre à Courtois de parler aux journalistes, qu'il traite cette fois de *« requins »*. A-t-il enfin compris que la presse dont il a voulu se servir est une arme à double tranchant ? *« Le film de FR 3 nous a beaucoup aidés*, confirment le préfet de région, M. Jean Chevance, et Robert Broussard, *nous l'avons passé et repassé. »* Les gestes, les caractères, des preneurs d'otages décryptés, les trois hommes ne présentaient plus guère de mystère pour les policiers.

Robert Broussard a les yeux rougis de fatigue, son *« complice »* Ange Mancini, le patron du RAID, dont Nantes est le premier « coup », ne cache pas sa satisfaction. Leurs hommes, avec une barbe de deux jours, sont épuisés, mais contents. Pas un coup de feu n'a été tiré par la police, il n'y a pas eu une goutte de sang versé. C'est un sans-faute pour l'équipe Broussard-Mancini.

AGATHE LOGEART.

« Si la police ne fait rien... »

Alors qu'il était encore retenu en otage au palais de justice de Nantes, M. Philippe Varin, premier substitut, a fait, vendredi 20 décembre, à 10 h 30, une déclaration recueillie par Joël Bitoune, *journaliste de Radio-France* Loire-Océan, dont on lira ci-dessous l'extrait qui en a été diffusé sur les ondes de cette station :

« Nous sommes maintenant détenus depuis plus de vingt-quatre heures. M. Courtois a jusqu'ici tenu tous ses engagements à notre égard, à l'égard de la police. Il a relâché nombre d'otages, même la quasi-totalité volontairement. Il en a pris l'initiative à un certain nombre de reprises. M. Courtois ne nous a pas maltraités, il nous a même traités très correctement.

» Je dois indiquer que, maintenant, nous en arrivons au point crucial de cette affaire, c'est-à-dire qu'il ne fait aucun doute que, quoi qu'il arrive, M. Courtois va sortir de ce palais de justice pour prendre une voiture, s'éloigner avec les quatre magistrats de la cour, enchaînés avec M. Courtois et ses amis. M. Courtois ayant des grenades en mains, ses amis aussi étant armés.

» Il est donc indispensable que la police ne fasse strictement rien. Nous, nous considérons que, si la police ne fait rien, l'affaire ira à son terme normalement. M. Courtois s'est bien engagé, si la police n'intervenait pas, à nous relâcher immédiatement, dès qu'il sera en sécurité. Il nous parle d'un délai relativement bref.

» Donc, si les choses se passent mal ce sera vraisemblablement parce que la police sera intervenue intempestivement. Je tiens à le dire par avance, car jusqu'ici M. Courtois a toujours tenu ses engagements à notre égard. »

A la fin, Courtois a prié le substitut de préciser dans quelles conditions il faisait sa déclaration. M. Varin a répondu : « Oui. Effectivement. Je suis totalement libre, le journaliste qui est en face de moi pourra le certifier. Je n'ai aucune attaches, je n'ai pas d'armes sous la nuque. Il n'y a aucun problème à cet égard. Je dis ce que je ressens véritablement. »

Georges Courtois veut aller à la gare. Sous l'œil pour le moins étonné des enfants qui partent en colonie de vacances, Courtois, une arme pointée vers Robert Broussard, va chercher un sac à la consigne automatique : il est plein d'armes et de grenades. Nouveau départ : l'aéroport. Les trois malfaiteurs auraient exigé un avion pour se rendre au Maroc. Aucune mesure particulière de sécurité n'a été prise sur le terrain. L'ordre d'évacuer est très tardif puisque voyageurs et membres du personnel croisent, en partant, la Renault Espace qui arrive. Le trafic aérien est totalement interrompu.

Une demi-heure plus tard, sur la demande des policiers qui cherchent à l'isoler, la voiture se dirige en bout de piste et la négociation reprend. *« On est allé s'expliquer en rase campagne »*, dira ensuite Robert Broussard. Le préfet a sans doute, à ce moment, l'impression que l'affaire touche à sa fin. Mais les preneurs d'otages ont chacun une grenade dégoupillée à la main. Il

LE TROISIÈME HOMME

Abdelkarim Khalki a donné le coup d'envoi à l'interminable prise d'otages en désarmant les gardes du palais.

Né dans la région de Fez, au Maroc, en 1951, Abdelkarim Khalki arrive en France en 1974. Petits métiers et modeste salaire, jusqu'au jour de mai 1982 où il est arrêté à Nantes. Il vient de commettre un hold-up avec port d'arme. Ecroué à la prison de la ville en mai 1982, il est ensuite jugé par la cour d'assises de Loire-Atlantique en octobre 1983 et condamné à cinq ans de réclusion criminelle. Il rencontre alors, en prison, Georges Courtois. Une amitié naît. Pour sa bonne conduite en détention, Abdelkarim Khalki est libéré le 29 novembre 1985 après trois ans et demi de prison.

MORT DU PÈRE FRANÇOIS DE L'ESPINAY

Le Père François de l'Espinay, originaire de Luçon (Vendée), est mort le 18 décembre à Salvador-de-Bahia au Brésil. Né en 1918, il avait été ordonné prêtre trente ans plus tard. De 1958 à 1962, il avait été aumônier en chef des armées d'Algérie. En 1963, il était parti en Amérique latine pour coordonner l'activité des religieux et prêtres en mission. C'est en 1973 qu'il s'était établi, avec l'accord des évêques du Brésil, à Salvador-de-Bahia pour y vivre avec les Noirs les plus déshérités.

La cassation de l'arrêt de renvoi de Klaus Barbie devant les assises

Le procès pourrait être reporté après les élections législatives

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Jean Ledoux, a annulé vendredi 20 décembre, après un long délibéré, l'arrêt de la chambre d'accusation de Lyon qui avait renvoyé Klaus Barbie devant les assises du Rhône, en ne retenant contre lui que des faits de déportation de *« juifs innocents »*. C'est la chambre d'accusation de Paris qui a été désignée pour examiner de nouveau le dossier, étant précisé que si cette juridiction estime que l'inculpé doit être jugé, il le sera en tout état de cause par la cour d'assises du Rhône. Mais le procès ne pourra probablement pas avoir lieu à partir du 3 février prochain comme prévu, et pourrait être renvoyé au-delà des élections législatives du 16 mars.

L'attendu majeur de cet arrêt tient en deux lignes. Mais elles sont essentielles, car la chambre criminelle, comme le lui avait demandé l'avocat général, M. Henri Dontenwille, y donne, pour la première fois, sa définition et sa conception des crimes contre l'humanité.

Ces crimes imprescriptibles, dit-elle, *« constitués, au sens de l'article 6c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945, alors même qu'ils seraient également qualifiables de crimes de guerre, selon l'article 6b de ce texte, par des actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique quelle que soit la forme de leur opposition »*.

La phrase, pour être longue et bien dans la manière des rédactions de la Cour suprême, exprime clairement l'idée que le crime de guerre, qui se trouve prescrit au bout de dix ans, est en lui-même une notion. Mais par la façon dont il peut s'accomplir, dès lors que s'y ajoutent des faits constituant des actes inhumains ou des persécutions contre des adversaires, au nom même d'une idéologie étatique, il revêt le caractère d'un crime contre l'humanité et devient alors imprescriptible.

> *Pour la première fois, la chambre criminelle précise la notion de crime imprescriptible contre l'humanité.*

Or la chambre d'accusation de Lyon avait estimé que, parmi les huit actions ou opérations initiales reprochées à Barbie, seuls devaient être retenus, car ils étaient seuls, à son sens, susceptibles d'être qualifiés crimes contre l'humanité, et donc imprescriptibles, ceux qui avaient entraîné la mort de juifs arrêtés et déportés en raison de cette seule et unique qualité. Ainsi avaient été écartées des poursuites toutes les opérations de l'ancien SS de Lyon commandées dans le cadre de l'action qu'il menait contre la Résistance.

La Cour de cassation, à partir de la définition qu'elle donne des crimes contre l'humanité, déclare qu'*« en excluant de cette qualification pour l'ensemble des actes imputés à Klaus Barbie, qui auraient été commis contre des personnes appartenant ou pouvant appartenir à la Résistance, alors que son arrêt constate que les crimes « atroces » dont ces personnes ont été systématiquement ou collectivement les victimes, étaient présentés comme justifiés politiquement par l'idéologie national-socialiste, la chambre d'accusation de Lyon a méconnu le sens et la portée des textes visés par les moyens de cassation »*.

Elle relève à ce propos que *« ni les mobiles animant les victimes ni leur éventuelle qualité de combattants ne sauraient exclure l'existence, à la charge de l'inculpé, de l'élément intentionnel constitutif des infractions poursuivies »*, c'est-à-dire de crime contre l'humanité.

L'arrêt de Lyon se trouve donc cassé sur ce seul point, car il ne lui est pas fait grief d'avoir retenu comme victimes de crimes contre l'humanité les *« juifs innocents »* mais seulement de s'en être tenu là. La chambre d'accusation de Paris va donc avoir à reprendre l'examen du dossier sur ce seul chapitre.

Un autre moyen de cassation a été retenu par la chambre criminelle. La chambre d'accusation de Lyon avait, dans ce même arrêt, déclaré prescriptibles les deux peines de mort prononcées par contumace contre Barbie en 1952 et 1954 pour d'autres faits commis par lui. Pour la Cour suprême, qui rappelle à ce sujet les dispositions de l'article 639 du code de procédure pénale, une chambre d'accusation n'est pas compétente pour se prononcer à cet égard. C'est à la seule juridiction de jugement, en l'occurrence aujourd'hui la cour d'assises du Rhône, de statuer et de dire si Barbie doit ou non répondre contradictoirement de tel ou tel des actes qui lui furent naguère reprochés et qui pourraient s'apparenter à des crimes imprescriptibles. Cela suppose que le parquet général de Lyon dise s'il estime ou non nécessaire de reprendre l'action publique.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LE RECRUTEMENT DES MÉDECINS HOSPITALIERS

Le malthusianisme des jurys

A quelle condition un docteur en médecine peut-il exercer son art en milieu hospitalier ? La récente réforme de l'internat des hôpitaux, puis celle des statuts et du mode de recrutement des praticiens hospitaliers, amènent à poser la question à l'occasion d'une affaire peu banale.

Il y a quelques semaines était organisé pour la première fois un concours national des praticiens hospitaliers. En gynécologie-obstétrique, 136 places étaient offertes, correspondant aux 136 postes déclarés vacants à l'échelon national. Ce concours comportait deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale. Il prenait en compte les *« titres et travaux »* des candidats, ainsi que les *« services rendus »* par eux à l'hôpital public. 95 médecins s'étaient présentés, tous spécialisés en gynécologie-obstétrique, les uns issus de la « voie royale » hospitalo-universitaire (anciens chefs de clinique ou anciens internes de CHU), les autres d'une voie plus modeste (titulaires d'un certificat d'études spécialisées ou internes des régions sanitaires).

Résultat : 26 reçus. 24 provenaient de la filière noble et deux – seulement – de l'autre. Une centaine de postes vont donc demeurer vacants dans les hôpitaux français.

Le professeur Roger Henrion (hôpital Cochin, Paris), membre du jury, fait valoir la grande hétérogénéité des candidats et des postes dans lesquels, une fois reçus, ils pouvaient être affectés. *« Nous avons préféré prendre le risque de laisser des postes vacants*, explique-t-il, *plutôt que d'y voir nommés des médecins que nous estimons insuffisamment qualifiés. Certes, il y avait peut-être, çà et là, des gens compétents pour la place demandée, mais le système des concours ne permettait pas de les prendre en compte. »*

A la direction des hôpitaux (secrétariat d'Etat à la santé), où l'on indique que des situations analogues existent pour la radiologie et l'anesthésie-réanimation, on ne cache pas que la situation ainsi créée posera des problèmes de fonctionnement hospitalier.

Le résultat de gynécologie-obstétrique illustre surtout l'incohérence de l'actuel système de recrutement. Un groupe de médecins d'hôpitaux généraux vient de dénoncer cette situation, qui, selon eux, risque de s'aggraver dans les années à venir avec les conséquences de la réforme de l'internat (disparition des actuels internes, ainsi que des étudiants en certificat d'études spécialisées), et qui inquiète Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Une situation paradoxale à un double titre : les porte-parole français de la gynécologie obstétrique situent à un médecin accoucheur pour deux cents accouchements annuels le seuil de sécurité indispensable (seuil déjà très supérieur aux effectifs actuels des maternités publiques). D'autre part, les médecins recalés au concours national (tous âgés de trente à quarante ans) pourront sans difficulté exercer leur spécialité et avoir des responsabilités équivalentes dans des maternités privées. Deux poids, deux mesures ?

JEAN-YVES NAU.

L'opposition se propose d'abroger la plupart des réformes en matière de santé réalisées par la gauche

Abrogation de la loi sur la départementalisation, réapparition du secteur privé hospitalier, réforme radicale de l'enseignement médical, RPR et UDF espèrent, dès mars 1986, abroger les principales réformes instituées depuis 1981 par la gauche en matière de santé, comme l'a indiqué M. Jacques Blanc, président de la commission santé de l'UDF au cours d'une conférence de presse, vendredi 20 décembre au Sénat.

Le RPR et l'UDF ont déjà déposé devant le Parlement quatre propositions de loi qui devront être très vite votées après les élections législatives (1). Première visée : la départementalisation hospitalière. Si le RPR et l'UDF se disent favorables au concept de départementalisation, ils sont opposés à la conception qu'en ont les socialistes. Outre l'abrogation d'un certain nombre d'articles de la loi du 3 janvier 1984, un des textes proposés conjointement par des élus RPR et UDF prévoit que, si les chefs de service le désirent, les départements pourront *« être constitués de façon temporaire ou définitive »*. La création du département sera alors décidée par le conseil d'administration sur avis de la commission médicale consultative. *« Les activités du département sont*, indique le texte de la proposition de loi, *placées sous la responsabilité du coordonateur choisi par les chefs de service intéressés. »*

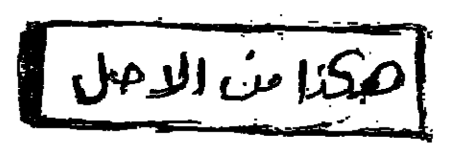
En ce qui concerne la réapparition du secteur privé au sein des hôpitaux publics, la proposition de loi prévoit que les hôpitaux devront *« réserver des lits pour la clientèle personnelle des médecins-chirurgiens et spécialistes de l'établissement »*. Deux après-midi par semaine ou quatre demi-après-midi seront alloués aux praticiens hospitaliers lorsque l'hôpital public sera dans l'impossibilité de permettre l'exercice en son sein d'une activité de clientèle privée.

Mais c'est l'organisation des études médicales qui sera le plus profondément bouleversée. En plus de la réhabilitation de l'internat ancien régime, l'opposition envisage de faire voter une série de réformes visant à transformer de fond en comble l'enseignement médical tel qu'il est dispensé aujourd'hui dans les facultés de médecine et à instituer une véritable autonomie des universités. *« Les établissements procéderont librement à l'élaboration de leurs projets pédagogiques et à l'organisation des études. »* Ils pourront recruter des professeurs associés sous contrat à durée déterminée.

Cette autonomie administrative et pédagogique s'accompagnera d'une autonomie financière, chaque faculté ou université étant libre de recevoir des subventions et de passer des contrats d'enseignement et de recherche avec toutes collectivités, qu'elles soient publiques ou privées.

F. N.

(1) Plusieurs centaines de médecins ont accepté de parrainer ces propositions de loi. Parmi eux, les professeurs de Sèze, Lhermitte, Pellerin, Sureau, Cremer et Job.



France / société

Face-à-face entre Christine Villemin et le juge d'instruction

La recherche du temps perdu

De notre envoyé spécial

Epinal. — *« L'intime conviction est parfois une longue patience. »* Cette phrase de Mᵉ Paul Lombard pourrait servir d'épitaphe plutôt que de *conclusion* à l'affaire Villemin. Longue, trop longue patience que ce rituel de confrontations présumées essentielles et jamais décisives, de ces rendez-vous déterminants et qui ne déterminent rien.

Faudrait-il prendre la justice, comme son mal, en patience ? Pendant dix heures, peu s'en fallut, le *vendredi 20 décembre,* au tribunal correctionnel d'Epinal : Christine Villemin, inculpée d'assassinat, s'est *retrouvée* face à M. Jean-Michel Lambert, juge d'instruction et, si l'on peut dire, son « inculpeur ». Comme elle dirait, son « *persécuteur* ». Un épisode après un autre épisode, cinq heures d'audition la veille, jeudi. Car un chapitre chasse l'autre dans ce feuilleton sans fin du juge obstiné et d'une femme minérale, innocente ou non, qui se jettent à la figure leur suspicion réciproque.

Plus tard, si quelqu'un refait *jamais l'histoire de ce fait divers, il y* verra probablement l'exemple d'une justice transformée en machine à *remonter le temps. Et d'abord le* temps perdu. D'un outil rudimentaire à explorer à reculons les pistes, *et surtout celles qui ont été négligées.*

L'affaire Villemin, dans le fond, tient toute entière, caricaturale, dans cet épisode des pneus évoqué, parmi des dizaines d'autres questions, vendredi. Le 17 décembre 1984, le lendemain de la mort de Grégory, les enquêteurs de la gendarmerie trouvent sur la berge de la Vologne des traces de pneus fraîches, nettes et parfaitement identifiables. Ils en font donc des empreintes, emplâtres très bien réussis d'ailleurs. Trois pneus sont d'un modèle équipant en série les R 4 et R 5. Le quatrième, très usagé, est d'un autre modèle. Les pneus ne sont pas, en tout cas, ceux utilisés sur la Peugeot de Bernard Laroche, déjà soupçonné. Plusieurs centaines de véhicules sont contrôlés dans la région. Toutes les R 4 et R 5 des environs, sauf une : la Renault 5 de Christine Villemin. Cette voiture est vendue quelques semaines après. Le nouveau propriétaire utilise, croit-on savoir, pendant environ 4 000 kilomètres les pneus anciens, trois du même modèle, un différent, puis les change. Simplement à la demande d'un gendarme qui garde les vieux pneus, au cas où...

Au cas où. En effet, un an après, les moulages sont récupérés dans la cave ou au grenier de la gendarmerie de Bruyères. Les vieux pneus sont saisis. Les experts sont désignés. Ils vont donc, début janvier 1986, déposer des conclusions. On ne doute pas un instant qu'elles seront contestées. Comment ne le seraient-elles pas ?

Certes, depuis le mois de juillet dernier, depuis que *la chambre* d'accusation de la cour d'appel de Nancy a ordonné la mise en liberté de *Christine Villemin, en demandant* au juge d'instruction de consolider son dossier, les choses ont avancé. Les investigations, menées essentiellement à la demande de l'une des parties civiles, les grands-parents Villemin, représentés par Mᵉˢ Lombard, Lagrange et Bourdelle, ont permis d'établir un certain nombre de points.

> *Plusieurs pistes antérieurement négligées sont réexaminées. Mais, un an après, certains indices ne manqueront pas d'être contestés.*

L'horaire, par exemple, la découverte du disque horodateur d'un car de ramassage scolaire, déjà évoquée, *permet d'établir,* aujourd'hui, *que* Christine Villemin aurait eu le temps matériel de commettre le crime. *Ce qui ne veut pas dire* qu'elle l'ait commis. De même, les experts en audiométrie chargés *d'analyser les enregistrements réalisés* bien avant la mort de Grégory, à la demande de la gendarmerie, *sont arrivés à une conclusion : l'un* de ces enregistrements fournis par Christine Villemin ne correspond *pas à la description qu'elle avait* faite de l'appel téléphonique anonyme. L'enfant entendu sur la bande *n'était pas, comme elle l'avait* affirmé, proche de son éventuel interlocuteur, d'ailleurs muet, mais *dans la même pièce qu'elle. D'où* l'hypothèse d'un auto-appel. Les choses ont avancé et *« les charges, certaines troublantes, d'autres sérieuses »,* notées par la chambre d'accusation au mois de juillet ne se *sont pas allégées. Au contraire.*

Les témoignages réaffirmés de compagnes d'usine sur le passage de Christine Villemin au bureau de poste de Lépanges, le 16 octobre 1984 ; le tableau des concordances téléphoniques établi par la police judiciaire, démontrant que sur quatre-vingt-six appels téléphoniques anonymes recensés, Christine Villemin aurait été en mesure d'en « passer » quatre-vingts ; le nouveau « créneau horaire » donné par le disque ; les « évolutions » des explications successives de l'inculpée sur l'accroissement notable des factures téléphoniques du couple Villemin en janvier-février 1983, et beaucoup d'autres points, ont été évoqués ce vendredi ou antérieurement.

Là, il s'agissait, en outre, d'une confrontation avec les grands-parents Villemin. Elle fut à certains moments très vive. L'atmosphère fut tendue aussi entre le juge d'instruction, bien placé pour savoir, dans cette affaire, qu'il n'y a ni mobile clairement établi ni preuve absolue, et une inculpée qui affirme, à bon droit ou non, son innocence avec un sang-froid et une maîtrise « lapidaires ». *« Ma cliente n'a jamais été mise en difficulté,* affirmera Mᵉ Garaud, *bien qu'on lui ait fait subir une torture morale, une pression terrible. »* L'avocat parisien a fait connaître son intention de déposer prochainement une demande de non-lieu. *« Il y a, dans le dossier maintenant consolidé, de quoi étayer l'intime conviction,* déclarait Mᵉ Lombard. *Il appartient maintenant au parquet, qui brille surtout par son absence dans cette affaire, de prendre ses responsabilités. »*

Ces propos visaient évidemment M. Lecomte, procureur de la République à Epinal. Du moins pour l'instant. Car ce magistrat vient d'être nommé au tribunal de Mayotte. Comme le capitaine de gendarmerie Cesmat fut, lui, muté à Berlin.

Il appartiendra donc au nouveau procureur de la République d'Epinal de *« prendre ses responsabilités ».* Il devra le faire après que les conclusions des différentes contre-expertises, attendues par le juge Lambert dès les premiers jours de 1986, auront confirmé ou infirmé les expertises précédentes. Dans la première hypothèse, assez vraisemblable dit-on, la tâche sera rude.

PIERRE GEORGES.

● *Leontev, le « dormeur », en liberté.* — M. Vladimir Leontev, l'immigré russe inculpé de recel après avoir été trouvé en possession de 278 500 francs en Grande-Bretagne, a quitté libre, dans l'après-midi de vendredi 20 décembre, l'hôpital de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

M. Leontev reste toujours sous contrôle judiciaire, l'origine de la somme trouvée sur lui, le 18 novembre, par la police britannique, à la suite d'un accident de mobylette au nord de Londres, étant toujours aussi mystérieuse. M. Leontev, qui avait feint le sommeil pendant trois semaines pour éviter de répondre aux questions des policiers britanniques, était arrivé à Calais, jeudi dernier, prostré et semble-t-il très affaibli.

AU TRIBUNAL DE CLERMONT-FERRAND

Trente mois de prison (dont deux ferme) pour le commissaire Gilbert Ambrosi

Le policier avait torturé un prévenu lors d'un interrogatoire

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. — Ce n'est pas le procès de la police, mais celui d'un homme ayant failli à sa fonction de commissaire : dès le début des débats qui vont durer six heures, vendredi 20 décembre, cette évidence plane au-dessus de la salle du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand. Gilbert Ambrosi, trente-neuf ans, béni de ses supérieurs, et même couvert d'éloges par un magistrat cité comme témoin à la barre, est accusé d'une faute grave, commise le 29 novembre 1984 dans une pièce du commissariat qu'il dirigeait depuis deux ans.

Ce jour-là, en fin d'après-midi, l'« irréprochable » fonctionnaire — il esr aujourd'hui suspendu de ses fonctions — a dérapé face à un jeune malfaiteur d'origine algérienne, Karim Ramdani, placé en garde à vue depuis le matin. Il l'a giflé, puis torturé à l'aide d'une matraque électrique. Pour ce quart d'heure de drame, le commissaire Ambrosi va être sanctionné de trente mois de prison dont deux ferme qu'il a déjà purgés, mais — et c'est sans doute le pire — le policier d'élite est désormais placé au ban d'un corps qu'il a déshonoré.

« Je me suis toujours impliqué à fond dans mon travail », tiendra-t-il à faire savoir au cours de l'audience. S'il n'avait jusqu'alors jamais mordu la ligne blanche de la loi, le dépassement effectué en la circonstance *s'avéra* tellement net qu'il ne tarda pas à reconnaître son entière culpabilité. Face à une présidente de tribunal, Mᵐᵉ Claudine Bressoulaly, d'une courtoise et implacable précision, le commissaire Ambrosi explique qu'il était complètement épuisé par la conduite d'une enquête sur une importante affaire de stupéfiants. Aussi, à la fin d'une journée commencée à 7 heures, *« les plombs ont sauté face à un homme au sourire narquois ».* Douloureuse expression au moment de l'exposé d'un contexte de violence où la matraque électrique prise dans un tiroir *« uniquement pour lui filer la frousse »* va parcourir durant deux ou trois minutes le corps de sa victime.

Le commissaire a choisi le garage situé près de la geôle où avait été enfermé Karim Ramdani afin de tenter de lui faire avouer un vol de fourrures pour lequel le malfaiteur a d'ailleurs été récemment condamné.

Le commissaire est accompagné d'un gardien de la paix, M. Patrick David — lui aussi parfaitement noté par sa hiérarchie — qui paiera d'un an de prison avec sursis le fait d'avoir obéi à son patron *en passant* des menottes dans le dos de Karim Ramdani. Patrick David a « subi », à sa *façon,* l'interrogatoire et des rires amers secouent les travées lorsqu'il se laisse aller à dire : *« Je languissais de partir, car c'était la fin de mon service. »*

« Je me suis écœuré moi-même »

Le commissaire Ambrosi, lui, assume entièrement sa responsabilité. Il avait déclaré lors de sa première audition : *« Je me suis défoulé. »* Il répétera souvent par la suite : *« Je me suis écœuré moi-même. »* Mᵉ Alain Fort, du barreau de Valence, défenseur de Karim Ramdani, veut bien admettre ce dégoût, mais en ajoutant : *« S'il avait eu en face de lui le fils du préfet de l'Ardèche, il se serait certainement comporté autrement. Il aimait les armes, c'était un homme de western, mais je dis non quand ça tourne au stade gestapien. »*

La question de la préméditation fut bien sûr posée. Elle n'a fait aucun doute pour le procureur François Maury, dans la mesure où le commissaire est monté dans son bureau se procurer une arme avant de déplacer le suspect, de le conduire pieds nus, en slip et en petite chemise en un lieu discret.

La tâche est bien difficile pour la défense assurée par le bâtonnier Dousset et Mᵉ Chambon. Ce dernier s'écriera : *« Vous l'avez, votre flic qui a chuté ! »* tandis que son collègue plaidera pour la *« juste mesure »,* composée à ses yeux du passé élogieux de son client, de l'ambiance, semble-t-il, irrespirable régnant au commissariat d'Annonay où le commissaire Ambrosi luttait contre le laxisme d'une partie du personnel et, enfin, d'un appui de la population locale pour son commissaire marqué par une pétition rassemblant un millier de signatures. L'avocat tentera de démontrer qu'en réalité pas mal de gens en voulaient à Gilbert Ambrosi comme le prouve l'explosion au plastic, pendant la nuit du 20 au 21 mai dernier, de la villa de son client dans le Var...

LLIBERT TARRAGO.

Sports

Boris Becker l'enfant chéri... et cher

(Suite de la première page.)

La salle contient douze mille neuf cents personnes, dix fois plus ont demandé un billet. Le marché noir est à son comble. Bref, la « Becker-manie » fait rage.

Le phénomène est encore plus fort qu'en France lorsqu'en 1982 et 1983 Yannick Noah avait disputé la finale de la Coupe Davis contre les Etats-Unis, puis gagné Roland-Garros. Le numéro un français, dont l'ascension vers les sommets avait été progressive depuis 1978, n'a pas *été unanimement apprécié dans* l'Hexagone. La couleur de sa peau, son mode de vie ont peut-être empêché inconsciemment le phénomène d'identification qui, en revanche, s'est produit avec Boris Becker, joueur à la trajectoire fulgurante (de la 222ᵉ à la 5ᵉ place mondiale en dix-huit mois) dans une Allemagne curieusement saturée de tennis.

C'est le petit-fils rêvé de toutes les *personnes âgées de plus de soixante* ans. Il croit en Dieu et prie fréquemment. Il se conduit comme un bon fils. *« Au moins, avec lui, on tient un gamin toujours bien habillé qui ne risque pas de manifester contre les fusées Pershing »,* a écrit le *Spiegel.* Ironie ? *« Je défends les positions des Verts pour taquiner mon père »,* a assuré Boris Becker. Architecte, ce père est conseiller municipal démocrate-chrétien de Liemen, sa ville natale, où il a connu un triomphe d'empereur romain, après sa victoire à Wimbledon. Le leader bavarois de la CDU, Franz-Josef Strauss, a d'ailleurs annoncé qu'il assisterait à la finale de la Coupe Davis.

Hommes politiques, journalistes et groupies ne sont pas les seuls à tambouriner à la porte du jeune champion : les sponsors aussi s'y bousculent. A peine la firme d'électronique BASF a-t-elle renâclé pour payer 500 000 DM un petit écusson sur l'épaule du champion que la société néerlandaise concurrente Philips s'est engagée à verser 5 millions de DM pendant quatre ans. Les chaussures Puma donnent 600 000 DM par an, les vêtements Ellesse 300 000 DM, les montres Ebel 100 000 DM, le constructeur BMW lui a prêté une voiture alors qu'il n'a pas encore le permis de conduire. La Deutsche Bank pourrait, elle, passer un contrat de l'ordre de 1,7 million de DM pour gérer les revenus du champion qui, outre ses gains en tournoi (120 000 DM en 1985) reçoit au moins 10 000 DM par exhibition.

Officiellement, le père gère la fortune du fils. En fait, c'est Ion Tiriac qui tire les ficelles en coulisse. Ancien mentor de Nastase, Vilas et Leconte, le célèbre manager roumain a eu le coup de foudre pour Boris Becker lors du dernier tournoi de Monte-Carlo. Il l'a pris sous contrat et l'a lancé comme une bombe dans le circuit. Les résultats sportifs et financiers ont sans doute dépassé ses espérances les plus folles, mais Tiriac a su en tirer le plus grand profit. Le président de la Fédération de tennis allemand a reconnu qu'en lui confiant la promotion de la finale de la Coupe Davis il encaisserait 3 millions de DM, soit trois fois plus qu'il n'aurait pu le faire par ses propres moyens, tout en laissant 1 million de DM de commission au manager. Il est vrai que Tiriac a rentabilisé au maximum les places et l'espace publicitaire qui lui ont été confiés : 12 000 DM les 12 m² de panneaux publicitaires avec deux places gratuites, ou 12 000 DM le siège seulement. Même la société qui a passé le revêtement du court, Deutsche Lineum Werke, a dû verser 55 000 DM pour avoir l'honneur de faire violer sa moquette par Becker.

« Il presse le citron », ont déploré certains commentateurs qui ne pardonnent pas tout à fait à Tiriac d'avoir installé son protégé à Monte-Carlo pour fuir le fisc allemand. Mais c'est un péché véniel pour 60 % des Allemands, qui, selon un sondage, pensent en revanche à près de 70 % que leur jeune héros va leur permettre de remporter la Coupe Davis pour la première fois sans difficultés.

Toutefois, au lieu de se préparer intensivement à rencontrer les tenants du trophée, Becker, au grand dam de l'entraîneur allemand Pillic, a sacrifié à de très nombreuses mondanités. Mais les Allemands n'ont-ils pas raison de faire aveuglément confiance à leur nouveau *monstre sacré* qui, pour s'isoler de la foule, met sur les oreilles un walkman sans cassette, et dont un entraîneur a dit : *« Pour réussir, il est prêt à manger du rat. »* Au reste, un journal américain a écrit : *« Becker est le meilleur produit de l'Allemagne depuis la Coccinelle Volkswagen. »*

ALAIN GIRAUDO.

Démonstration

La surface du court — une moquette aux rebonds très rapides — et l'éclairage — des projecteurs éblouissants — avaient été choisi à dessein pour avantager Boris Becker, et il a su tirer profit au mieux de ces conditions.

Bombardé de services-canon et de coups droits fulgurants, son adversaire suédois a été martelé comme un boxeur acculé dans les cordes. Sous ce déluge, le toucher de balles d'Edberg, dont le style de jeu s'accommode fort bien des surfaces rapides, s'est émoussé comme le fil d'un couteau sur une pierre. *Alors qu'il cherchait à placer ses volées au lieu de les frapper en force,* il a commis une quantité invraisemblable de fautes directes, qui lui ont, au bout du compte, coûté la victoire.

Après avoir laissé passer sa chance dans la troisième manche, *quand Becker a eu un peu* de mal à tenir la cadence des deux premiers sets, le Suédois *s'est déréglé au service, offrant* sur un plateau à l'Allemand les occasions de breaks décisifs *dans la quatrième manche.*

La démonstration de Becker a été telle que, à l'évidence, le double qu'il devrait disputer associé à Andréas Maurer, devrait être décisif pour l'issue de la rencontre.

A. G.

Carnet

Décès

— M. et Mᵐᵉ René Bondoux,
Mᵐᵉ Jean Hourticq,
Leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BONDOUX,
commandeur de la Légion d'honneur,
correspondant de l'Institut,
président d'honneur
de la Fédération nationale
des entreprises à commerces multiples,

leur frère, beau-frère, oncle et grand-oncle.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le lundi 23 décembre 1985, à 10 h 30, en l'église de Boynes (Loiret).

Une messe sera célébrée à Paris, en l'église Saint-Philippe du Roule, le lundi *13 janvier 1986, à 18 heures.*

11, villa Spontini,
75116 Paris.
1, rue Frédéric-Bastiat,
75008 Paris.

— La Fédération nationale des entreprises à commerces multiples

a le regret d'annoncer le décès de son président d'honneur,

M. Jacques BONDOUX,
membre correspondant de l'Institut,
commandeur de la Légion d'honneur.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean BORDEREAU,

survenu à Paris, le 12 décembre 1985, dans sa soixante-dix-huitième année.

De la part de
Mᵐᵉ Jean Bordereau,
son épouse,
Le docteur et Mᵐᵉ Pierre Bordereau,
M. et Mᵐᵉ Jean-Claude Bordereau,
M. et Mᵐᵉ Alain Bordereau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 16 décembre 1985, à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), dans le caveau de famille.

Route de Prémery,
58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis.

— Mᵐᵉ Henri Golliez,
son épouse,
M. et Mᵐᵉ Philippe Beaucamp
et leurs enfants,
M. Paul Golliez de Wippens,
Mᵐᵉ Anne Golliez,
ses enfants et petits-enfants,
Mᵐᵉ Alice Golliez,
sa mère,
Ainsi que les familles, parents et alliés,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Henri-Louis GOLLIEZ,
général de division (CR),
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre TOE,

survenu à Vence, le 20 décembre 1985.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 23 décembre, en la cathédrale de Vence, à 16 h 30.

L'inhumation aura lieu le vendredi 27 décembre, au cimetière Nord de Colmar, à 11 heures.

1810, chemin du Pioulier,
06140 Vence.

— La famille Halioua et Hazout,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,

ont la douleur d'annoncer le décès de leur très regrettée

Yacot HALIOUA,
née Alloul,

survenu à l'âge de soixante-quatorze ans, en Israël, le 19 décembre 1985.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Hagana,
Petah-Tikva (Israël).

— Mᵐᵉ Rolande Mahjoub
et ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Guy Trobas
et leur fils,
Les familles Mahjoub, Trobas, Pinaud et Caïd-Essebsi,

ont la douleur de faire part du décès du

**docteur
Zein el Abdine MAHJOUB,**

survenu le 29 novembre 1985, à l'âge de soixante-huit ans.

30, rue des Epinettes,
75017 Paris.

Anniversaires

— Reims. Taissy.

23 décembre 1978.
30 décembre 1969.

Tous ceux qui gardent vivant le merveilleux souvenir de

**Jean VISSEAUX
et François BAZELAIRE**

unissent leurs pensées pour eux, en ces jours douloureux de leur disparition si prématurée.

LES QUATRE-VINGT-DIX ANS DU CINÉMATOGRAPHE

Le temps des Lumière

Le 28 décembre prochain, il y aura quatre-vingt-dix ans que furent présentées au public les premières projections du cinématographe Lumière, à Paris, dans le « Salon indien » du Grand Café, qui est, aujourd'hui, l'hôtel Scribe. On va fêter cet anniversaire, en attendant les grandes fêtes – il y en aura sûrement – du centenaire.

Signe des temps : c'est la télévision qui a donné l'élan. Mercredi 18 décembre, sur Antenne 2, Alain Decaux, qui depuis des années raconte tout et tout le monde, a raconté longuement, « *Messieurs* Lumière Père et fils », c'est-à-dire Antoine, le chef de la dynastie, et les frères Auguste et Louis. A Besançon, la maison natale d'Antoine Lumière n'est pas loin de celle de Victor Hugo. On a vu aussi Lyon, l'atelier de photographie, et le reste : les recherches des deux frères, la mise au point de l'appareil appelé cinématographe et qui donna naissance au cinéma, les premiers films, les projections du Grand Café, l'entrée en scène de Georges Méliès, etc. L'éloquence passionnée d'Alain Decaux cédait à peine aux images. IL n'a rien oublié, et il n'est pas utile de reprendre la querelle contestant à Louis Lumière, le plus doué des deux industriels lyonnais, l'invention du cinéma. L'appareil et les films Lumière doivent à de nombreux chercheurs, un peu partout dans le monde. D'accord ! Ce qu'on célèbre, c'est l'avènement, en France, des photographies animées, le train qui entrait en gare de La Ciotat et qui semblait foncer *sur* les spectateurs sidérés.

Et puisque c'est dans l'actualité du moment, du lundi 23 au vendredi 27 décembre, sur Antenne 2 encore, Pierre Tchernia va présenter, chaque soir à 20 h 25, après le journal télévisé, « Le petit journal Lumière ». Six minutes quotidiennes prises dans les cinq cent soixante-deux films Lumière récupérés et restaurés par les Archives du film de Bois-d'Arcy, dépendant du Centre national de la cinématographie. Cela devient donc une affaire historique et nationale. Ces cinq petites émissions ont été préparées par Henri de Turenne et Bella Besson, spécialistes des montages de documents d'histoire. En 1983, Antenne 2 avait signé une convention avec le CNC pour l'identification d'un lot important de films Lumière destinés à être diffusés. Ces films de courte durée, tournés en plan fixe, se prêtent évidemment *à la redécouverte du temps passé.* Bois-d'Arcy et la télévision travaillent à la réhabilitation du patrimoine. Henri de Turenne et Bella Besson ont organisé (c'est ce dernier qui les commente, sur un ton moderne) des « actualités Belle Epoque ». Lundi, vous verrez la *visite en* Russie *du président* de la République française, Félix Faure, ainsi que le printemps aux Tuileries, l'incendie du Bazar de la Charité, le



Louis à La Ciotat

congrès annuel de la photographie, le rallye automobile *Paris-Nice.* Mardi, le jubilé de la reine Victoria, Boni de Castellane... Mais on ne va pas tout dire d'avance ! Ces documents, filmés pour impressionner, *émerveiller les spectateurs d'une* nouvelle technique en application, sont devenus, même si les images ne collent parfois que partiellement aux événements évoqués, des témoignages sur la grande et la petite histoire, sur l'esprit qui présidait, alors, à leur choix. Les copies ont repris vie et passent à la bonne vitesse, sans sautiller. Pierre Tchernia a trouvé des mots différents pour chaque présentation du journal Lumière. On peut prendre cela comme un divertissement – c'en est un, – mais avec ce quelque chose en plus qui indique une commémoration.

Du 29 décembre au 5 janvier, cette commémoration va se faire au lieu originel : Hôtel Scribe, 14, boulevard des Capucines. Bertrand Tavernier et Bernard Chardère, respectivement président et directeur de l'Institut Lumière de Lyon, vont y rendre hommage aux Lumière, père et fils. Une exposition et des *projections* seront organisées dans les salons du sous-sol (1). Autrefois, on n'avait compté que trente-trois spectateurs à la première séance, avant de voir de longues files *d'attente sur* les trottoirs. Alors, en cette fin d'année, chaque trente-*troisième visiteur* de *l'exposition* Lumière recevra des billets de cinéma, offerts par la Fédération nationale des cinémas français, et un cadeau-souvenir de l'Institut Lumière. L'ère du merveilleux scientifique est révolue. Pas la curio*sité. Que les films tournés il y a pres*que un siècle existent encore, soient visibles dans de bonnes conditions, est, en soi, fascinant.

Enfin, l'éditeur Lherminier vient de republier, en un seul volume, les ouvrages de Georges Sadoul sur Lumière et Méliès, l'inventeur du *cinématographe et* l'inventeur du spectacle cinématographique à truquages (2). On pouvait bien les réunir pour le quatre-vingt-dixième anniversaire. Les textes de Sadoul, publiés au début des années 60, ont été augmentés et révisés par Ber*nard Eisenchitz, d'après les manus*crits et les notes de l'auteur. Sadoul était autant un conteur qu'un historien. Cette nouvelle édition, bien présentée, définitive, en fait foi. Alors, bon anniversaire !

JACQUES SICLIER.

(1) Prix d'entrée : 1 franc, comme en 1895 ! Ouverture de 12 heures à 20 heures.

(2) *Lumière et Méliès*, par Geoges Sadoul. Editions Lherminier, 280 pages, 140 illustrations, 136 francs.

Auguste à Montplaisir

Réduction du temps d'émission à Radio-France Seine-et-Marne

Radio-France Seine-et-Marne (Melun) réduite à trois heures d'antenne par jour : la décision vient d'être prise par le PDG et le conseil d'administration de Radio-France. *Elle* avait *été – sous le nom* de Melun FM – l'une des trois premières radios locales expérimentales créées par Radio-France en 1980.

Elle ne conservera de façon autonome, d'ici quelques semaines, que la tranche entre 6 heures et 9 heures du matin. Le reste de la journée, la *station devrait diffuser un pro*gramme musical avec des possibilités d'intervention des journalistes et animateurs. L'équipe, qui comptait quarante-trois personnes, sera réduite, mais le directeur, M. Philippe Duvoux, a précisé qu'il n'y aura pas de licenciements. Les studios pourraient servir de centre de formation des journalistes et animateurs des stations décentralisées de Radio-France.

Cette réduction d'activité est la conséquence des résultats de la station. Lanterne rouge des « décentralisées », la radio seine-et-marnaise lutte depuis cinq ans pour s'imposer, dans des conditions peu favorables : son émetteur n'« arrose » que la moitié *sud* du département, alors qu'elle se trouve en concurrence avec les grandes radios privées de la région Ile-de-France. Le syndicat CFDT de la chaîne publique estime que *« l'outil de travail de Radio-France est atteint »* et déclare, dans un communiqué publié le vendredi 20 décembre, qu'elle a présenté devant le Comité central d'entreprise de Radio-France, un contre-projet qui permettrait, *« si des négociations s'engagent »*, de maintenir *sept heures d'antenne sur* la ville de Melun et les villes nouvelles proches. *D'autre part, ce syndicat* indique que le CEE a rejeté, après neuf heures de débats, le budget 1986 présenté par la présidence de la société.

Le capital de la cinquième chaine

Le conseil d'administration du groupe Chargeurs SA, que préside M. Jérôme Seydoux, a décidé de prendre 52 % du capital de la Société d'études et de participation dans la communication (SEPC). Cette société détiendra par la suite 60 % de la société France 5, en cours de constitution, qui exploitera la cinquième chaîne de télévision, selon les termes de la concession de service public accordée par le gouvernement. Parmi les autres actionnaires de la SEPC devrait figurer M. Christophe Riboud, PDG de l'IFOP. Les 40 % restant du capital de France 5 iront à une société italienne, filiale de la FININVEST, le groupe de M. Silvio Berlusconi.

Le capital de France 5, précise un communiqué de Chargeurs SA, devrait être porté à 500 millions de francs. Celui de la SEPC (qui sera présidée par M. Jérôme Seydoux) devrait atteindre 300 millions de francs.

Des amendes pour sauver la langue française !

propose M. Jean Dutourd

A sept jours d'intervalle, le sort précaire de notre langue a de nouveau tenu la vedette sous la Coupole. Faut-il voir dans le discours de M. Jean Dutourd, terminant en fanfare la séance annuelle de l'Académie française, une réplique à M. François Mitterrand annonçant la création du groupement d'intérêt public Jacques Amyot ? A en croire l'académicien, son siège était alors pratiquement fait, son texte aussi. Du moins les chiffres avancés par le président de la République lui ont sans doute suggéré quelque retouche évoquant *« les trente ou cinquante mille termes de la technique qui s'apprêtent à se jeter sur le dictionnaire, comme les Huns sur la civilisation gallo-romaine »*. L'orateur, pour sa part, part en guerre contre *« la science, l'industrie, la démocratie, la technique »*, qui *« au lieu d'épanouir l'espèce humaine, l'ont fait retomber en enfance »*.

Même combat, en fin de compte, au-delà des divergences (il s'agit ici d'un combat d'arrière-garde) contre l'invasion linguistique anglo-saxonne, encore que M. Dutourd n'accuse pas l'anglais, *« qui a sa beauté »*, et qui fait également figure de victime. *« La langue américiane, c'est-à-dire ce qu'Etiemble appelle le sabir atlantique, a sauté sur la langue anglaise, et elle la dénature davantage qu'elle ne dénature le français... »*

Tout comme pour le bâtiment (en ce qui le concerne, les pouvoirs publics l'ont compris depuis longtemps), la langue française est une affaire politique. *« Malgré une ou deux lois votées naguère et dont tout le monde se moque, l'Etat n'a pas encore compris qu'il est nécessaire de sanctionner les spéculateurs qui sévissent dans ce domaine-là autant que dans celui du bâtiment. Car c'est de spéculation qu'il s'agit, et non point d'évolution normale. »*

Contre la complot qui touche à la langue, on ne peut donc lutter que par des moyens politiques : *« Quel gouvernement osera décréter des journées de bon langage, où l'on s'appliquerait à parler convenablement ? En est-il un qui sera assez intrépide, un jour, pour manifester cette sorte de patriotisme, qui touche aux racines mêmes de notre être ? Je crains qu'ils ne reculent tous, ceux de gauche comme ceux de droite, épouvantés à l'idée de provoquer ce qu'ils redoutent le plus au monde : les moqueries de trois douzaines d'intellectuels et de quelques petits journaux à la mode. »*

Et de préconiser des mesures d'une outrance peut-être provocatrice : *« Il ne faut que peu de chose pour arrêter l'assassinat de la syntaxe et le génocide du dictionnaire. Il ne faut qu'une petite décision du gouvernement. Et cette décision, un seul ministère peut la prendre, non pas celui de la culture ni celui de l'éducation, mais le ministère des finances avec son arsenal de taxes et d'amendes (...). Si les enseignes des magasins en franglais, en américain, en sabir, étaient taxées à 100 000 francs par an, elles disparaîtraient en une semaine. »*

On n'est pas plus nuancé...

J.-M. D.

DEUXIÈME SOUSCRIPTION POUR « L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI »

Vingt mille actions de 500 F chacune sont proposées du 2 décembre 1985 au 31 janvier 1986 aux lecteurs de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi*. L'annonce de cette deuxième souscription – la première date de mai 1984 et a collecté vingt-trois mille actions détenues par 9 300 personnes qui sont ainsi devenues propriétaires du journal – a été faite dès le 2 décembre dans les colonnes de l'hebdomadaire, mais la campagne presse et affichage a débuté le 18 décembre, selon la décision de la direction, afin de ne pas gêner la souscription du *Monde*, lancée aussi le 2.

Un an après sa première parution, le 8 novembre 1984, *l'Evénement du jeudi* enregistre une diffusion moyenne de l'ordre de 105 000 exemplaires, dont 20 000 abonnés. Ce succès, le titre d'*« homme média de l'année »* décerné à son directeur Jean-François Kahn par le magazine *Stratégies* et les avantages octroyés par le « Club de *l'Evénement du jeudi* » (dont fait partie chaque actionnaire) expliquent sans doute que d'ores et déjà 11 000 actions sur 20 000 aient été retenues.

LA « MISSA SOLEMNIS » à Pleyel et à Bercy

Les foules de la Sixtine

Il faut un cœur de bronze pour s'attaquer à un monument aussi démesuré et poignant que la *Missa solemnis* de Beethoven. Wilhelm Furtwaengler ne l'avait pas osé; c'est cependant à la mémoire du grand chef d'orchestre, pour son centenaire, que Daniel Barenboïm l'a offert jeudi à Pleyel avec les Chœurs de l'Orchestre de Paris et l'offre à plus de vingt mille Parisiens, samedi et dimanche (à 17 h 30), dans la vaste enceinte du Palais omnisport de Bercy.

Avec des gestes d'une énergétique formidable sans cesse renouvelée, Barenboïm réalise, dans une tension constante, l'équilibre toujours instable entre les énormes forces en présence, *l'insertion si touchante du* quatuor des solistes dans les fresques immenses des chœurs et de l'orchestre, toutes ces voix déferlant comme les foules peintes sur les parois de la Sixtine, s'unissant en une prière fraternelle d'une bouleversante humanité.

Interprétation d'un grand lyrisme visionnaire, même si elle plafonne un peu dans certains sommets mystiques, comme le *Benedictus*, avec les admirables chœurs préparés par Arthur Oldham, l'Orchestre de Paris, souvent d'une divine harmonie, et quatre beaux solistes, les voix très pures et intenses de Nadine Denize et David Rendall, encadrées par le timbre extatique de Margaret Price et la basse frémissante de Matti Salminen.

J. L.

A LA COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

L'amour des découvertes

Les Musiciens amoureux, nous dit-on, n'aimaient plus le concert car ils aimaient trop la musique... Ils ont donc tenté de trouver une autre façon de jouer et d'écouter, sous le signe du plaisir curieux : la saison dernière, dans le cadre insolite du Musée Grévin, cette année à la Comédie des Champs-Elysées, où il leur est plus difficile d'échapper à ce qu'ils voulaient fuir. Soirées à thème : *Wien*, *Les plaisirs et les jours*, Franck et ses disciples ; récitals de chant : Rita Gorr, Isabel Garcisanz, Rachel Yakar, dédicaces : Aimez-vous Brahms ? (le 13 janvier), Poulenc « moine et voyou », Berlioz inouï... Le spectre du vieux monstre n'en est pas moins présent, tapi dans l'ombre lorsqu'on fait le noir sur scène et dans la salle entre les œuvres, et que les briquets s'allument pour déchiffrer à la sauvette la suite du programme : un concert reste un concert.

Peu importe d'ailleurs car il y a concert et concert ; ce qui fait l'originalité de ceux-ci réside dans le choix des œuvres, non pas dicté, comme ailleurs, par le désir des interprètes de montrer ce qu'ils peuvent faire de telle page bien connue – selon le principe des récitals de piano, adopté par tous les virtuoses, y compris ceux de la baguette – mais par l'intérêt intrinsèque des partitions qu'on n'entend pas tous les jours. En contrepartie, le travail de répétition pour exécuter comme elles doivent l'être (et une seule fois) certaines pages hors répertoire peut sembler exorbitant, mais le pianiste David Abramovitz, responsable de la programmation, a su s'entourer d'une pléiade de jeunes artistes encore enthousiastes et disposés à tenter l'aventure, en sorte que ce luxe paraît très naturel : naturel de découvrir, le 16 décembre, une *suite de Milhaud ou de Bloch*, le trio Vitebsk de Copland, des pièces de Max Bruch à côté de son célèbre *Kol Nidre*, des mélodies hébraïques de Ravel, et d'un mouvement de quatuor de Mahler.

G.C.

★ Les Musiciens amoureux. Renseignements : tél. 47-20-42-12.

« LE VOYAGE DANS LA LUNE » A GENÈVE

Féerie pour Savary

Chaque Noël, Hugues Gall, qui dirige le Grand Théâtre de Genève, offre à son public une opérette à grand spectacle. Après *la Veuve joyeuse* par Savary, le *Barbe-Bleue* d'Offenbach par Daniel Schmid, c'est encore Offenbach et à nouveau Savary qui font chanter la fête, avec *le Voyage dans la Lune*, féerie inspirée de Jules Verne, créée en 1875, redécouverte par Savary, qui l'a montée à Berlin-Est une première fois en 1979.

La musique est entraînante,les airs charmants. Mais les dialogues piétinent lourdement sur une histoire simplette : il s'agit d'un roi fatigué du pouvoir, qui désire abdiquer en faveur de son fils, lequel refuse. Grand voyageur, il veut aller sur la Lune. La famille s'embarque dans une fusée. Là-haut, les Terriens rencontrent un peuple de technocrates qui ignorent l'amour, *mais ne tarde*ront pas à l'apprendre. Dans la version originale, des baisers échangés sous le clair de Terre mettent le point final. Comme il trouvait ça banal, Savary a ajouté un retour au pays, très exactement dans le monde *du théâtre et du french-cancan* (à ce propos : où existe-t-il des danseuses qui en possèdent à la fois la technique et l'agressivité sexy ?). En revanche, les scènes parlées sont réduites, c'était nécessaire.

Savary joue à fond la féerie, dans un esprit à la Méliès, son dieu, dans une imagerie de dingueries, de mauvais goût sublimé, grouillante de fillettes bouclées *en crinolines*, de garçonnets à col marin, de coquines en tutu, de savants noirs, de rois roses, de statues blanches qui font la pose en casse-croûtant, kil de rouge à l'appui, de petits hommes verts, de figures grotesques ou romantiques.

Les costumes de Michel Dussarat, les décors de Michel Lebois sont éblouissants ; tout, d'ailleurs, est affaire de décor, et de rythme. La machinerie du théâtre est utilisée à plein, dans un mouvement incessant que n'interrompent pas les performances des chanteurs. Joseph Evans, le *prince voyageur*, malgré son aisance, sa voix, son physique blond de jeune premier de feuilleton, n'entre pas bien dans le style. Les autres y parviennent mieux – Marie Mac Laughlin, Michel Trempont, Christian Asse, Monique Barsch, tous, et surtout Michel Dussarat, merveilleux lutin de Lune.

« Je veux amuser le poulailler autant que les fauteuils d'orchestre », aime déclarer Savary, à qui un peu de démagogie ne fait pas peur. Mais c'est vrai qu'il y réussit, que sa maîtrise du spectaculaire est effarante. Et surtout, ce qui le distingue, ce qui fait son succès et nous touche, c'est la candeur sincère de sa jubilation, sa tendresse pour le théâtre, sa poésie naturelle.

COLETTE GODARD.

★ Grand Théâtre de Genève, jusqu'au 31 décembre à 20 h (soirées populaires les 26 décembre et 2 janvier).

Paris / programmes

théâtre

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), dim. à 19 h 30 : *Roméo et Juliette* ; sam. à 20 h 30 : Casse-Noisette.

SALLE FAVART (42-96-06-11), dim. à 15 h : Ravel/Puccini ; sam. à 20 h : Eole-Orchestre de cuivres (Haendel, Water Music, Moussorgski...).

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), sam., dim. à 20 h 30 : La tragédie de Macbeth ; dim. à 14 h 30 : l'Imprésario de Smyrne.

☞ **CHAILLOT** (47-27-81-15), sam., 20 h 30, dim. à 15 h : Lucrèce Borgia ; Théâtre Gémier sam., 20 h 30, dim. 15 h (dern.) : Liliom.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) sam., dim., 18 h 30 : Jeux de femme.

☞ **TEP** (43-64-80-80) Mini-salle : sam., 19 h, dim., 17 h : le Oui de Malcolm Moore ; TEP : sam., 20 h 30 ; dim. à 15 h : les Tourlourous ; Cinéma : dim. 20 h : Quatre films burlesques américains muets ; la Route des Indes, de D. Lean (vo).

BEAUBOURG (42-77-12-33) : *Débats-rencontres :* dim. à 17 h, Pour J.-P. Kauffmann ; *Cinéma-Vidéo : Nouveaux films BPI :* sam., dim., 13 h : A. Soljenitsyne, de J. Cazenave ; 16 h, Greenham Common, de J.-L. Le Tacon, Comiso : Punks pacifistes en Italie, de J.-L. Le Tacon ; 19 h, la Sagesse de la terre, de A. Sibra ; *Vidéodisques Opéra :* sam., dim., 13 h, Cendrillon/Rossini ; 16 h, la Chauve-Souris/J. Strauss ; 19 h, Le Messie/Haendel ; *Le cinéma indien à travers ses stars* Centre G. Pompidou, salle Garance (42-78-37-29) : sam., 17 h 30 Bazaar, de S. Sarhadi ; 20 h 30 : M. and Mrs 55, de G. Dutt ; dim., 14 h 30 : M. Sampat, de S.S. Vasan ; 17 h 30 : Kalyug, de S. Benegal : 20 h 30 : le Rideau, de KC George ; *Concerts/Spectacles : Musique au centre :* sam. à 18 h, Nouvelle musique improvisée ; *Danse :* sam. 20 h 30, dim. à 16 h : A mia zia.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : Black Season ; sam., à 16 h et 20 h 30 dim. à 14 h 30 et 18 h 30 Black and Blue - Revue noire. Spect. de C. Segovia et H. Orezzoli ; dir. orch. : R. Stevenson ; chorégraphie : H. Le Tang (Musiques de Duke Ellington, Fats Waller, Jelly Roll Morton, Louis Armstrong.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) *sam., 20 h 45, dim. 14 h 30 : Cendrillon ;* Le Théâtre de la Ville au Théâtre de l'Escalier d'Or sam., dim., 18 h : le Saperleau ; sam., 20 h 45 : G. Laffaille.

☞ **CARRÉ SILVIA MONFORT** (45-31-28-34) sam., 20 h 30, dim. à 16 h : Bajazet.

Les concerts

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Radio-France, 18 h : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Y. Prin (Rosse, Reverdy, *Jolas, Constant*).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, Chœurs de l'Orchestre (Beethoven).

Eglise Saint-Merri, 21 h : P. Bournet (Milan, de Visée).

Centre culturel suisse, 20 h 30 : Pianobsession (Wyttenbach, Mariétan, Rossini, Antheil).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, Chœurs de l'Orchestre (Beethoven).

Epicerie-Beaubourg, 21 h : The Tempest, opéra de Purcell.

Table verte, 22 h : D. Simon, A. Abergel, M. Menahemoff (Loeillet, Bach, Telemann).

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Bercy, 17 h 30 : voir samedi.

Notre-Dame, 20 h 45 : Orchestre Amadeus, dir. : M. Molkou (Mozart).

Centre culturel suisse, 17 h : C. Favre (Schubert, Schumann, de Falla, Ansermet, Liszt).

Eglise Saint-Merri, 16 h : J.-M. Roulet (Ponce).

Eglise des Billettes, 17 h : M. Leclerc (*Bach*).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit Auditorium (47-23-61-27), sam. 20 h 30 : S. POTTS, M. Godard, J.-J. Avenel, O. Johnson, R. Galliaro.

LE CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), sam., dim. 21 h 30 : Whoopee Markers.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), sam. 22 h 30 : Makumba Carnaval.

CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30, sam. : les Responsables, les Mustangs ; dim. Ninja.

DUNOIS (45-84-72-00), sam., dim. 20 h 30 : J. Querlier, L. Sclavis Quartet.

ELDORADO (42-08-23-50), dim. 22 h : TC Matic.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, sam. : E. Blakeley, The Blame.

MONTANA (45-48-93-08), sam. 22 h : R. Urtreger, P. Maïge.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h, sam. : G. Leroux (dern.) ; dim. : S. Guérault.

NEW MORNING (45-23-51-41), sam. 21 h 30 : J. Hyacinthe, B. Baux.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30, sam. : Certains l'aiment chaud.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30, sam. : Il était une fois Django.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), sam., dim. 23 h : Ch. Loos, R. Del Fra, F. Simtaine.

PHIL'ONE (47-76-44-26), sam. 21 h 30 : Empire Bakuba.

REX CLUB (42-36-83-93), dim. 19 h 30 : L. Aaron.

SLOW CLUB (42-33-84-30), sam. 21 h 30 : F. Guin (dern.).

STAND BY (46-33-96-23), sam. 21 h 30 : J. Gourley Trio.

TH. NOIR (43-46-91-93), dim. 17 h : Golden Gate Quartet.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79), sam. 22 h 30 : R. Bahri.

La danse

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 20 h 30 : Striptiz

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (45-51-61-43), sam. 21 h, dim. 17 h : la Pierre qui chante.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam. 18 h : Danses Chhau.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), sam. 20 h 30, sam. et dim. 14 h 30 : le Chat botté.

Mº MIROMESNIL, sam. 16 h 30 : Danses masquées de Seraikella.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-47-77), sam. 17 h et 20 h 30 : Ballet national de Pologne.

Opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), sam. 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Fantasio.

Samedi 21 - Dimanche 22 décembre

TH. DE PARIS (42-80-09-30), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Vie parisienne.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (42-82-05-57), sam. 21 h, dim. 16 h : A. Métayer, Liberté chérie.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), sam., dim. 21 h : Chansons françaises.

CHEVALIER *DU TEMPLE* (42-71-67-28), sam. 21 h : J. Danno.

CIRQUE D'HIVER (45-04-11-55), sam., dim. 14 h et 17 h : Emilie Jolie ; sam. 21 h : J. Guidoni.

DIX-HUIT-THEATRE (42-26-47-47), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Pinok et Matho.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), sam. 20 h 45 : G. Laffaille.

ESPACE GAITE (43-27-95-94), sam. 22 h : Kamikaze.

GYMNASE (42-46-79-79), sam. 17 h 30, 21 h : Th. Le Luron.

OLYMPIA (47-42-25-49), sam. 20 h 30, dim. 17 h : M. Boujenah.

PARC DE LA VILLETTE (42-45-09-00), dim 14 h et 17 h 15, sam. 17 h 15 et 20 h 45 : Paris-Pékin.

PORTE DE CHAMPERRET, sous chapiteau (43-47-38-10), sam., dim., 14 h, 16 h, 17 h 30 : la Petite Sirène (dern.).

THEATRE DE PARIS (42-80-09-30) Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : *Cora Vaucaire*, J.-P. Reginal.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), sam. 22 h 30 : Orlando Tripodi Quartet ; sam. 20 h 30 : M.-A. Girollet.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Hommage à Lubitsch : 17 h, Sumurun ; 19 h, Anne de Boleyn ; 21 h 15, Hommage à A. Penn : Missouri breaks (Vostf).

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : Dureté d'âme, de J.W. Brénius ; Hommage à Lubitsch ; 17 h, Die Bergkatze ; 19 h, Rosita ; 21 h, Hommage à A. Penn ; 21 h, Georgia (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

17 h, Repris de justice, de V. Cottafavi (v.f.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Paradiso, de C. Bricout ; 21 h, Rétrospective Warner Bros 1950-85 : la Soif de la jeunesse, de D. Daves (v.o.).

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : 15 h, la Fièvre dans le sang, d'E. Kazan (Vostf) ; 21 h, Fanny, de J. Logan (v.o.) ; 17 h 15, Pop'game, de F. Leroi ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Skinoussa, *de J. Baronnet.*

Les exclusivités

L'AFFAIRE DES DIVISIONS MORITURI (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ARROSEUSE ORANGE (Hongrois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, *11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).*

BATON ROUGE (Fr.) : Forum, 1er (542-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LES BONS DÉBARRAS (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA BOURGEOISE ET LE PUCEAU (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX FOLLES Nº 3 (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CHRONOS (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COCOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CORBEAUX ET MOINEAUX (Chinois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

COTTON *CLUB* (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; *Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

DROLE DE MISSIONNAIRE (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (45-07-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Monte Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

EXTERMINATOR II (A., v.f.) (**) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FLETCH AUX TROUSSES (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GOONIES (A., v.o., v.f.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.o., v.f. : Paramount Mercury, 8e (45-62-75-90). – *V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70)* ; Paramount Opéra, 9e (47-52-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

HAREM (Fr., v. angl.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

HOLD UP (Fr.) : Ambassade, 8e (34-59-19-08).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio *Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71)* ; Saint-Ambroise 11e (47-00-89-16).

LUNE DE MIEL (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

MÉMOIRES DE PRISON (Brésilien, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

MOI VOULOIR TOI (Fr.) : Gaumont *Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis* Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e *(43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e* (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : *Républic Cinéma, 11e* (48-05-51-33) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-80-25) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA PARENTÈLE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

PASSAGE SECRET (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PORTÉS DISPARUS Nº 2 (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-56).

PROFS (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

RAMBO II (A., v.o.) : Paramount City, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40).

RAN (Jap., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UCG Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, *14e (43-27-52-37).*

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e *(47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69)* ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

RIO ZONE NORD (Brés., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

ROUGE BAISER (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

SANS TOIT NI *LOI* (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGO Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SCOUT TOUJOURS (Fr.) : Gaumont Opéra (ex Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SHOAH *(Fr.) : Olympic, 14e* (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Paramount Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, *9e* (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, *15e (45-74-93-40)* ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e *(45-22-46-01) ; Secrétan, 19e* (42-41-77-99).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN *PARADISE* (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *UGC Gare de Lyon, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; *Pathé Clichy, 18e* (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE TEMPS DÉTRUIT (Fr.) : Reflet Logos, 15e (43-54-42-34).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE WAY IT IS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

TONNERRES LOINTAINS (Indien, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

LE VOYAGE A PAIMPOL (Fr.) : Marivaux, 2e *(42-96-80-40) ; Studio Cujas, 5e* (43-54-89-22) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES FILMS NOUVEAUX

BILLY ZE KICK, film français de Gérard Mordillat, Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA DERNIÈRE LICORNE, film américain d'Arthur Rankin et Jules Bass (v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EXPLORERS, film américain de Joe Dante (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

KALIDOR, film américain de Richard Fleischer (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NIGHT MAGIC, film canadien de Lewis Furey : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

PIZZAIOLO ET MOZZAREL, film français de Christian Gion : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

SANTA CLAUS, film américain de Jeannot Szwarc : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *Paramount Montparnasse*, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNE SAISON ITALIENNE, film italien de Pupi Avati (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Parnasse, 16e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-78-97-27) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

Rhett Butler n'est pas mort

Il était grand, il avait des épaules de bûcheron, un sourire à fossettes avantageux, des oreilles décollées, des cheveux bruns gominés, une moustache de danseur mondain. Il n'était pas vraiment séduisant comme d'autres acteurs hollywoodiens, au début des années 30. Mais, peu à peu, sa virilité de coq de village devint un vrai charme, une force rassurante. Les spectatrices raffolaient de lui. Les hommes l'enviaient.

Clark Gable, qui doutait de son talent d'acteur, qui était mort de trac pendant les tournages, tourna pendant trente ans, pas loin d'une centaine de films, fut une de ces grandes figures masculines auréolées de légende, à force de travail, de présence physique, d'intelligence. Sous contrat à la MGM, il eut pour partenaires les stars de la firme du lion : Greta Garbo, Joan Crawford, Jean Harlow, etc.

C'est un film Columbia, pourtant, une comédie, *New-York Miami*, qui lui valut un oscar en 1934. Le cycle de FR3 nous le rend, ces temps-ci, sous diverses faces : gangster dans *Manhattan melodrama*, officier de marine dix-huitième siècle sans moustache dans *les Révoltés du Bounty*, patron de boîte de nuit, l'aînée du tremblement de terre dans *San Francisco* (où il est vaincu par la vertu de Jeanette Mac Donald), bagnard évadé de la Guyanne dans *le Cargo maudit*, étrange film d'aventures mystique (fin du cycle le 5 janvier).

Le dimanche 29, en plein milieu des «fêtes», on le verra deux fois, pour faire bonne mesure. Chasseur de fauves dans *Mogambo* (sur TF 1), il avait repris, à cinquante-deux ans, un rôle tenu déjà, en 1932, dans *la Belle de Saïgon*. Ce même soir, FR 3 donne *Autant en emporte le vent* et, là, chapeau ! Clark Gable incarne Rhett Butler, le personnage du roman de Margaret Mitchell qu'il a rendu — et qui l'a rendu — en quelque sorte immortel. Cela ne lui plaisait pas, pourtant. Il avait rechigné, il était mal à l'aise, il avait exigé que George Cukor — qui s'intéressait plus à Vivien Leigh et Olivia de Havilland qu'à lui — soit remplacé par Victor Fleming.

Le 15 décembre 1939, le soir de la première triomphale d'*Autant en emporte le vent*, à Atlanta, la main dans la main de la belle Carole Lombard, qu'il avait épousée quelques mois plus tôt, Clark Gable put s'apercevoir qu'il était devenu un mythe. Aujourd'hui encore, lorsque Rhett paraît sur l'écran, les battements des cœurs féminins s'accélèrent.

JACQUES SICLIER.

Samedi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Série : les Colonnes du ciel.
D'après l'œuvre de Bernard Clavel, dialogue J. Pratte. Avec J.-M. Richier, J. Philippe, G. Axel...

22 h 15 Droit de réponse : Les pieds dans le plat.
Emission de Michel Polac.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Demain, c'est dimanche.
Emission de G. Louvin, animé par les Charlots et Désirée Nosbuch.
Autour de Mireille Mathieu : le groupe Aha, François Valéry, Renaud...

21 h 55 Les histoires d'Onc'Willy : Ivanhoé.

22 h 25 Magazine : Les enfants du rock.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 4 Disney Channel.
Cocktail de dessins animés et de programmes de Disney Channel.
La grande soirée familiale : les aventures de Winnie l'ourson, Mickey, Zorro, Donald et, trésors de la soirée, les DTV, les vidéo-clips, montages inédits de dessins animés sur les plus grands « tubes » des vingt dernières années.

21 h 50 Journal.

22 h 15 Feuilleton : Dynastie.

23 h 5 Musiclub.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 30, Paris-kiosque ; *18 h 55*, La panthère rose ; *19 h 5*, Atout PIC ; *19 h 15*, Informations ; *19 h 35*, Ville nouvelle, nouvelle vie ? *19 h 55*, Les recettes de Gil et Julie.

CANAL PLUS

20 h 30, Football : Toulon-Toulouse (championnat de France, en direct) ; **22 h 30**, Série : Mike Hammer ; **23 h 20**, Championnat du monde des mi-lourds (en direct de Catanzaro) ; **0 h 35**, Scanners, film de D. Kronenberg ; **2 h 20**, le Général de l'armée morte, film de L. Tovoli ; **4 h**, les Après-midi de Paméla Mann, film de H. Paris ; ; **5 h 10**, Liquidez l'inspecteur Mitchell, film de A. Mc Laglen.

FRANCE-CULTURE

20 h *Le Centre Pompidou et la province* : concert-débat, avec Maheu, P. Boulez, Adami ; C. Petrescu, piano, C. Faucomprez, clarinette (œuvres de Denisov et Berg) ; à 21 h, la face cachée du Centre Pompidou ; à 22 h, atelier Brancusi

22 h 10 Démarches avec... Hélène Larroche (l'objet industriel en question).

22 h 30 Une visite à l'exposition de 1889 du douanier Rousseau. Avec C. Nicot, Y. Clech, M. Epin, M. Régnier.

23 h 50 Bilan de la journée.

0 h 5 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné les 13 et 14 novembre à la salle Pleyel) : *Musique funèbre*, de Lutoslawski ; *Concerto pour violon et orchestre nº 4*, de Schnittke ; *Symphonie nº 1 en ut mineur*, de Brahms, par l'Orchestre de Paris, dir. C. von Dohnanyi, sol. G. Kremer au violon ; en complément de programme Quintette en ut majeur, de Schubert, par le Quatuor Alban Berg et Heinrich Schiff, violoncelle.

23 h Les soirées de France-Musique.

Dimanche 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : les Fourberies de Scapin.
Film français de R. Coggio (1980), avec R. Coggio, M. Galabru, J.-P. Darras, M. Risch, F. Cottençon.

22 h 25 Sport dimanche soir.

23 h 25 Journal.

23 h 40 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Le grand échiquier : Luciano Pavarotti.
De J. Chancel.
Trois heures avec l'un des monstres sacrés de l'Opéra.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Macadam.
Show Pascal Danel, avec X. Bonneffoy, J.-P. Darras, C. Lahaye, N. Drean...

21 h 30 Espace francophone.
Magazine d'expression française de D. Gallet.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle hommage à Clark Gable) : San Francisco.
Film américain de W.-S. Van Dyke (1936), avec C. Gable, J. Mac Donald (v.o. sous-titrée. N.).

0 h 25 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

21 h, les Chariots de feu, film de H. Hudson ; **23 h 10**, Opéra : La Serva Padrona ; **0 h**, l'Ami de la famille, film de J. Pinoteau ; **1 h 25**, les Fauves, film de J.-L. Daniel.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le son de chose : portrait de Pierre Henry.

20 h 30 Atelier de création radiophonique : voyages jusqu'au bord de la glace, de Nils Peter Larsen, par K. Mortley.

22 h 30 Musique : Pierre Henry et la musique des éléments.

0 h 5 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 Concert (donné le 23 novembre au Théâtre des Champs-Elysées) : *Suite pour violoncelle*, de J.-S. Bach ; *Sonate pour arpeggione et piano*, de Schubert ; *Der Doppelgänger, Aufenthalt, Litanie*, de Schubert/Liszt ; *la Lugubre gondole II*, de Liszt ; *les Tableaux d'une exposition*, de Moussorgski ; *Etude opus 25, nº 7*, de Chopin/Glazounov ; *Etude opus 8, nº 11*, de Scriabine/Piatigorski ; *Vocalise*, de Rachmaninov/Brandoukov ; *Sonate pour violoncelle et piano en ut majeur*, de Prokofiev, par B. Engerer au piano et M. Maiski, violoncelle.

23 h Les soirées de France-Musique : le Zodiaque bien tempéré ; à 1 h, Bing Crosby et les Crooners.

Les programmes des trois chaînes, de France-Culture et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 21 décembre).

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

— *Mme Simone Veil*, député européen, répond aux questions des journalistes, au cours de l'émission « Forum », de RMC, à 12 h 30.

— *M. François Doubin*, président du Mouvement des radicaux de gauche, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

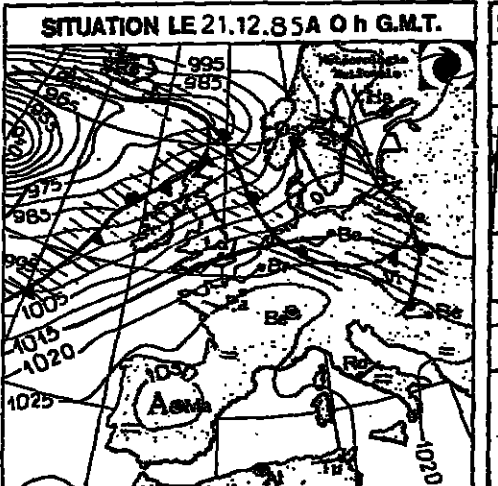
— *Mgr Jean-Marie Lustiger*, archevêque de Paris, est le grand témoin de l'émission « Sept sur sept », de TF1, à 19 heures.

— *M. André Laignel*, député PS de l'Indre, participe au « Club de la presse », d'Europe 1, à 19 heures (retransmis en clair sur Canal Plus à 19 h 45).

LES SOIRÉES DU LUNDI

TF1	20 h 35, Cinéma : *Heidi*, de L. Comencini ; 22 h 10, Moulin-Rouge, de C. Fléouter ; 23 h 25, Boîte à jazz.
A2	20 h 35, Série : *Hello Einstein* ; 22 h 25, Michel Audiard, quarante ans de cinéma.
FR3	20 h 35, Cinéma : *le Champion*, de F. Zeffirelli ; 23 h, Théâtre : *Sarah et le cri de la langouste*.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 22-12-85 DÉBUT DE MATINÉE

1000 — 1005 — 1010 — 1015 — 1020 — 1025

Averse — Pluie — Neige — Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 décembre à 0 heure et le dimanche 22 décembre à minuit.

Une perturbation d'activité modérée située actuellement sur le proche Atlantique balaiera l'ensemble du pays dans la journée et la nuit de dimanche. Elle s'accompagnera de précipitations jusque dans le sud du pays. A l'arrière, établissement d'un temps variable peu instable, excepté sur le quart nord-ouest où alterneront averses et éclaircies.

Dimanche matin, les brouillards givrants ne persisteront plus que dans le Centre-Est et le Nord-Est. Le ciel restera clair près de la Méditerranée, tandis que les nuages recouvriront le reste du pays. Ils seront plus abondants des pays de Loire à la Normandie au passage d'une bande pluvieuse d'intensité modérée.

Un vent assez fort à fort de secteur sud-ouest, puis ouest, soufflera sur le quart nord-ouest dès le matin. Il restera modéré sur les autres régions.

Au cours de la journée, la bande pluvieuse progressera vers l'est, atteignant en soirée les Pyrénées occidentales, le Massif Central et les Ardennes. Des chutes de neige se produiront à partir de 1 800 mètres sur les Pyrénées, *1 500 mètres sur le Massif Central.*

A l'arrière, le temps sera généralement nuageux avec quelques éclaircies. Les averses se limiteront sur la Bretagne, le Cotentin et la Normandie.

Les températures marqueront une légère hausse, avec des minima de *5 degrés dans le Nord, 10 degrés dans le* Nord-Ouest, — 1 degré dans le Nord-Est, — 3 degrés dans le Centre-Est, localement — 6 à — 8 degrés dans le Massif Central, 1 à 3 degrés dans le Sud-Ouest, 5 degrés en Méditerranée. Les maxima évolueront entre 10 et 13 degrés sur la majeure partie du pays, 15 à 16 degrés en Méditerranée, localement 7 à 8 degrés dans le Centre-Est.

Températures (le premier chiffre *indique le maximum enregistré dans* la journée du 19 décembre, le second le minimum de la nuit du 19 au 20 décembre) : Ajaccio, 15 et 3 degrés ; Biarritz, 9 et — 1 ; Bordeaux, 5 et — 2 ; Bréhat, 11 et 8 ; Brest, 11 et 10 ; Cannes, 18 et 2 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 9 et — 6 ; Dijon, 6 et — 2 ; Dinard, 10 et 5 ; Embrun, 9 et — 1 ; Grenoble-St-M.-H., 0 et — 5 ; Grenoble-St-Geoirs, 0 et — 5 ; La Rochelle, 3 et 1 ; Lille, 10 et 3 ; Limoges, 8 et — 1 ; Lorient, 10 et 9 ; Lyon, 2 et — 2 ; Marseille-Marignane, 13 et — 3 ; *Nancy, 7 et 0* ; *Nantes, 6 et 1* ; Nice-Aéroport, 18 et 6 ; Paris-Montsouris, 8 *et 2* ; Paris-Orly, *7 et 1* ; Pau, *10* et — 2 ; Perpignan, 19 et — 2 ; Rennes, 9 et 3 ; Rouen, 8 et 2 ; Saint-Etienne, *8* et — 7 ; Strasbourg, 8 et — 1 ; Toulouse, 2 et — 3 ; Tours, 3 *et* — 1.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 6 ; Genève, 6 et — 5 ; Lisbonne, 14 et 6 ; Londres, 12 et 10 ; Madrid, 3 et — 1 ; Rome, 16 et 3 ; Stockholm, — 7 et — 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4123

HORIZONTALEMENT

I. Il *peut y avoir du beau monde parmi ses relations.* Met un pied devant l'autre. — II. Ont l'habitude de tirer les rois. — III. Avait le feu au derrière. Revient à date fixe. Lettres de garantie. Passent sur les ondes. — IV. La preuve incontestable qu'on « digère » très bien l'huile. — V. N'est plus dans les affaires. Pronom. Sont bien *incapables* d'éclairer autant que la lumière. — VI. Douche froide. Permet une *récolte* de fruits. Réfléchi. — VII. Eau courante. Fait le grand écart. Spécialiste de *l'étalage.* — VIII. A un cœur de pierre. Sort parfois de la bouche. — IX. Mit au parfum. « Cri » qui vient du chœur. — X. Réserve d'eau chaude. Peut donc être débité. N'est pas beau à voir. — XI. Ne casse pas que les pieds et les oreilles. On ne peut faire autrement que de fermer les yeux sur lui. On peut finir par déguster sérieusement lorsqu'on se risque à la fouetter. — XII. Le noir *lui va très bien. A peut-être de bons* motifs pour qu'on s'attache à elle. Adverbe. — XIII. Est souvent à la rue. Souvent, il ne souhaite pas en savoir davantage. Pris en main. — XIV. A *bénéficié de nombreuses* promotions. C'est grâce à elle, entre autres, qu'on a souvent les « poches » bien remplies. — XV. Point d'eau. Là, il y a anguille sous roche.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II															
III					■			■			■				
IV												■		■	
V			■			■		■							
VI						■							■		
VII					■					■					■
VIII				■	■		■		■						
IX										■		■			
X		■					■			■					
XI						■				■					
XII							■						■		
XIII	■					■				■	■				
XIV		■						■	■						
XV					■										■

VERTICALEMENT

1. Spécialiste des couteaux et des tranchoirs. *Souvent cité en premier.* — 2. Un qui a du mal à avaler. Sont propriétaires. — 3. On peut dire qu'il est un peu bêta... Ne ressemblent ni à une gourde, ni à une cruche. — 4. Où l'on peut nous en faire voir de toutes les couleurs. N'hésitas pas à faire une réflexion. — 5. Permet à *certains d'avoir le beau rôle.* Désaltère les clients d'un pub. Se termine en queue de poisson. — 6. Quelqu'un qui ne manque certes pas de dignité. Cela fait plaisir à voir. Visible sur *un* titre. — 7. N'a rien à cultiver. Preuve d'une certaine sensibilité. — 8. Se suivent en tournant. Une absence à signaler. — 9. Reçoit toujours à bras ouverts. Pas comme ça. — 10. Nous aide à voir les choses en face. Note. — 11. Pronom. Le début du printemps. Ne changent pas du jour au lendemain. — 12. Endroit où l'on ne prend jamais de bûches. La *précision* y est de *rigueur.* Morceaux de trompette. — 13. Victimes d'un certain manque de reconnaissance. A la tête bien remplie. Occasionne un changement d'habitudes. — 14. *Peut faire son apparition quand* on se fend la pêche. Font partie des choses dont on se passerait volontiers. — 15. Pas en position dominante. Une colle qui n'a qu'un effet provisoire.

Solution du problème nº 4122

Horizontalement

I. Poubelle. — II. Oisive. Ta. — III. Usure. Cor. — IV. R.E.R. Naine. — V. Petit. — VI. Etalage. — VII. Notaires. — VIII. Ré. Ah ! — IX. Amuseur. — X. Gare. Ruse. — XI. Et. Lu. Tir.

Verticalement

1. Pourcentage. — 2. Oise. TO. Mat. — 3. Usurpateur. — 4. Bir. Ela. Sel. — 5. Eventaire. — 6. Le. Aigreur. — 7. Citée. Rut. — 8. Eton. SA. Si. — 9. Arête. Hier.

GUY BROUTY.

ENFANTS MANNEQUINS

Force ouvrière réclame un statut

Le gastronome en culotte courte vanté par les affiches publicitaires est à la recherche d'un statut. Il existe en effet actuellement plus de *mille enfants de zéro à seize ans*, mannequins professionnels et néanmoins négligés par le code du travail. Inscrits dans les fichiers des dix agences recensées aujourd'hui, ils sont payés environ 150 F l'heure.

Le syndicat FO dénonce les « *aberrations* » réglementaires dont ces enfants sont victimes. Les agences qui les recrutent n'ont pas de statut officiel, elles cotisent pourtant en leur nom pour le chômage, mais aussi pour la retraite, le veuvage, et les enfants cotisent également comme tout salarié.

D'autre part, la réglementation concernant les mannequins professionnels ne fixe pas d'âge pour l'emploi des enfants et on a vu des gamines de six ans poser huit heures par jour. Alors que le code du travail réglemente l'emploi des enfants dans les professions du spectacle, il n'a pas élaboré de charte des enfants mannequins. Enfin, ces derniers ne bénéficient pas d'un « droit à l'image » et ne touchent pas de royalties si leur frimousse s'étale sur tous les murs.

« *Il existe un vide juridique* », reconnait-on au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Un texte est en cours de préparation, d'autant plus nécessaire que la profession a de l'avenir : le nombre d'agences spécialisées dans l'emploi des enfants est passé de quatre à dix au cours des années passées.

M.-Ch.R.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 21 décembre :

UNE LOI

● Nº 85-1352 du 20 décembre 1985 relative à la dotation globale d'équipement.

UN DÉCRET

● Nº 85-1353 du 17 décembre 1985 relatif au code de la sécurité sociale (partie législative et parties décrets en Conseil d'Etat).

UNE CIRCULAIRE

● Du 29 novembre 1985 relative à la sensibilisation des personnels de maternité à l'accueil des enfants nés avec un handicap et de leur famille.

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 DÉCEMBRE

« Cinquante rois et princes de France dans la basilique de Saint-Denis », 14 h 30, entrée.

« La seule forêt du quinzième siècle à Belleville », 14 h 30, métro Belleville (M. Banassat).

« Le château de Neuilly », 14 h, terre-plein face au Concorde La Fayette (C.-A. Messer).

« La Gloire de Victor Hugo », 15 h 45, hall d'exposition du Grand Palais devant le bureau d'information. (M. Ragueneau).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée Opéra (M.-C. Lasnier).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, 36, quai du Louvre.

« La Sainte-Chapelle et ses vitraux », 14 h 30, devant les grilles du Palais (Arcus).

« Hôtels et Cours de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie).

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Les Flâneries », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville (G. Botteau).

Le Monde

REGIONS

ALSACE

L'Europe à trois

A Fribourg-en-Brisgau, à une heure de voiture de Strasbourg, était organisé, la semaine dernière, un symposium intéressant à un double titre. Par son objet : comment organiser et améliorer les échanges entre les chercheurs universitaires et les industriels travaillant dans la technologie ? Par ses participants : des hommes politiques, des universitaires, des chercheurs français, allemands et suisses.

La coopération transfrontalière est le souhait et devrait être la règle de tous dans cette région où, si l'on rassemble les capacités de formation et de recherche des trois pays, pourrait être promu ce que René Uhrich, secrétaire général de la chambre de commerce de Strasbourg, appelle le « bassin d'innovation du Rhin supérieur », le « triangle d'or » de l'Europe technologique.

Cette première réunion a, en tout cas, donné lieu à des déclarations pleines de conviction et parfois de ferveur de Marcel Rudloff, président du conseil régional d'Alsace, de Lothar Späth, chef du gouvernement de Bade-Wurtemberg, de Kurt Jenny, membre du conseil municipal du canton de Bade-Ville, de Rolf Böhme, le maire très francophile de Fribourg.

Tous ont souligné que la condition prioritaire à tout renforcement des liens entre les trois « régions » résidait dans une amélioration des moyens de communication. Pour le reste, un groupe de travail composé des représentants des diverses collectivités locales intéressées a été constitué. On aura un premier aperçu de ses résultats au cours du prochain symposium à trois qui sera réuni, l'année prochaine, à Strasbourg.

AUVERGNE

La poste aide les entreprises

La direction régionale auvergnate des postes propose un contrat original aux jeunes entreprises, d'où son intitulé : PAJE (Poste Auvergne – Jeune Entreprise). Cette « première » française doit être reprise dans les prochains mois par d'autres régions.

La poste offre aux jeunes créateurs la gratuité d'acheminement et de distribution de leur courrier de « publipostages » pour un montant équivalent aux dépenses d'affranchissement engagées par l'entreprise durant les deux premières années de son existence. Cette aide peut s'élever jusqu'à 165 000 F s'il s'agit d'un pli de prospection commerciale de moins de 20 grammes, ce qui représente l'accès à 155 000 destinataires.

Le principe de l'opération a été négocié avec le groupement local de créateurs d'entreprises à Clermont-Ferrand. En échange, les bénéficiaires du contrat s'engagent à faire transiter leur courrier national et international par la poste et à associer cette dernière à leurs manifestations commerciales.

● Clermont-Ferrand. — La sécheresse qui a sévi cet été en Auvergne présente maintenant des conséquences inattendues dans la région de Clermont-Ferrand, où des maisons d'habitation sont craquelées par suite de la déstabilisation du sous-sol, privé de son degré d'hygrométrie habituel. Ce phénomène est sensible dans les zones marneuses, principalement dans la Limagne. Il a agi sur les fondations. On chiffre à plusieurs centaines le nombre de maisons plus ou moins sinistrées. Certaines menacent même de s'effondrer.

Une association de propriétaires vient d'être créée. Son objectif est d'obtenir des pouvoirs publics que l'aide exceptionnelle accordée aux agriculteurs pour cause de sécheresse leur soit appliquée.

● Le Puy. — Un nouvel autorail a été mis en service sur la ligne Le Puy-Saint-Etienne afin d'assurer des liaisons accélérées en correspondance avec le TGV et d'améliorer la desserte de la vallée de la Loire. Les voitures sont personnalisées au nom des collectivités locales ayant participé à son financement. En livrée bleue, elles portent l'inscription « région Auvergne-conseil général de la Haute-Loire, district urbain du Puy ». Cette « percée » ferroviaire accentue les efforts de désenclavement de l'Auvergne vers la vallée du Rhône, dont l'accès est déjà facilité par l'autoroute Clermont-Saint-Etienne-Lyon.

Une centrale nucléaire en Bretagne ?

UNE centrale nucléaire sera-t-elle un jour construite en Bretagne ? Le vieux serpent de mer a brusquement fait surface. Il y a quelques jours, on a appris que François Jegaden, maire de Saint-Jean-du-Doigt, commune de six cent cinquante habitants, près de Morlaix, s'était rendu, en compagnie de deux adjoints, à la centrale de Paluel, dans le Pas-de-Calais, sans que son conseil municipal en fût prévenu. Cette visite signifie-t-elle qu'il y a anguille sous roche ? « Ce n'est pas parce que l'on a demandé à s'informer que la décision est prise », répond le maire.

La candidature de Saint-Jean-du-Doigt pour la construction d'une centrale nucléaire n'est pas officielle, souligne-t-on à EDF. Elle l'est d'autant moins que François Jegaden se déclare « ni pour ni contre », et qu'« il n'accepterait pas qu'on saccage une petite commune rurale ». C'est pourquoi il souhaite recueillir le témoignage de maires ruraux, confrontés à la construction d'une centrale chez eux.

Mais l'éventualité de l'arrivée du nucléaire dans la région a fait surgir le syndrome de Plogoff. « Nucléaire ! Non merci. Pas de CRS à Saint-Jean-du-Doigt », lit-on sur des pancartes. Des antinucléaires n'ont pas tardé à se mobiliser, et, le 17 décembre, le conseil municipal, qui devait se réunir à huis clos, a été envahi. Malgré la cohue, les élus ont décidé, par neuf voix contre six, de poursuivre les démarches pour information.

C'est la lettre adressée par le président de la République à Raymond Marcellin, président du conseil régional, en avril 1984, qui a permis de rouvrir le dossier. Les élus de l'opposition n'ont jamais abandonné l'idée de faire construire une centrale en Bretagne, et particulièrement dans le Finistère où le conseil municipal a pris une délibération en janvier 1985 pour l'ouverture d'un chantier à Beg-en-Fry-en-Guimaëc, site préalablement retenu au moment du choix de Plogoff, en 1976.

« Je suis convaincu, comme vous, écrivait François Mitterrand, que la réalisation d'une centrale électrique importante en Bretagne présenterait des avantages, à la fois pour la bonne répartition des moyens de production sur le territoire national et comme facteur d'animation de l'économie régionale. » Le président de la République émettait toutefois, en conclusion, une réserve : « J'insiste tout particulièrement pour que les études soient conduites avec le plus grand soin, en plein accord avec les élus et la population, de manière à ne pas aboutir aux situations de Plogoff que nous avons connues par le passé. »

Les pouvoirs publics ne veulent plus tomber dans les mêmes erreurs. En imposant le site de Plogoff, EDF avait déclenché un mouvement de révulsion. Les gendarmes étaient venus en pleine nuit, le 31 janvier 1976, installer les mairies annexes dans une commune qui ne voulait pas du nucléaire, et qui s'était littéralement barricadée. Résultat : six semaines de guérilla farouche, entre opposants et forces de l'ordre, jets de pierres contre grenades lacrymogènes tous les jours, pendant la durée de l'enquête publique, et une finale en apothéose : une marée antinucléaire de cinquante mille personnes, le 16 mars, à la pointe du Raz.

La leçon a été retenue. Aujourd'hui, les communes sont invitées à faire elles-mêmes acte de candidature. Le conseil régional conduit les opérations, et les chambres de commerce lui servent de relais.

Ainsi, la chambre de commerce de Brest a-t-elle fait parvenir à tous les maires des communes de son arrondissement un dossier confidentiel sur « les incidences économiques et sociales de l'implantation d'une centrale nucléaire ». Elle souhaite d'ailleurs que la centrale se fasse dans sa circonscription. Mais la décision appartient désormais à la population.

Dans ce nouveau contexte, EDF est prête à étudier toutes les propositions de site à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc-Lorient. Mais il faut que certaines conditions soient réunies : un sol ne présentant pas de failles, un endroit relativement isolé de manière à ne pas avoir à déplacer beaucoup de population en cas d'incident, de bonnes conditions de refroidissement. A cet égard, Plogoff est un site idéal, mais il est aujourd'hui définitivement abandonné par décret.

De toute façon, si une centrale se construit en Bretagne, elle ne sera pas raccordée au réseau avant les années 2000 à 2005. Deux ans pour l'instruction du dossier et dix ans pour la construction sont nécessaires avant d'opérer les manœuvres de couplage.

On prévoit, dans une première étape, une mise en service de deux tranches de 1 400 mégawatts, ce qui correspondra, selon EDF, aux besoins de la Bretagne à cette époque, soit 3 000 mégawatts. Le site couvrira de 200 à 300 hectares. Il sera possible d'y construire deux nouvelles tranches.

EDF ne désespère pas que Saint-Jean-du-Doigt lui dise oui.

GABRIEL SIMON.

BOURGOGNE

A chacun son inauguration

La cohabitation parfois difficile entre l'Etat et les collectivités locales, surtout lorsqu'elle se trouve compliquée d'arrière-pensées politiques, vient de connaître un nouvel épisode cocasse dans la Saône-et-Loire avec la double inauguration de la déviation « Bois Clair-Prissé » de la RN 79 à l'ouest de Mâcon.

Il était normalement prévu que ce tronçon long de 9,5 kilomètres du futur axe Centre Europe Atlantique soit, comme toute opération de voirie nationale, inauguré par Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, le 14 décembre. Mais les présidents (UDF) du conseil régional et du conseil général, MM. Lucotte et Beaumont, mécontents que M. Pierre Joxe, sans les consulter, ait pris l'initiative de fixer la date et les modalités de l'inauguration, alors que leurs collectivités ont participé financièrement à cette réalisation, ont décidé d'organiser leur propre inauguration... le 13 décembre.

HAUTE-NORMANDIE

● Rouen. — Il manquait au nouveau pont Mathilde inauguré en 1980 des débouchés routiers, singulièrement sur la rive droite. Les 5 kilomètres de voiries urbaines qui viennent d'être ouverts entre Rouen et la ville de banlieue Darnétal comblent ce vide. En même temps a commencé l'enquête publique préalable au démarrage d'un chantier encore plus audacieux : le percement d'un tunnel de 1 500 mètres de long dans une des collines qui entourent Rouen. Vers 1990, l'axe routier qui relie le nord au sud-ouest de la France ne passera plus par le centre de Rouen.

● Le Havre. — André Duroméa (maire communiste) et Mgr Michel Saudreau (évêque) se sont retrouvés dans les jardins du prieuré de Graville, au Havre, pour inaugurer la statue rénovée de la Vierge noire chère aux cœurs des Havrais.

Cette statue avait été élevée en 1875 par les Havrais soucieux de manifester leur reconnaissance parce qu'ils n'avaient pas eu à subir la botte prussienne cinq ans auparavant. Elle a été rénovée par les Fonderies de Coubertin, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

● Montpellier. — Un sondage, organisé par les patrons de Montpellier (Union patronale, Femmes chefs d'entreprise, Centre des jeunes dirigeants, Jeune chambre économique, Dirigeants commerciaux de France et Convergences), sur trois cents entreprises des environs montre que le maire, Georges Frèche (PS), est considéré par 58,47 % des patrons comme un chef d'entreprise.

A la question : quelles sont les réalisations qui vérifient l'appellation de « Montpellier l'entreprenante » ?, 21,05 % des chefs d'entreprise placent en tête la semaine d'Euromédecine, qui évoque pour eux les entretiens de Bichat, et 16,45 % la venue d'IBM. A noter le mauvais score obtenu par les fêtes organisées à l'occasion du millénaire de la cité (5,92 %).

● Montpellier. — Au pied du pic Saint-Loup, à 25 kilomètres au nord de Montpellier, un barrage a été édifié en moins de dix jours grâce à une technique nouvelle, appelée « béton compacté au rouleau » (BCR) dans le cadre d'aménagements hydro-agricoles confiés à une entreprise montpelliéraine Bec Frères, et financée par le conseil général de l'Hérault.

L'ouvrage est constitué d'une digue de 70 mètres de long et d'une hauteur maximum de 7 mètres pour un volume de 2 000 mètres cubes de béton compacté.

Le matériau (mélange d'agrégats, de liant et d'eau) est fabriqué sur le site de l'ouvrage, étalé en couches de faible épaisseur (une trentaine de centimètres) et compacté au rouleau lourd vibrant. Des techniques voisines ont été utilisées récemment au Japon et aux Etats-Unis pour des ouvrages importants.

PAYS DE LA LOIRE

● Nantes. — Le gouvernement vient de donner son feu vert à la procédure de déclaration d'utilité publique concernant la future centrale nucléaire envisagée sur le site du Carnet, proche de l'embouchure de la Loire, sur la rive sud du fleuve. C'est un chantier qui représente des travaux d'une valeur de 15 milliards de francs pour les deux tranches de 1 400 MgW prévues et l'emploi d'environ 1 700 personnes pendant les deux années de pointe. Si tout va bien, cette centrale pourrait être mise en service dans dix ans.

Pour l'immédiat, cette construction constitue un ballon d'oxygène pour la basse Loire, cruellement marquée par des pertes d'emplois industriels dans la navale et la mécanique. La construction d'un pont à Cheviré, en aval de Nantes, dont on attend également la décision, est un élément complémentaire pour l'équipement de cette région.

PICARDIE

Entre voisins

Max Lejeune et Jean Lecanuet (UDF) se sont rencontrés au centre culturel de l'abbaye de Saint-Riquier près d'Abbeville. Le premier est président du conseil général de la Somme, le second de la Seine-Maritime, deux départements limitrophes qui ont des intérêts communs.

Les deux départements se sont mis d'accord pour insister sur la nécessaire amélioration des communications routières. Ils estiment qu'il est indispensable de favoriser les relations entre les ports de Rouen et du Havre d'une part, et l'ensemble du nord de la France d'autre part, en direction de la Belgique et de l'Allemagne, ainsi qu'avec le secteur de Boulogne et de Calais. « La perspective d'un lien fixe à travers la Manche », affirme un communiqué commun, « rend désormais urgente la réalisation de ces routes afin d'assurer la liaison vers l'ouest et le sud de la France ».

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Etienne Banzet, Roger Becriaux, Michel Carle, Christine Duret, Yves Rochcongar, Lilbert Tarrago.

RÉÉDITION DES ALBUMS DU DUC DE CROY

Le Nord à l'ancienne

LE conseil régional Nord-Pas-de-Calais s'est associé depuis quelques années à un vaste et ambitieux projet élaboré par le Crédit communal de Belgique : la publication de l'ensemble des reproductions des 2 500 gouaches constituant les albums du duc Charles de Croy, qui fit peindre, entre 1596 et 1612, les villes et villages des provinces sur lesquelles il exerçait son autorité.

Cette édition, qui commence avec la publication de trois premiers volumes, en comportera vingt-six au total. Elle permettra de découvrir les trésors de cette iconographie aujourd'hui dispersés dans le monde, tout en préservant les albums originaux, qui ne peuvent être consultés qu'exceptionnellement.

Charles de Croy appartient à l'une de ces grandes familles qui, sous les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne, jouèrent un rôle considérable dans la vie économique et politique des Pays-Bas. Né au château de Beaumont en 1560, il y mourut cinquante-deux ans plus tard, laissant un trésor que l'on peut aujourd'hui redécouvrir.

Ce fastueux prince de la Renaissance entreprit en effet, à partir de 1596, de faire peindre, sur des feuilles de parchemin réunies en albums, les villages dont il était le seigneur, puis toutes les localités des provinces des Pays-Bas méridionaux où il exerçait une fonction dirigeante.

Tout un territoire est ainsi répertorié, depuis les anciennes principautés d'Artois, de Hainaut, de Namur jusqu'au duché d'Aarschot, en passant par les vallées de l'Escaut, de la Lys et de la Sambre et les châtellenies de Lille, Douai, Orchies...

Le duc avait confié ce travail à un peintre originaire de Valenciennes, Adrien de Montigny. « Il devait parcourir, explique Jean-Marie Duvosquel, chef du département culturel du Crédit commercial de Belgique, toutes les régions que son maître voulait voir figurer dans sa collection, et dresser sur papier un croquis colorié de chaque ville, village, château, abbaye et couvent.

Vingt-six volumes

Il voyageait à la bonne saison, se réservant l'hiver pour reproduire en atelier son modèle sur parchemin, non sans l'enjoliver au gré de sa fantaisie.

Pour donner une allure somptueuse à ces tableautins, il les encadrait d'un décor fait d'ornements architecturaux, de fleurs, de fruits, d'oiseaux ou d'animaux domestiques ».

La vie quotidienne à cette époque apparaît au travers de ces vues cavalières dans des scènes croquées sur le vif, scènes bucoliques aux tons et couleurs chatoyants. Magnifique trésor.

Mais, au décès du duc de Croy, les albums furent expédiés à Bruxelles pour y être mis en vente publique, le 19 août 1614. Commença alors la dispersion. Aujourd'hui, on a retrouvé la quasi-totalité des gouaches en Belgique, en France, en Tchécoslovaquie, en Allemagne, aux Etats-Unis...

Elles vont être éditées en vingt-six volumes d'une centaine de planches commentées par des historiens. L'édition se fera au rythme de quatre volumes par an, l'ordre de parution ne suivant pas le plan de la collection pour des raisons techniques.

Les trois premiers volumes publiés concernent le Brabant, le comté d'Artois et les châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

Le Crédit communal de Belgique, éditeur, assure la conception et la réalisation matérielle des volumes. La région Nord-Pas-de-Calais s'associe au projet, notamment en acquérant 1 500 exemplaires de chaque volume. Elle y a consacré pour 1985 la somme de 1 200 000 F. (La distribution en France est assurée par les Editions des Beffrois, 23, rue Vauban, 59140 Dunkerque. Prix : 640 F le volume).

Jean-René LORE.

Économie

REPÈRES

Commerce extérieur : recul des exportations en RFA

Les exportations ouest-allemandes ont, pour la première fois depuis de nombreux mois, diminué en novembre, pour se situer à 44 212 millions de deutschemarks (un deutschemark vaut environ 3 francs). Toutefois, les importations ayant également reculé à 37 130 millions, l'excédent commercial a atteint 7 022 millions de deutschemarks (8,65 milliards en octobre). En onze mois, ce surplus représente 65,3 milliards de deutschemarks, contre 54 milliards de janvier à novembre 1985. Pour sa part, durant la même période, la balance des paiements courants enregistre un excédent de 32,3 milliards de deutschemarks.

Croissance : 2,4 % seulement en 1985 aux Etats-Unis

L'économie américaine a enregistré, cette année, son taux de croissance le plus faible depuis 1982, soit 2,4 %, a annoncé le département du commerce. Ce résultat, décevant pour l'administration Reagan, s'accompagne d'une mauvaise nouvelle sur le front des prix. En novembre, les prix de détail ont progressé de 0,6 %, contre 0,3 % en octobre. Cette hausse, égale à celle du mois de janvier, est attribuée à une forte augmentation des prix alimentaires et du carburant. En rythme annuel, la hausse des prix se situe malgré tout dans des limites modestes, soit 3,6 % depuis le début de l'année, après avoir atteint 4 % en 1984.

Balance courante : forte contraction de l'excédent britannique

L'excédent de la balance des paiements courants britannique a diminué de près de moitié en novembre, pour représenter 259 millions de livres. Cette contraction reflète la dégradation du commerce extérieur : les exportations ont diminué, pour revenir à 6 299 millions de livres, alors que les importations progressaient à 6 440 millions. La balance commerciale, qui avait été, exceptionnellement, en équilibre en octobre, est ainsi redevenue déficitaire de 141 millions de livres. Les analystes de la City prévoyaient une rechute de moindre ampleur de la balance commerciale.

ENTREPRISES

Volvo rachète les parts de Renault dans Volvo Car Corporation

Le groupe industriel suédois Volvo a racheté la participation (9,4 %) que Renault détenait dans Volvo Car Corporation, sa filiale automobile. Cette participation datait d'un accord de coopération technique et financier conclu en 1979 entre les deux firmes. La transaction actuelle porterait sur une centaine de millions de couronnes suédoises (autant de francs français). Selon Volvo, ce rachat ne remet pas en cause la coopération technique aux Pays-Bas et en France (sur les moteurs de camions en collaboration avec Peugeot) ni la distribution de la R 5 en Scandinavie par la firme suédoise.

Magnétoscope : l'Europe se protège

Les gouvernements membres de la CEE ont décidé, vendredi 20 décembre, de relever (de 8 % à 14 %) à partir de l'année prochaine les droits de douane perçus sur les importations de magnétoscopes. A titre de compensation les Dix réduiront, à la même date, les tarifs (de 17 % à 14 %) appliqués aux semi-conducteurs et accorderont la franchise de douane pour les achats de calculatrices électroniques, les radios portatives, les lecteurs de cassettes et les radiosréveils. Les responsables européens ont entamé, en septembre dernier, des négociations avec le Japon, le principal fournisseur du marché communautaire pour ces produits, afin que ce pays accepte les mesures envisagées par les Dix. A ce jour, les pourparlers n'ont pas abouti. Aussi les Etats membres ont-ils été conduits à prendre une décision unilatérale. – *(Corresp.)*

Usinor perdra 2 milliards de francs en 1985

Le groupe sidérurgique Usinor devrait enregistrer en 1985 une perte consolidée de 2 milliards de francs (contre 7,6 milliards en 1984) et réduire cette perte à 1 milliard en 1986, a déclaré son PDG, M. Loubert, devant l'assemblée générale des actionnaires réunie, le vendredi 20 décembre. Le chiffre de 1985 ne prend pas en compte les pertes d'Unimétal et d'Ascométal, les deux filiales communes à Sacilor et Usinor (respectivement actionnaires à 51 % et 49 %), qui devraient s'élever à 4,2 milliards (*le Monde* du 1er décembre 1985).

LA CAPITALE PARALYSÉE PAR LA GRÈVE DU MÉTRO

Paris des mille naufrages

La grève surprise des conducteurs de métro et du RER, le 20 décembre, s'est achevée dans la soirée. Le trafic a repris progressivement à partir de 18 heures, après que les grévistes eurent obtenu satisfaction lors de la négociation qui s'était ouverte entre les organisations syndicales et la direction en fin de matinée : pas de retenue sur salaire pour les heures de grève, engagement de la direction de faire appel du jugement condamnant un conducteur à six mois de prison avec sursis (après un accident qui avait fait un mort sur le RER en novembre 1984). Sans lever l'avertissement infligé à cet agent, la RATP a indiqué qu'elle « se cantonnerait à la décision que prendraient les prud'hommes sur cette question ». Des négociations seront engagées, lundi 23 décembre, sur la sécurité.

Et toute la ville, soudain, se dérégla. Etranglée net, titubant sur ses millions de jambes désordonnées. Des vacanciers, skis à l'épaule, largués par le métro place de la Concorde, partent en randonnée sous les arcades de la rue de Rivoli à la recherche de la gare de Lyon. Tout au long des boulevards, les sirènes des pompiers rugissent comme des cornes de brume sur leurs camions rouges échoués dans la triste marée des embouteillages, tandis que la grande échelle tente de se percer un chemin jusqu'à l'incendie de chez Fauchon.

Il n'aurait pas fallu lâcher un gréviste de la RATP dans les rangs des sinistrés de n'importe quelle ligne de métro. A Concorde, une mère de famille refoulée sur le trottoir avec valises et enfants ne décolère pas : elle va « rater son train ». Ailleurs, c'est un homme, exaspéré par trois quarts d'heure d'attente, qui s'exclame : « *Il est inadmissible de voir les agents d'un service public se venger sur nous chaque fois qu'ils ont un problème. Nous, nous n'avons pas cette possibilité.* »

« *C'est ça, le socialisme* ». « *Mitterrand, il s'en fout, il voyage en hélicoptère* », entendait-on çà et là, au long des quais, sans que nul ne se soucie d'objecter que le régime était pour peu de chose dans les tracas du jour.

Toute la journée, ce fut Paris des mille naufrages. Dès l'aube, les groupes de banlieusards s'étaient heurtés aux portes closes des stations du RER et, jusqu'au soir, une interminable manifestation, sans banderoles ni slogans, dévorant les trottoirs, prit d'assaut les gares (bénie soit la SNCF non gréviste !) réinventa des itinéraires piétonniers.

De petits groupes pressés de bidasses en permission glissaient dans le soir, portant à bras-le-corps leur gros sacs-saucisses et se guidant de la gare du Nord à la gare Montparnasse grâce aux panneaux Decaux, comme dans une ville étrangère ; des vieilles dames hélant sans espoir les taxis occupés, et des cadres prêts à s'étriper pour quelques centimètres carrés d'autobus, et cette jeune femme chic rencontrée décoiffée, au bord des larmes, faisant de l'auto-stop au milieu de la chaussée de l'avenue de l'Opéra.

D'une grève l'autre. La veille, on s'était battu au téléphone avec les renseignements d'Air Inter : le vol serait-il maintenu pour aller passer Noël en famille ? Pas question de décaler, fût-ce d'un jour, l'exode de cette ville devenue folle. Ces hâtes, ces désespoirs croisés rue de Rivoli ou avenue de l'Opéra, le disaient assez : il fallait, sur-le-champ, fuir cet enfer.

D. S. et M.-C. R.

La double exaspération

(Suite de la première page.)

Le réseau était paralysé presque totalement et une incompressible colère montait chez les usagers. Il fallait arrêter la grève au plus vite. Ce qui ne pouvait se faire glorieusement à moins d'accepter le risque d'une longue épreuve de force et de miser alors sur l'usure d'un mouvement impopulaire.

Cette « *victoire* » se retourne, une fois encore, contre le syndicalisme par l'image qu'il donne à une opinion publique excédée. Elle risque d'apporter de l'eau au moulin des partis politiques qui ont fait de la lutte contre les « privilèges » syndicaux un de leurs objectifs prioritaires.

Alors que la mobilisation, malgré les *tentatives répétées* de la CGT, est nulle dans le secteur privé, les syndicats donnent le sentiment que, là où les salariés n'ont rien à craindre pour leur emploi, *ils n'hésitent pas à faire jouer à* fond un réflexe corporatiste. Le syndicalisme ne serait-il donc efficace que lorsqu'il tombe dans un certain « poujadisme » ? La pagaille est-elle une arme syndicale ?

Voilà le personnel d'une entreprise, la RATP – qui va créer deux cents emplois nouveaux en 1986, – qui, pour protester contre une condamnation, justifiée ou non, d'un agent, prive les usagers, en majorité des salariés, d'un service public essentiel. Une action pour le moins disproportionnée qui montre, comme à la SNCF en octobre, que, derrière une apparente résignation, les salariés sont plus sensibles aux thèmes de la sécurité et de la dignité qu'à la défense de leur pouvoir d'achat.

Faire peser un soupçon général sur les capacités des agents de la RATP ou de la SNCF à assurer la sécurité des passagers, serait inadmissible. Mais peut-on décréter qu'il n'y a jamais la moindre faute et que, s'il y a faute ou erreur, les responsables ne peuvent être poursuivis. Où va-t-on si un jugement ne peut être rendu sans que, avant *même que les procédures de* recours aient été utilisées, les agents d'un service public se mettent en grève ? Devraient-ils être au-dessus des lois de la République ? Il y a là un réel abus ou une déviation inquiétante de l'usage du droit de grève.

Une action surprise où les syndicats, en rattrapant le mouvement, ont affiché, même s'ils ont pris soin de faire porter la responsabilité à une direction qui, « *par son attitude, a mis des centaines de milliers d'usagers dans une situation insupportable* », un certain mépris de l'usager. L'association de consommateurs ASSECO-CFDT ne s'y est pas trompée. Condamnant le mouvement, elle estime que, « *même si les motivations de cette grève sont fondées, la recherche d'une coopération avec les usagers devrait être la règle première à respecter* ».

Déjà, des syndicalistes ont réfléchi à de nouvelles modalités d'action dans les services publics, estimant par exemple qu'une journée de transports gratuits à la SNCF ou à la RATP serait plus populaire – et non moins efficace – qu'un arrêt des trains. Pour l'heure, ce sont les usagers qui ont payé la victoire syndicale à la RATP, alors que les grévistes n'ont même pas respecté la loi du *31 juillet 1963 qui impose le dépôt* d'un préavis motivé cinq jours francs avant la grève. Une victoire obtenue sur les décombres du droit est, pour le moins, un fâcheux précédent.

MICHEL NOBLECOURT.

Les comptes de la Sécurité sociale

M. BARROT MET EN CAUSE LA « LOURDE RESPONSABILITÉ » DU GOUVERNEMENT

Les comptes du régime général de sécurité sociale, présentés le vendredi 20 décembre (*le Monde* du 21 décembre), ont été accueillis avec un très grand scepticisme. M. André Bergeron, secrétaire général de FO, a réaffirmé, à Valence, que le « *déficit réel* » de la Sécurité sociale sera « *de l'ordre de 4 milliards et demi, alors que le gouvernement parle d'un excédent de 5 milliards. Le déficit pour l'année prochaine se situera sans aucun doute entre 25 et 30 milliards* ». « *Je ne comprends pas*, a ajouté M. Bergeron, *pourquoi le gouvernement présente les choses comme il le fait. Je le comprends d'autant moins qu'il n'est pas coupable. Il a, manifestement, le souci de montrer, de présenter à l'opinion publique une situation qu'il souhaite la moins mauvaise possible.* »

Pour M. Jacques Barrot, président du conseil général de Haute-Loire, vice-président du CDS et ancien ministre de la santé, le gouvernement « *prend une lourde responsabilité en brouillant délibérément les comptes de la Sécurité sociale* ». Selon M. Barrot, le gouvernement « *présente l'année 1985 en baptisant excédents des gains de trésorerie non renouvelables. Ils réduit artificiellement le déficit prévisible de 1986 en majorant certaines recettes et en minorant surtout certaines dépenses. Il émet certaines hypothèses, comme celle prévoyant une augmentation de la pharmacie de 3 % alors que le rythme de ses dépenses a été, ces dernières années, de 10 % à 15 %. Il n'est pas honnête, en masquant la réalité, de différer des efforts indispensables et de laisser au gouvernement futur une bombe à retardement.* »

● **Le CNPF et trois syndicats signent un accord sur les retraites complémentaires.** – Le CNPF, FO, la CGC et la CFTC ont signé le 20 décembre un accord sur l'association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO), qui maintient pour l'année 1986 le « *rendement net* » actuel des retraites (14,7 %) et le taux des cotisations actuelles (*le Monde* du 20 décembre). Le texte remplace l'accord conclu le 27 avril 1982, qui arrivait à expiration le 31 décembre. Il prévoit en outre que les signataires « *se réuniront au cours du deuxième trimestre 1986* [en fait le 3 avril] *pour examiner les dispositions à prendre pour 1987 et les années suivantes* ». Pour 1986, l'ARRCO prendra sur ses réserves pour, en cas de besoin, payer les retraites. Mais le texte ne mentionne plus le « *rendement brut* » de 13,33 % prévu par l'accord antérieur, ce qui a motivé le refus de signer de la CGT. La CFDT se prononcera le 23 décembre.

Un arrêt du Conseil d'Etat

L'OFFICE INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES NE PEUT PERCEVOIR DE TAXES PARAFISCALES

Le Conseil d'Etat vient d'annuler, par une décision du 6 décembre, un décret du 24 septembre 1980 instituant au profit de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) deux taxes parafiscales applicables aux céréales pendant la campagne 1980-1982.

L'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances réservant la perception des taxes parafiscales à ceux des établissements publics, de l'Etat ou des collectivités locales qui n'ont pas un caractère administratif, le Conseil d'Etat a jugé que l'ONIC présentait le caractère d'un établissement public administratif, nonobstant le fait que certaines des activités auxquelles cet organisme se livre a un caractère industriel et commercial et, par voie de conséquence, a annulé le décret comme étant intervenu en violation du texte de 1959.

Cette décision n'est pas sans revêtir une certaine importance pratique dans la mesure où elle prive l'ONIC (ainsi que d'autres établissements administratifs qui viendraient à se trouver dans la même situation) de l'essentiel de ses ressources prévues sous la forme de prélèvements obligatoires sur les producteurs et les négociants céréaliers. Désormais, ces ressources ne pourront provenir que d'un impôt attesté voté par le parlement et non d'une taxe parafiscale fixée par le gouvernement.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 16 au 20 décembre 1985

ETROITEMENT encadré par Laurent Fabius et Edith Cresson, qui tiennent à distance Michel Giraud, *le président (RPR) du conseil régional de* l'Ile-de-France, Michael Eisner, le patron de Walt Disney appose – enfin – son paraphe sur le document permettant à *Marne-la-Vallée d'abriter, dans cinq ans, le plus vaste* parc d'attractions d'Europe. Le cliché a fait le tour des salles de rédaction, mais les boursiers, peu sensibles à l'émotion perceptible lors de cette cérémonie de signature, se sont empressés de sortir leur calculette. Disneyland planté à 30 kilomètres de Paris, c'est mathématiquement 500 *hectares à bâtir en attractions de toutes sortes*, des hôtels destinés à accueillir 10 millions de visiteurs par an, 300 000 mètres carrés de bureaux et, accessoirement, plus de 20 000 salariés *à la clé* en comptant les emplois induits.

Au bas mot 10 à 15 milliards de francs pour ce contrat ludique. Qui plus est, avec cette générosité que seuls peuvent se permettre les grands de ce monde, les promoteurs américains ont promis de confier à des entreprises françaises 90 % de la construction des bâtiments, 80 % de l'animation et des attractions et 60 % des dépenses d'énergie et d'architecture (*le Monde* du 20 décembre). Bref, Mickey Mouse, c'est le pactole, et la Bourse de Paris s'est prise d'une passion soudaine, cette semaine, pour la petite souris aux grandes oreilles. Dès jeudi, exception faite de la SCREG, qui pâtit d'une situation financière sans doute plus lourdement déficitaire que prévu, les autres valeurs du bâtiment et des travaux publics ont joué les fusées. Poclain, Colas, Bouygues, Ciments français, Lafarge-Coppée, tous les « rois du béton » étaient de la partie. Un mouvement qui devait se confirmer vendredi à tel point que L'Auxiliaire d'entreprises et Poliet étaient initialement réservées à la hausse sous l'effet d'une demande de titres jugée excessive. Tiré à hue et à dia par les futurs bâtisseurs de l'Eurodisneyland, l'indicateur instantané s'adjugeait une hausse de 1,03 % ce jour-là (consacré aux opérations de liquidation, il s'acheva sur une hausse de 4,50 % pour le *mois boursier*), *pratiquement* identique à celle de l'ensemble de la semaine.

Mickey Mouse à la corbeille

Voilà qui porte à près de 45 % l'envolée des valeurs françaises au palais Brongniart depuis le début de l'année. Celui-ci figure en bonne place parmi les marchés européens, incontestable vedette de ce cru 1985. En un an, Milan aura grimpé de près de 100 % : les Bourses ouest-allemandes de 65 %, leurs homologues suisses de 44 %, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège et l'Espagne se tenant dans un mouchoir de poche (30 % à 40 % de hausse), seule la Suède faisant *relativement* grise mine avec une progression de 20 % en douze mois.

A Paris, les grands magasins et la distribution en général ont fortement contribué à la progression de la cote. Avec des gains de 14 % et 11 % respectivement, Les Nouvelles Galeries et Le Printemps se sont encore éclatées cette semaine, la preuve étant faite que les investisseurs parient sur une reprise de la consommation grâce aux prochains allégements d'impôts. Dans ce compartiment, Casino a fait l'objet d'un important volume d'affaires et l'on prête au succursaliste des visées sur un groupe de la distribution qui pourrait bien être L'Alsacienne de supermarchés.

Loin derrière La Parisienne de réescompte, qui a gagné 22 %, Générale des eaux et Lyonnaise des eaux sont toujours en vue tandis que Beghin Say, en phase de « dégraissage » (la suppression de 800 emplois vient d'être annoncée) est également très entourée. Nord-Est, qui escompte pour 1985 une hausse de 20 % de ses résultats courants par rapport à l'année précédente, refuse obstinément de décrocher, tandis qu'OPFI-Paribas cherche à tout prix à se hisser sur le podium des plus fortes hausses de la semaine. Quand on connaît les ambitions à présent clairement affichées par le groupe de la rue d'Antin à l'égard de La Providence, toujours sous le coup d'une double OPA *(voir ci-dessous)*, on comprend l'intérêt des opérateurs pour OPFI-Paribas, dont l'actif net, évalué à 6 ou 7 milliards de francs, s'est récemment enrichi de 500 millions de francs après la vente de la compagnie Le Secours; sans compter les rentrées consécutives aux introductions en Bourse des sociétés Expand et Sema-Metra effectuées par Paribas.

Dans ce concert de louanges, on en oublierait de signaler le redressement opéré par le secteur pétrolier, très éprouvé la semaine précédente après la nouvelle politique *de défense des parts de marché adoptée par l'OPEP*. ELF-Aquitaine et Total ont bénéficié d'un courant d'achats que d'aucuns rapprochent des permis de recherche dans le *sous-sol parisien octroyé à un consortium de « renifleurs »* regroupant ces deux compagnies mais également le britannique British Petroleum.

Mis sur la sellette depuis l'accord conclu entre son patron, Jérôme Seydoux, et le groupe italien Berlusconi sur la création de la cinquième chaîne « France-5 », le titre *Chargeurs SA* est devenu *aussitôt* une valeur plus « sensible ». Les informations que vient de communiquer le conseil d'administration du groupe Chargeurs SA à l'issue *de sa dernière réunion intéressent au plus haut point* la communauté financière. Il est notamment précisé que cette entreprise détiendra 52 % du capital de la SPEC (Société d'études et de participations *dans la communication*), créée à cet effet, les 40 % restants étant alloués au groupe Berlusconi. Le capital de la SPEC (cette société étant présidée par Jérôme Seydoux) sera *prochainement porté* à 300 millions de francs grâce à certains apports en numéraire.

« Malgré son engagement dans France 5, qui dégagera en 1986 des pertes entrant pour 30 % environ dans son résultat consolidé, Chargeurs SA devrait réaliser cette année-là un résultat net consolidé supérieur à celui de 1985 », tient à indiquer la firme qui se lance dans une nouvelle aventure audiovisuelle. Sans que l'on soit vraiment sûr que le délai fixé pour le lancement de la cinquième chaîne commerciale – la fin février 1986 – puisse être respecté, compte tenu des chausses-trappes tendues par les opposants au projet.

SERGE MARTI.

Bâtiment, travaux publics

	20-12-85	Diff.
Auxil. d'entreprises	1 210	+ 62
Bouygues	920	+ 60
Ciments Français	425	+ 20
Dumez	910	+ 67
GTM	288	– 11,50
J. Lefebvre	327	+ 3
Lafarge	749	+ 42
Maisons Phénix	181	– 9
Poliet et Chausson	838	+ 5
SCREG	79	+ 11,30
SGE (1)	56	+ 4,60

(1) Compte tenu d'un droit de 1,60 F.

Pétroles

	20-12-85	Diff.
Elf-Aquitaine	280	– 2
Esso	462,10	– 21,90
Exxon	418	+ 21
Francarep	358	– 21,9
Petrofina	978	– 2
Pétroles B.P.	96,70	+ 2,70
Primagaz	360	– 4,50
Raffinage	64,10	– 1,40
Royal Dutch	475	+ 6
Sogerap	452	– 20
Total	270	– 6

Mines, caoutchouc,

	20-12-85	Diff.
Charter	21,10	– 1,40
Géophysique	470	– 9,50
Imétal	74	+ 0,50
INCO	97,50	+ 3,30
Michelin	1 605	– 20
Min. Penarroya	60,50	+ 2,10
RTZ	57	– 0,20
Zambia	1,32	– 0,07

Produits chimiques

	20-12-85	Diff.
BASF	830	+ 12
Bayer	810	+ 17
Hoechst	827	+ 28
Imp. Chemical	80	– 0,5
Institut Mérieux	2 010	– 60
Laboratoire Bellon	1 300	– 15
Norsk Hydro	147,80	+ 3
Roussel-Uclaf	1 575	– 45

Matériel électrique services publics

	20-12-85	Diff.
Alsthom-Atlantique	425	+ 37
CIT-Alcatel	1 399	– 45
Crouzet	246	– 14,5
Générale des Eaux	885	+ 81
IBM	1 190	+ 45
Intertechnique	2 160	+ 250
ITT	281,50	+ 6,5
Legrand	2 500	+ 42
Lyonnaise des Eaux	1 100	+ 123
Matra	1 614	– 32
Merlin-Gérin	2 520	– 45
Moteurs Leroy-Somer	695	– 5
Moulinex	65,60	– 2
Philips	166	+ 11,50
PM Labinal	647	– 1
Radiotechnique	392	– 9
SEB	333	+ 1
Siemens	2 280	+ 160
Schlumberger	262	– 8
Signaux	389	+ 19
Télémée. Electrique	2 650	– 40
Thomson-CSF	710	+ 12

Alimentation

	20-12-85	Diff.
Béghin-Say	321	+ 25,9
Bongrain	1595	+ 35
BSN G.-Danone	2590	+ 55
Carrefour	2910	+ 15
Casino	1240	+ 100
Cédis	729	– 16
Euromarché	1222	– 8
Guyenne et Gasc.	469 80	+ 19,8
Lesieur	701	– 34
Martell	1548	+ 23
Moët-Hennessy	2379	+ 69
Nestlé	31 250	+ 760
Occidentale (Gle)	702	– 7
Olida-Caby	283	+ 23,5
Pernod-Ricard	766	– 10
Promodès	1120	– 28
St-Louis-Bouchon	324	– 2
C.S. Saupiquet	420	– 30
Source Perrier	425	– 5
Veuve Clicquot	3310	+ 250

Banques, assurances sociétés d'investissement

	20-12-85	Diff.
Bail Équipement	374	+ 2
Bancaire (Cie)	844	+ 26
Cetelem	885	+ 7
Chargeurs SA	731	– 4
CFF	909	– 41
CFI	338	– 9
Eurafrance (1)	1 890	+ 4,50
Hénin (La) (2)	581	+ 20,50
Imm. Pl.-Monceau	662	– 9
Locafrance	462	– 8
Locindus	865	– 14
Midi	3 900	– 80
Midland Bank	306	– 8
O F P	1 225	+ 14
Paris Rées.	1 385	–
Prétabail	1 345	+ 46
Schneider	293	+ 14
UCB	409	+ 11

(1) Compte tenu d'un coupon de 23,50 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 13,50 F.

Mines d'or, diamants

	20-12-85	Diff.
Anglo-American	81,50	– 5
Amgold	418	– 20
Buf. Gold M.	181	– 1
De Beers	33,40	– 1,35
Drief. Cons.	102,30	– 6
Free State	104	– 11
Gencor	65,50	– 4,90
Gold Field	48,30	– 2,20
Harmony	68	– 4,60
President Brand	110,10	– 8
Randfontein	517	– 16
Saint-Helena	91	– 5,20
Western Deep	224,60	– 3,80
Wes. Hold.	154	– 11

Filatures, textiles, magasins

	20-12-85	Diff.
André Roudière	258 20	– 10,10
Agache Willot	NC	NC
BHV	405	+ 10
CFAO	1 359	– 19
Damart-Serviposte	1 930	–
Darty	1 870	– 10
DMC	309 90	+ 2,80
Galeries Lafayette	940	+ 20
La Redoute	1 939	– 1
Nouvelles Galeries	318	+ 39
Printemps	412	+ 40
SCOA	130	– 3

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Paris réesc.	+ 22,6	SCREG	– 12,5
Poclain	+ 15	Manurhin	– 9,9
Nouv. Galeries	+ 14	Synthélabo	– 7,3
OPFI	+ 14	Gerland	– 7
Intertechnique	+ 13,1	Skis Rossignol	– 6,8
Olida	+ 13,1	Saupiquet	– 6,7
Lyon. des Eaux	+ 12,6	Francarep	– 5,8
Alspi	+ 12,1	P. de Gascogne	– 5,7
Printemps	+ 11,8	Crouzet	– 5,6
Vallourec	+ 11,1	Essilor	– 5,4
Alsthom	+ 10,1	Av. Dassault	– 5,3
Eaux	+ 10,1	Compt. mod.	– 5,3

COUP DE THÉATRE DANS L'AFFAIRE DE LA PROVIDENCE

Paribas entre dans la danse

Un nouveau coup de théâtre s'est produit dans l'affaire de La Providence SA, groupe d'assurances convoité par M. Claude Bébéar, président d'AXA, qui a lancé sur lui une OPA, et par M. Bernard Pagezy, président de la Compagnie du Midi, qui, il y a huit jours, annonçait le dépôt imminent d'une offre publique concurrente, dont les modalités devaient être précisées au tout début de 1986.

Interrogé, en fin de semaine, sur cette affaire et sur cette surenchère, M. Jean-Yves Haberer, président du groupe Paribas, principal actionnaire (25 %) de La Providence SA, a clairement fait connaître qu'il « étudiait l'éventualité d'une OPA » sur cette société, pour son propre groupe et d'autres actionnaires, qui détiennent ensemble 52 % du capital de La Providence SA, ceci « pour calmer le jeu » et « réfléchir tranquillement au développement » de cette participation.

Manifestement, M. Haberer semble avoir été agacé par les ambitions s'agitant autour de La Providence : l'assurance l'intéresse toujours et il est urgent d'attendre. Donc, fort de sa position dominante, qui lui assurerait le succès d'une OPA éventuelle, et jouant celui qu'on n'attendait pas, il renvoie dos à dos MM. Bébéar et Pagezy. L'huître et les plaideurs...

F. R.

Un entretien avec M. Haberer

« Quelle est votre opinion d'ensemble sur la bataille boursière qui s'engage pour La Providence depuis le projet de contre-OPA de M. Pagezy ?

– La Providence est un groupe d'assurances bien géré, profitable, et plein de promesses. Il est donc normal que des groupes plus puissants aspirent à s'en saisir. Cela n'est pas contraire aux intérêts des actionnaires, qui voient ainsi leur investissement valorisé et pour certains, leur fidélité récompensée. Encore faut-il vérifier si c'est conforme aux intérêts de l'entreprise. Il est assez probable que La Providence aura dans l'avenir un problème de dimension. Je ne crois pas qu'il doive être réglé à coup d'OPA, mais plutôt à froid, dans la sérénité, en étudiant attentivement les meilleures opportunités.

– Il semble que M. Pagezy a besoin d'un agrément de La Providence pour mener à bien son OPA, alors que M. Bébéar a traversé cette barrière défensive en achetant une société agréée. Ne trouvez-vous pas que cette dissymétrie est un peu choquante ?

– Rien n'interdit à M. Pagezy d'en faire autant. Mais il est bien vrai que cette procédure de l'agrément a quelque chose d'anachronique et d'étrange pour un titre coté et d'inefficace, puisqu'une société actionnaire agréée le reste même si elle change de propriétaire. Je trouve, pour ma part, très fortes et très sensées les recommandations de la Commission des opérations de Bourse visant les dix ou douze sociétés ayant encore cette clause statutaire.

– Cela veut-il dire que la Compagnie du Midi aura sans difficulté cet agrément ?

– A mes yeux, elle devrait l'obtenir aisément dès lors qu'elle aura défini et expliqué ses mobiles et ses intentions. Mais, pour l'instant, elle ne l'a pas fait, en tout cas auprès du groupe majoritaire des actionnaires, qui aimeraient bien savoir à quelle sauce on veut les manger, avant de dire s'ils ont l'intention de donner leur accord. Cette symétrie en vaut bien une autre !

– Mais le groupe AXA avait-il fait cet effort d'information ?

– Oui, il l'a fait, et même plus que nécessaire. Il n'a d'ailleurs pas convaincu le conseil d'administration de La Providence, qui a émis unanimement un avis négatif. Car l'agrément ne commande en rien l'avis à donner selon la procédure de l'OPA.

– Cela veut-il dire que Paribas ne vendra pas ses titres ?

– Dans l'étrange société qu'est La Providence, le conseil n'est pas composé seulement par le groupe majoritaire des actionnaires. C'est donc en dehors du conseil que nous déterminons notre ligne, en fonction de nos engagements. Paribas ne vendra ni à 1 100 F, ni à 1 200 F, ni à 1 300 F !

– Mais allez-vous rester passifs dans la partie qui se joue, comme fait le mort au bridge ?

– Non, ce n'est pas l'habitude de notre maison. Beaucoup de raisons nous conduisent à prendre une initiative. D'abord, l'esprit de nos engagements, qui ont créé depuis longtemps une solidarité amicale des actionnaires majoritaires. Ensuite, le souci de réfléchir tranquillement, sans aucune urgence, au développement du groupe Providence-Secours, en y associant naturellement les équipes du management et le personnel. Enfin, l'énorme avantage de la position de départ pour des actionnaires qui, ensemble, ont déjà un peu plus de la moitié du capital, alors que les assaillants n'ont rien. A un prix similaire, une OPA nous coûterait, à nous, beaucoup moins cher qu'à d'autres !

– Allez-vous donc, à votre tour, faire une OPA ?

– Oui, nous étudions une telle éventualité pour le groupe Paribas, accompagné par d'autres actionnaires de La Providence SA. Cela pourrait calmer le jeu une bonne fois. Mais je ne peux en dire plus aujourd'hui, du fait des contraintes de la procédure.

– Et si vous réussissiez, y aurait-il quelque chose de changé ?

– A La Providence, peu de chose. Mais le marché a déjà remarqué à quel niveau peuvent être situées les valeurs d'assurances. Cela ne sera pas oublié ! »

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Paris de Réesc	248 836	333 487 150
Peugeot	652 700	307 148 735
Moët (1)	116 043	265 518 046
Royal Dutch	422 937	197 121 117
TRT (1)	78 897	177 078 880
Midi (1)	41 875	164 439 706
BSN (1)	60 417	153 025 015
L'Air liquide	175 133	110 103 797
Lafarge (1)	144 352	102 047 537
Carrefour (1)	33 919	98 479 087
Sagem (1)	51 196	98 464 767
Michelin	50 001	80 175 190
Poclain (1)	844 019	79 937 642

(*) Du 12 au 19 décembre inclus.
(1) Séance du 20 décembre comprise.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Or fin (kilo en barre)	78 800	80 500
– (kilo en lingot)	79 000	80 600
Pièce française (20 fr.)	521	515
Pièce française (10 fr.)	461	472
Pièce suisse (20 fr.)	501	504
Pièce latine (20 fr.)	478	485
● Pièce tunisienne (20 fr.)	480	480
Souverain	605	612
Souverain Elisabeth II	[illegible]	[illegible]
● Demi-souverain	371	389
Pièce de 20 dollars	3 520	3 500
– 10 dollars	2 010	2 000
● – 5 dollars	1 435	1 495
– 50 pesos	2 990	3 145
● – 20 marks	570	575
– 10 florins	490	500
● – 5 roubles	354	380

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16 déc.	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.
RM	947 459	999 679	965 523	1 025 730	1 222 579
Comptant					
R. et obl.	5 124 640	5 586 130	4 995 093	4 862 838	6 800 368
Actions	538 300	221 124	155 591	172 391	177 842
Total	6 610 399	6 806 933	6 116 207	6 060 959	8 200 789

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1984)

	16 déc.	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.
Françaises	134,8	135,3	134,8	134,3	–
Étrangères	99,5	99,6	98,9	99,5	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1984)

	16 déc.	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.
Tendance	146,7	147	145,6	145,5	147,3
(base 100, 31 décembre 1982)					
Indice gén.	252,9	253,4	252,9	251	252,4

SECOND MARCHÉ (base 100, 28 décembre 1984)

	20 déc.	13 déc.	Variat. %	Plus haut	Plus bas
Indice	113	112,8	+ 0,2	117,9	99,7

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Plus irrégulier

Après avoir d'entrée de jeu battu tous ses précédents records, Wall Street a par *la suite reperdu une partie* du terrain gagné pour se redresser un peu à l'approche du week-end. Vendredi, l'indice des industrielles, qui avait atteint lundi son plus haut niveau historique (1 553,10) s'inscrivait à 1 543 contre 1 535,20 le 13 décembre.

D'une façon générale, le sentiment était toujours au beau fixe autour du « Big Board ». Les investisseurs, tout en ajustant leurs positions, continuaient de jouer une baisse des taux d'intérêt. Le sentiment qu'une détente monétaire est proche a été renforcé à la veille du week-end par la publication des estimations du PNB pour le quatrième trimestre (+ 3,2 %) et pour l'année (+ 2,4 %). Ce dernier taux est le plus bas depuis 1982, année de récession, après la révision en baisse pour le troisième trimestre (3 % au lieu de 4,3 %). L'expansion se révèle donc « molle » et beaucoup estiment que le FED sera contraint de faire un geste pour favoriser une reprise.

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Alcoa	38 1/2	39 3/8
ATT	24 1/8	25 1/8
Boeing	51 7/8	50 3/4
Chase Man. Bank	69 1/8	69 3/4
Du Pont de Nemours	64 1/4	66 3/4
Eastman Kodak	52 1/2	48 3/4
Exxon	52 3/4	54 1/2
Ford	57 1/4	57 1/2
General Electric	70 7/8	71 1/4
General Foods	n.c.	n.c.
General Motors	75	73 3/4
Goodyear	30 1/8	30 3/4
IBM	150 1/4	154 1/2
ITT	36 3/4	36 1/2
Mobil Oil	30	30 1/2
Pfizer	55 1/2	53
Schlumberger	35	34 3/4
Texaco	29 5/8	30 1/4
UAL Inc.	52 1/2	50 1/2
Union Carbide	69 3/4	72 5/8
US Steel	26 1/8	25 1/8
Westinghouse	44 3/4	45
Xerox Corp	59 3/4	58 1/2

LONDRES
Reprise en fin de semaine

Après avoir baissé, le London Stock Exchange s'est redressé en fin de semaine. Mais il n'a pas toutefois conservé la totalité du terrain regagné.

Les inquiétudes restent vives au sujet des prix du pétrole, et l'espoir d'une réduction des taux d'intérêt s'amenuise. *Les sociétés concernées par des OPA ou* initiatrices potentielles de telles opérations ont de nouveau retenu l'attention, *comme Boots, Beechman, Unilever*. La cotation de Westland, suspendue il y a huit jours, a repris après la *publication* du projet de restructuration du capital avec la participation de Sikorsky de Fiat.

Indices « F.T. » du 20 décembre : industrielles, 1 108,6 (contre 1 105,9) ; mines d'or, 254,4 (contre 260,3) ; fonds d'Etat, 82,85 (contre 83,15).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Beecham	328	336
Bowater	310	301
Brit. Petroleum	541	546
Charter	208	203
Courtaulds	185	188
De Beers (*)	460	443
Free State Ged. (*)	19 7/8	18 7/8
Glaxo	15 3/32	15 26/64
Gt. Univ. Stores	950	940
Imp. Chemical	731	732
Shell	641	658
Unilever	12 1/2	13 1/2
Vickers	293	290
War Loan	35 3/8	35 1/4

(*) En dollars.

FRANCFORT
Encore plus haut

Grâce au retour en force des investisseurs étrangers, le marché allemand a battu, cette semaine, tous ses records d'altitude en progressant derechef de 3,3 %. Le secteur bancaire a occupé le devant de la scène avec Deutschebank en vedette (+ 16,7 %).

Indice de la Commerzbank du 20 décembre : 1 871,1 (contre 1 811,2).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
AEG	230,80	233,50
BASF	269,30	267,50
Bayer	261	269,80
Commerzbank	292	326,50
Deutschebank	767	895
Hoechst	263,20	272,80
Karstadt	329	331
Mannesman	273,50	291,50
Siemens	666,40	715
Volkswagen	426,40	444

TOKYO
Repli

Le marché a suivi les indications de Wall Street et, après avoir atteint de nouveaux sommets mardi, a reperdu ensuite une partie du terrain gagné sur des *ventes bénéficiaires, mais, généralement*, avec des courants d'affaires peu étoffés, signe d'une rétention de bon augure.

Indices du 21 décembre : Nikkei Dow Jones, 12 962,79 (13 128,94 le 17 déc.), contre 13 107,98 ; indice *général*, 1034,77 (contre 1047,97).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Akai	400	395
Bridgestone	532	522
Canon	1 200	1 140
Fuji Bank	1 540	1 540
Honda Motors	1 230	1 220
Matsushita Electric	1 360	1 310
Mitsubishi Heavy	375	375
Sony Corp.	4 280	4 050
Toyota Motors	1 220	1 210

L'euromarché

En l'an 2016

Des deux côtés de l'Atlantique, l'année 1985 tire vers sa fin dans une *atmosphère de grand optimisme.* La hausse persistante du marché américain des capitaux *depuis plusieurs* semaines qui, encore qu'à un moindre *degré, s'est repercutée sur le* marché international a permis aux eurobanques d'*alléger leurs portefeuilles* préalablement surchargés. Elles ont *pu, enfin, écouler plusieurs* milliards de dollars de papier initialement *émis* à des *conditions trop* basses. La baisse des taux d'intérêt a ainsi sauvé bien des *établissements* qui se trouvaient engagés dans des *transactions antérieurement* invendables sous l'effet de l'intense *concurrence à laquelle elles se sont* livrées toute l'année.

L'extraordinaire fermeté dont fait preuve New-York, qui se traduit par une baisse parallèle du coût de l'argent, continue de tenir les *emprunteurs éloignés* du marché international. En conséquence, l'euro-activité primaire est faible. Toutefois, parmi le petit nombre d'euro-émissions nouvelles qui ont vu le jour cette semaine, trois d'entre elles, dont deux provenant de débiteurs français, retiennent plus particulièrement l'attention.

Vendredi, la Banque mondiale a lancé une euro-émission de 300 millions de dollars qui viendra à échéance en l'an 2016. Offerte au pair, elle portera un intérêt annuel de 9,75 %. La commission bancaire totalise 2,375 %. C'est la première fois qu'un emprunt euro-obligataire à taux fixe d'une durée de *trente ans* voit le jour sur le marché international des capitaux. *A ce jour, seul* New-York pouvait se permettre ce *genre d'exercice. La Deutsche Bank,* qui dirige le consortium bancaire, chargée du *placement* de l'émission a réussi un joli coup. Le choix d'une très longue échéance lui a permis de surmonter un lourd handicap dont est actuellement affecté le marché international par rapport à son concurrent new-yorkais. Dans le même temps, le marché euro-obligataire va bénéficier d'une nouvelle dimension.

Préalablement, le Crédit lyonnais *était venu proposer mardi soir* 150 millions de dollars par le truchement d'un euro-emprunt à taux variable. Il sera émis au pair, s'étendra sur sept ans, et portera un intérêt semestriel qui sera le taux « sec », c'est-à-dire sans aucune marge additionnelle, du *Libor à six mois.* Le tout est couronné d'une commission bancaire de 10 points de base. Il s'agit là des conditions les plus basses jamais accordées à une euro-émission à taux flottant de type classique d'une *banque française. Pour* cette raison et pour être certain de *réussir son coup, le Crédit lyonnais a* utilisé la technique qui, huit jours plus tôt, avait si bien réussi à la Banque mondiale. La banque américaine Shearson Lehman Brothers International s'est seule portée garante du placement de la totalité de l'émission et en assume aussi exclusivement la direction. Cette méthode de distribution permet de contrôler étroitement le placement d'un emprunt obligataire et d'éviter les effets pervers des banques co-chefs de file qui s'empressent de brader le papier dont elles sont garantes. Très bien reçue, l'émission se traitait vendredi à 99,93 - 99,94.

Prestigieux « AAA » pour le Crédit lyonnais

Auparavant, la banque française avait demandé à Moody's, l'une des deux principales agences américaines spécialisées en la matière, de classer la qualité de sa dette. C'est ainsi que Moody's a attribué la plus haute note au Crédit lyonnais, le prestigieux « AAA ». L'agence américaine a fondé son jugement sur le fait que le Crédit lyonnais avec l'équivalent de 83,3 milliards de dollars d'actifs est la seconde banque française dans ce domaine et un établissement de stature internationale implanté dans tous les grands centres financiers du monde.

Sa rentabilité et ses ratios de fonds propres sont comparables à ceux des autres grandes banques françaises mais en revanche sont peu élevés par rapport à la plupart des autres établissements de classe internationale dans le monde. Cet élément est, en revanche, compensé par le fait que son actionnaire est la République française *et qu'elle* bénéficie du soutien de ses autorités *de tutelle. Cette approche est nouvelle* chez Moody's qui a également *attribué un* « AAA » à la BNP pour ses diverses émissions aux Etats-Unis.

Il est intéressant de noter que, sur ce point, Standard and Poor's, l'autre agence du même type, adopte une attitude moins affirmative. Ainsi que nous l'avions rapporté il y a deux semaines, elle s'est contentée de gratifier la BNP et la Société générale d'un « AAA » seulement, parce qu'elle estime que l'ampleur des nationalisations en France depuis 1981 a dissous en partie l'impact de l'actionnariat étatique et a, *en même temps, énormément* accru les engagements de l'Etat *français. Sur ces bases, il est quasi* certain que si le Crédit lyonnais s'était adressé à Standard and Poor's il aurait été traité de la même manière que les deux autres. Quoi qu'il en soit, le « AAA » de Moody's va dorénavant ouvrir au Crédit lyonnais les portes du marché américain des capitaux, de l'euro-yen et de tous ceux qui réclament impérativement que la dette des emprunteurs désireux de les solliciter bénéficie préalablement d'un bon classement.

Pour sa part, le Crédit foncier de France a préféré jeudi faire appel au marché de l'euro-yen présentement stimulé par la perspective d'une baisse prochaine des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 0,50 %. Quel sera l'effet d'une telle détente sur la valeur de la devise japonaise sur les marchés des changes ? Là tout n'est encore qu'incertitude. Les Américains veulent un renforcement supplémentaire du yen mais, dans ce domaine, les autorités nippones n'en font en général qu'à leur tête. Sous la garantie de la République française, le Crédit foncier de France a donc offert *15* milliards de yens *sur* dix ans à partir d'un coupon annuel de 6,50 % et d'*un prix d'émission* de 101,50 afin de donner à échéance un *rendement* de 6,33 %.

L'opération est basée sur un swap en francs suisses à taux fixe. Il permettra au Crédit foncier d'obtenir dans la devise helvétique des capitaux dont le coût sera inférieur de quelque 50 points de base à celui qu'aurait nécessité le lancement direct en Suisse d'un emprunt obligataire classique. Coup de chapeau au dernier coup frappé cette année par l'équipe Farge-Petit.

L'absence totale d'euro-émissions nouvelles en *ECU et la fin* pour cette année de celles libellées en francs français ont profité à ces deux secteurs. Si le ciel n'est pas encore revenu au beau fixe, le climat ne s'en est pas moins beaucoup amélioré sous l'effet de cette double pause. De toute manière 1985 aura été une période extrêmement active dans les deux cas. Le *marché* de l'ECU a battu tous les précédents records *d'activité* avec *127 émissions* représentant 9 milliards d'ECU, soit l'équivalent de 6,8 milliards de dollars. En 1984, soixante-quatre emprunts totalisant seulement 3,5 milliards d'ECU (2,7 milliards de dollars) avaient vu le jour. Paribas l'aura dominé cette année en ayant, et de loin, dirigé le plus large volume d'*emprunts* en ECU.

Le *secteur* de l'euro-franc français réouvert depuis le printemps dernier aura donné naissance à vingt et une émissions représentant un peu plus de 9,6 milliards de francs (1,1 milliard de dollars). Le CCF s'y est avéré le leader en tant qu'établissement chef de file, suivi par la BNP.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Hausse générale du mark

Ça y est ! Le mark a « démarré », emporté par la « force des marchés ». Cette semaine, il a monté par rapport à toutes les monnaies européennes, les fortes comme les moins fortes ou les faibles, le franc suisse et le franc français comme la couronne suédoise, le franc belge et la lire italienne. Pas le dollar : c'était déjà fait.

Le phénomène devait bien se produire un jour, après avoir été longtemps « masqué » par la surévaluation du dollar. Il traduit tout simplement la remontée en puissance de l'Allemagne, locomotive de l'Europe, riche de ses énormes excédents (balance commerciale et balance des paiements), de son expansion retrouvée, de son inflation maîtrisée. Les milieux financiers internationaux, obnubilés par la « force » du dollar, ont trop longtemps voulu ignorer ces données fondamentales pour qu'ils ne changent pas brutalement de comportement. Le yen ne montera pas dans l'immédiat par rapport au dollar (*« il se situe à un cours raisonnable »*, a déclaré cette semaine M. Satoshi Sumita, gouverneur de la Banque du Japon). Le mark pourrait le faire, lui, mais c'est surtout son retard par rapport aux monnaies européennes qu'il est en train de combler, trop rapidement, et trop brutalement sans doute, pour que ses partenaires puissent durablement le suivre, à l'imitation du florin, soudé à lui depuis longtemps.

On avait prédit que la baisse du *dollar ébranlerait le système monétaire* européen en renforçant le *mark. Eh bien, c'est fait! Le franc* belge d'abord, la lire italienne ensuite, et maintenant le franc français en font les frais, à des degrés divers, il est vrai. La Belgique a fait de louables efforts pour rééquilibrer sa balance des paiements. Son inflation est faible, mais elle reste encore très endettée, à l'intérieur et à l'extérieur, et son déficit budgétaire atteint encore 10 % de son PNB : c'est beaucoup. Le gouvernement de M. Craxi, un des plus solides qu'ait connu l'Italie, n'a pratiquement pas pris de véritables mesures d'accompagnement de la dévaluation de 8 % de la lire en juillet dernier, et l'inflation atteint encore 9 %, le déficit commercial est toujours voisin de 100 milliards de francs, et la monnaie italienne, hors d'état de suivre le mark, est probablement vouée à un nouvel ajustement l'année prochaine.

Quant à la France, *son cas est* différent, et sa situation nullement *comparable* à celle, *très défavorable,* qui était la sienne fin 1982, avant la *dévaluation du franc* du 21 *mars* 1983. Sa balance des paiements, *alors déficitaire de 72 milliards de* francs, est devenue équilibrée, et son *inflation a été ramenée à moins de* 5 %, sur une pente de 3 % à 4 % en rythme annuel. *De* là, tout de même, à vouloir absolument que le franc suive le mark, comme on en caresse le rêve Rue de Rivoli, c'est vraiment trop gros. Sans doute avancera-t-on en haut lieu que la « contrainte monétaire » stimule la productivité et les efforts des industriels. Mais qu'on demande donc à ces derniers quelles marges ils dégagent sur les marchés allemands, où les coûts de production depuis deux ans ont, quand même, moins progressé qu'en France, malgré les gains incontestables de productivité réalisés chez *nous.*

L'accusation de vouloir « dévaluer » *le* franc, vigoureusement repoussée par le pouvoir, apparaît assez comique : notre monnaie, en un an, vient de se réévaluer de 20 % par rapport au dollar, de 10 % par rapport à la lire et de 11 % par rapport à la peseta espagnole. Reste le mark, éternel problème depuis trente ans... Les tensions au sein du SME ont, évidemment, donné lieu aux déclarations, assurances et propos rituels : *« Pas de réaménagement pendant le week-end. »* En fait, il est encore trop tôt pour cela, bien qu'outre-Rhin on n'exclue pas qu'un *tel* réaménagement, prophétisé par le ministre des finances, M. Stoltenberg, puisse éventuellement se produire avant les élections françaises.

Sans doute, le cours du mark à Paris est passé au-dessus de son cours-pivot de 3,066 F pour la première fois depuis le 13 décembre 1984, après avoir glissé jusqu'à 3,034 l'été dernier. Mais la Banque de France a pu le stopper au niveau de 3,07 F sans trop intervenir, et, de toute façon, elle en a les moyens, avec des réserves camouflées pour une bonne part dans les banques commerciales françaises. Qu'on le veuille ou non, il ne faut pas, toutefois, se cacher que, désormais, l'idée du fameux réaménagement est présente sur le marché des changes où règne maintenant le « régime du week-end », avec des crises et des accalmies. La mèche de la bombe à retardement est allumée, mais, tout de même, soupirait un officiel en fin de semaine, *« on n'attendait pas cela si tôt... ».*

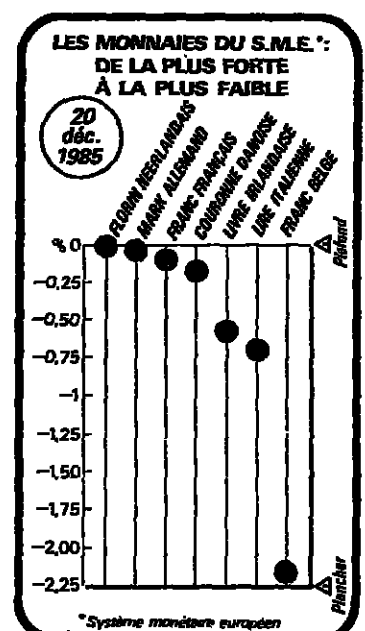
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 DÉCEMBRE AU 20 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,4230	10,9962	3,0082	3,5817	73,2703	4,0399	2 444,71
	–	1,4400	11,0880	3,8326	3,6245	74,0592	4,0824	2 475,36
New-York	1,4230	–	12,9408	47,3037	39,7300	1,9421	35,2237	0,0582
	1,4400	–	12,9870	47,4834	39,7300	1,9444	35,2794	0,0582
Paris	10,9962	7,7275	–	365,54	307,01	15,0078	272,19	4,4980
	11,0880	7,7000	–	365,62	305,91	14,9718	271,60	4,4793
Zurich	3,0082	2,1140	27,3568	–	83,9889	4,1057	74,4629	1,2205
	3,8326	2,1060	27,3506	–	83,6710	4,0949	74,2857	1,2251
Francfort	3,5817	2,5170	32,5720	119,06	–	4,8883	88,6580	1,4651
	3,6245	2,5170	32,6883	119,52	–	4,8940	88,7831	1,4642
Bruxelles	73,2703	51,49	6,6632	24,3567	20,4569	–	18,1367	2,9971
	74,0592	51,43	6,6792	24,4207	20,4331	–	18,1411	2,9919
Amsterdam	4,0399	2,8390	36,7389	134,30	112,79	5,5137	–	1,6525
	4,0824	2,8350	36,8182	134,62	112,63	5,5123	–	1,6492
Milan	2444,71	1718	222,32	812,68	682,56	33,6570	605,14	–
	2475,36	1719	223,25	816,24	682,96	33,4241	606,35	–
Tokyo	288,73	202,90	26,2569	95,9792	80,6118	3,9406	71,4688	0,1181
	291,31	202,30	27,2727	96,8589	80,3735	3,9335	71,3580	0,1177

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 décembre, 3,8085 F contre 3,8062 F le vendredi 13 décembre.



Les matières premières

Café : niveaux records

La flambée des cours du café sur tous les marchés a constitué le fait marquant de la semaine. En l'espace de trois mois, la hausse a atteint 50 % et même un peu plus aux Etats-Unis, mais avec un dollar plus faible. De tels niveaux n'avaient pas été touchés depuis huit ans. Le mouvement de reprise s'est confirmé sur certains métaux (zinc et aluminium). Mais la crise prolongée de l'étain pourrait amener les grands producteurs à mettre en pratique de nouveaux mécanismes de fixation des prix de manière à s'affranchir du Metal Exchange de Londres.

MÉTAUX. – *De timides progrès semblent avoir été enregistrés pour essayer de dénouer la crise de l'étain. Mais il ne faut toutefois pas s'attendre à une prochaine reprise des cotations... peut-être vers la mi-janvier, au plus tôt. Le Conseil international de l'étain vient de constituer un groupe informel qui sera chargé de dénouer l'imbroglio financier. La dette porte sur 900 millions de livres sterling. Les producteurs thaïlandais offrent leur métal à 6 000 livres la tonne, prix inférieur au plancher de 8 500 livres.*

Les cours du zinc n'ont pu se maintenir au-dessus de 500 livres la tonne à Londres. Une firme privée britannique estime la consommation mondiale de métal en 1986 à 4,68 millions de tonnes, soit 400 000 tonnes de plus qu'en 1985. Les réductions de production mises en pratique durant le second semestre n'ont pas été suffisantes pour ramener l'offre mondiale à un niveau inférieur à celle de 1984.

Après avoir poursuivi leur progression, le disponible frôlant les 800 livres la tonne à Londres, les cours de l'aluminium ont ensuite fléchi ne conservant qu'une partie de leur hausse initiale. Malgré les récentes amputations de capacité décidées, l'offre mondiale de métal a peu varié par rapport à 1984 : 12,25 millions de tonnes contre 12,46 millions de tonnes. Les prix de l'aluminium devraient se revaloriser l'an prochain, prévoit le directeur de la division aluminium de Pechiney.

Nouvelle et lente progression des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres.

DENRÉES. – *Dopés par des craintes, peut-être excessives, de raréfaction des variétés de café de bonne qualité, les cours de cette denrée se sont envolés sur toutes les places avec le soutien des achats de couvertures des négociants. La sécheresse qui a sévi au Brésil depuis quatre mois dans les régions productrices est responsable de l'emballement du marché.*

Il paraît d'ailleurs fort probable que, si la spéculation ne désarmait pas, les quotas d'exportation prévus par l'accord international cesseront d'exister. La récolte de l'Etat de Sao-Paulo ne représenterait que le quart de la récolte précédente. Dans l'Etat de Parana, elle serait réduite de moitié. Bref, la récolte brésilienne de café de la saison 1986-1987 n'est plus évaluée qu'entre 13 et 16 millions de sacs contre 30 millions de sacs pour la saison 1985-1986. En revanche, la Colombie, second important producteur mondial, disposerait de 12 millions de sacs disponibles.

CÉRÉALES. – *Les cours du blé ont été soutenus sur le marché aux grains de Chicago. De mauvaises conditions climatiques auraient affecté les récoltes de certains grands pays exportateurs. Ainsi, en Argentine, conséquence de pluies diluviennes et d'inondations, la récolte n'atteindrait que 6 millions de tonnes, soit une baisse de 2,3 millions de tonnes. En Australie, la qualité du blé laisserait à désirer en raison de pluies persistantes. La récolte canadienne serait plus importante, en augmentation de près de 2 millions de tonnes, affectée toutefois par un temps humide.*

LES COURS DU 19 DÉCEMBRE 1985

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 985 (969,50) ; à trois mois, 1 006,50 (991,50) ; étain comptant (8 458) ; à trois mois (8 460) ; plomb, 273,50 (268) ; zinc, 496 (472) ; aluminium, 748 (730,50) ; nickel, 2 945 (2 810) ; argent (en pence par once troy), 411 (402). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 63,25 (60,83) ; argent (en dollars par once), inch. (5,84) ; platine (en dollars par once), 334,6 (328,9). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), inch. (29,50).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, mars, 61,66 (60,83) ; mai, 61,27 (60,65). – **Sydney** (en cents par kilo), laine peignée à sec, mars, 612 (616). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, inch. (49,50).

CAOUTCHOUC. – **Kuala-Lumpur** (en cents par kilo) : R.S.S. (comptant), 180 (179,50).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 214 (2 249) ; mai, 2 251 (2 290) ; sucre, janvier, 4,97 (5,08) ; mars, 5,92 (6,07) ; café, mars, 225,50 (189,96) ; mai, 221,65 (193,60). – **Londres** (en livres par tonne, sauf pour le sucre en dollars) : sucre, mars, 155 (159) ; mai, 159,60 (163,20) ; café, janvier, 2 475 (2 080) ; mars, 2 530 (2 121) ; cacao, mars, 1 746 (1 749) ; mai, 1 756 (1 759). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 915 (1 929) ; mai, 1 910 (1 940) ; café, mars, 2 702 (2 287) ; mai, 2 779 (2 350) ; sucre (en francs par tonne), mars 1 325 (1 389) ; mai 1 360 (1 410). Tourteaux de soja : **Chicago** (en dollars par tonne), janvier, 145,20 (143,50) ; mars, 148,90 (145,20). – **Londres** (en livres par tonne), février, 127,80 (127,60) ; avril, 130,50 (128,80).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mars, 342,75 (345,25) ; mai, 323,25 (321,50) ; maïs, mars, 249 (247) ; mai, 252,50 (250,25).

INDICES. – Moody's, 937,90 (926,30) ; Reuter, 1 793,20 (1 778,70).

Marché monétaire et obligataire

Dans l'attente d'une nouvelle baisse des taux

L'année 1985 est pratiquement terminée sur le marché obligataire français où le montant des *émissions brutes* aura, *à nouveau,* battu tous ses records à 310 milliards de francs environ, en tenant compte de 8 milliards de francs de titres participatifs, contre 244,6 milliards de francs en 1984. La dernière émission de quelque importance a été celle de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour 700 millions de francs à dix ans, 11 % de taux *nominal et 10,24 % de rendement* actuariel. Cet emprunt a été très bien accueilli, bien qu'il soit coté à Lyon, où la liquidité est, tout de même, moins abondante qu'à Paris. Les investisseurs institutionnels font des provisions d'émissions à taux élevé avant la nouvelle baisse des *taux qu'ils* prévoient pour janvier (sauf si, entre-temps, la Banque de France se voit contrainte de maintenir ou même de relever son taux d'intervention en cas d'attaque sur le franc).

En tout cas, au cours de ce mois de janvier, le marché sera *richement alimenté en liquidités,* plus de 50 milliards de francs, avec le remboursement de l'emprunt d'Etat de janvier 1980 (12,5 milliards de francs), celui de l'emprunt obligatoire de juin 1983 (18 milliards de francs, dont une partie pourrait être réinvestie *par les contribuables qui en* sont bénéficiaires), les coupons et amortissements semestriels des obligations indemnitaires (CNI, CNB, etc.) les coupons du *41/2% 1973 et du 7 % 1973, plus* d'autres coupons et, fin janvier, le produit des primes d'assurances, abondant en début d'année.

Une lourde charge pour le Trésor (plus de 40 milliards de francs) mais une aubaine pour les *emprunteurs, notamment ce* même Trésor, qui pourrait en profiter pour émettre sans tarder un nouvel emprunt, les choses risquant de se gâter en février et mars, période électorale peu favorable aux opérations financières. Ajoutons que la période s'étendant *après le 16 mars 1986* pourrait elle aussi n'être plus très favorable, au cas où la cohabitation serait difficile et le climat social trop alourdi.

La semaine qui vient de s'écouler a vu le très vif succès des premiers « billets de trésorerie » nom français du Commercial Paper *américain, lancés officiellement* le mercredi 18 décembre après la promulgation de loi leur donnant une existence juridique. Les « billets » ont une durée comprise entre dix jours et six mois avec un montant minimum qui a été ramené de 10 millions de francs, *envisagés initialement,* à 5 millions de francs, montant auquel sont fixés désormais les certificats de dépôts émis par les banques au lieu de 10 millions de *francs précédemment,* les bons des institutions financières spécialisées (Crédit foncier de France, Crédit national, CEPME, SDR) et les bons du Trésor en compte courant. On sait que le prélèvement fiscal sur les revenus de ces divers instruments financiers est *uniformément fixé* à 33 %.

Le succès des billets de trésorerie est dû essentiellement à leur courte durée et à *leur* souplesse pour les émetteurs dispensés, pour une part, de recourir aux crédits des banques, *qui doivent,* toutefois, consentir à ces émetteurs des « lignes de substitution » couvrant le risque de non-renouvellement *des billets à l'échéance si le marché* est trop défavorable.

Cette semaine, on a vu se manifester Pechiney *(300 millions* de francs avec la Société générale), Total (100 millions de francs avec la BAFIP), Fiat France (50 millions de francs avec Uni Crédit-Crédit agricole), Mercedes France (40 millions de francs avec la Société générale). Pernod-Ricard (20 millions de francs avec le Crédit lyonnais), Peugeot (pour *100 millions* de francs). Les taux pratiqués se sont établis légèrement au-dessous du taux du marché monétaire (9 % à 9 1/8) pour des durées de dix jours à un mois.

Ce nouvel instrument permet aux entreprises d'accéder directement sinon au marché monétaire, réservé dorénavant aux banques (marché interbancaire), du moins à ses taux, sans être obligés de passer par les SICAV court terme, pour placer leur trésorerie, ou d'obtenir des banques des crédits « spot », accordés, il est vrai, à des taux très « tirés » : TMM + 1,8 % ou même 1/16e de point.

Pour les banques, il y a là un risque de « désintermédiation », bien que, dans l'immédiat, le montant des billets de trésorerie doive être limité à 10 ou 15 milliards de francs *d'en-cours, comparés* à 1 000 milliards de francs de crédits à court terme. En Suède, depuis sa création en avril 1983, le papier commercial en est venu à représenter 15 % de tous les crédits accordés aux particuliers et aux entreprises.

F. R.

Le Monde

SELON LA SOFRES

La défiance des Français à l'égard de la politique s'accentue

Les Français se montrent de plus en plus attachés aux valeurs traditionnelles, *mais font de moins en moins confiance aux institutions et aux discours politiques.* C'est ce qu'indique un sondage réalisé par la SOFRES pour *le Nouvel Observateur* et TF 1.

D'après cette enquête effectuée du 2 au 5 décembre auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes, les valeurs auxquelles les Français *accordent le plus volontiers* leur confiance sont : la famille (92 %), les études (85 %), le travail (84 %), le progrès (83 %), le mariage (74 %), l'avenir (69 %) et la patrie (67 %). Et toutes ces valeurs sont en hausse par rapport à une précédente enquête de la SOFRES réalisée en 1982. L'idéal politique, en revanche, est une *valeur en perte* de vitesse : elle recule de 3 points, et seulement 30 % des personnes interrogées affirment avoir confiance en elle contre *47 % qui émettent le sentiment* contraire.

Les institutions politiques, les partis et les syndicats ne sont pas épargnés par cette baisse. Seuls, le maire, les conseils municipaux, *généraux et régionaux,* les institutions de la V[e] République, l'administration, bénéficient encore de la confiance de la majorité des Français, en dépit de baisses variant de 1 à 5 points. Le président de la République (49 % de confiance, 37 % de méfiance) et le premier ministre (45 % de confiance, 37 % de défiance perdent respectivement 11 et 9 points. *Quant aux hommes* et aux partis politiques, en général, en recul de 4 points, ils ne jouissent de la confiance que de 25 % et 18 % des personnes interrogées.

M. Mitterrand en meeting chez MM. Fabius et Mauroy

M. François Mitterrand participera, le 17 janvier, à une réunion publique au Grand-Quevilly, commune située près de Rouen, dont le premier adjoint au maire est M. Laurent Fabius. Le président de *la République, qui sera accueilli* par son premier ministre (lequel conduit la liste socialiste aux élections législatives *en Seine-Maritime*), devrait y prononcer un discours de politique générale.

Le chef de l'Etat se rendra d'autre part à Lille (Nord), ville dont M. Mauroy est le maire, à deux reprises. Il y fera connaître, le 20 janvier, en compagnie de M[me] Thatcher, lequel des projets de liaison transManche aura été retenu *par les deux pays.*

Il devrait également prononcer un discours dans le courant du mois de février, aucune date précise n'ayant été fixée. Le Parti socialiste profitera de cette occasion pour y lancer un banquet dans les locaux de la Foire internationale de Lille.

M. Bernard Stasi, vice-président du CDS, a commenté en ces termes, dans le *Quotidien de Paris,* l'annonce des meetings de M. Mitterrand : *Je comprends le besoin qu'a ressenti François Mitterrand de conforter son premier ministre, quand tout le monde reconnait qu'il est affaibli et déstabilisé. Mais, plus il se manifestera comme chef de campagne, plus il lui sera difficile de se prétendre chef politique au-dessus des péripéties électorales ; plus difficile encore pour lui de se maintenir en cas d'échec de la gauche ; ceci renforce la thèse de ceux qui prévoient une cohabitation difficile à vivre. »*

M. DOUBIN ET LES DIFFICULTÉS DU MRG

M. François Doubin a troqué sa casquette de numéro 2 du géant Renault pour la présidence du plus modeste MRG il y a près d'un an. L'expérience des négociations à la Régie avec les partenaires sociaux lui a servi dans les discussions qu'il a eues avec le PS pour préparer les *scrutins de mars.*

Toutefois l'accord signé avec son partenaire traditionnel ne recueille *pas un assentiment général dans* les rangs des radicaux de gauche : la dissidence de M. Bernard Charles, député sortant du Lot, qui entend mener sa propre liste face à celle du PS conduite par M. Martin Malvy, secrétaire d'État chargé de l'énergie, a provoqué la démission de M. Jacques Lévy de ses fonctions de président de la fédération sud du MRG, qui regroupe l'ensemble des départements du Grand Sud-Ouest, région où le MRG a sa plus forte *implantation.*

Outre ses difficultés internes, M. Doubin doit affronter la fronde *des socialistes ornais,qui lui contestent* la tête de liste que les accords nationaux prévoient de lui donner.

M. FRANÇOIS DOUBIN invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. François Doubin, président du Mouvement des radicaux de gauche, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 22 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Doubin, qui a été désigné pour conduire une liste commune PS-MRG dans l'Orne aux élections législatives et qui avait conduit la liste ERE aux élections européennes de 1984, répondra aux questions d'André Passeron et d'Anne Chaussebourg, du *Monde,* et de Dominique Pennequin et d'Isabelle Torre, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

En Roumanie

Les étranges gesticulations de M. Ceausescu

Il n'a jamais été très facile de s'y retrouver à travers les méandres de la politique personnelle de M. Nicolae Ceausescu, mais son comportement et ses décisions actuels incitent à une *perplexité plus grande encore.*

La semaine dernière, son ministre de la défense, le général Olteanu, était reçu à Moscou avec des égards tout particuliers. Quelques jours plus tard, il était relevé de ses fonctions, et l'agence officielle Agerpres vient d'annoncer sa nomination comme administrateur de la capitale, *Bucarest. Cette affectation* illustre apparemment le souci désormais proclamé par le président Ceausescu d'accroître le rôle de l'armée dans *« la vie sociale et politique et le développement économique »* du pays. Mais, dans le même temps, le président Ceausescu a lancé un appel, plutôt inattendu de sa part, à une collaboration accrue avec les armées du pacte de Varsovie et une *« amélioration constante de la capacité combative de l'armée* (roumaine) », tant que subsistera le danger d'une *« agression impérialiste ».*

Les Roumains, depuis au moins une vingtaine d'années, n'ont pourtant pas cessé de traîner les pieds dans le peloton des alliés de Moscou. Ils se sont constamment *opposés à ce que* des manœuvres communes se déroulent sur leur territoire, n'ont participé aux exercices communs qu'en envoyant des officiers d'état-major et, l'hiver dernier, ils ont plaidé (sans *succès) pour que le traité de* Varsovie ne soit renouvelé que pour dix ans. Surtout, ils ont toujours proclamé leur volonté de voir réduites les dépenses militaires du pacte.

Dès 1983, M. Ceausescu avait proclamé un « gel » des dépenses militaires roumaines, et le budget 1986, qui vient d'être rendu public à Bucarest, prévoit une réduction symbolique des dépenses de défense (12,2 milliards de lei contre 12,3 pour l'année qui s'achève). Ces chiffres n'ont certes qu'une valeur *très relative,* les budgets militaires des pays socialistes ne reflétant que très approximativement leurs dépenses réelles. Mais — toujours symboliquement — l'URSS a, elle, augmenté cette année son budget militaire.

Que fait donc, dans la réalité, M. Ceausescu ? Qui paie-t-il de mots ? Ses alliés, par un discours vigoureusement unitaire, au moment même où il recevait le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz ? Les Occidentaux, qui prêtent d'ailleurs un *intérêt faiblissant aux « incartades »* plus ou moins savamment contrôlées de l'« ex »-trublion du bloc soviétique ? Ou, *plus certainement,* son propre peuple, qui, malgré sa légendaire capacité à *encaisser les coups,* a de plus en plus de mal à supporter les résultats de vingt années de « brillantes réalisations » ? Selon des informations recueillies par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* des paysans du Banat ont récemment tenté de s'emparer de magasins de blé de l'Etat, et il y aurait eu des fusillades et des morts.

Cela n'a, en tout cas, pas empêché le maître du pays — que l'on dit gravement malade, mais qui déploie à nouveau, depuis quelques semaines, une imposante activité — d'exalter les remarquables réalisations des pays de l'Est, *« qui constituent des arguments particulièrement convaincants de la supériorité du socialisme par rapport au capitalisme ».* Il l'a fait à l'occasion d'une récente rencontre à Bucarest des secrétaires du parti chargés de la propagande et de l'idéologie dans les divers pays du bloc. M. Ceausescu en a profité pour recommander une *« propagande plus agressive à l'égard de l'Occident ».*

J. K.

LE SORT DE WESTLAND

L'offre européenne est supérieure à la proposition américaine

Londres *(AFP).* — Quatre firmes aéronautiques européennes ont présenté, le vendredi 20 décembre, une offre de reprise de participation dans la société britannique d'hélicoptères Westland, dont le montant *est supérieur à l'offre* concurrente des Américains (Sikorsky) alliés aux Italiens (Fiat).

La Lloyds Merchant Bank, à Londres, qui représente les intérêts des Italiens (Agusta), des Allemands de l'Ouest (Messerschmitt), des Français (Aérospatiale) et des Britanniques (British Aerospace et General Electric Company), a indiqué que l'offre était de 37 millions de livres (environ 407 millions de francs) au total. La veille, les Américains et les Italiens avaient officiellement proposé une offre d'achat de 30 millions de livres (environ 330 millions de *francs).*

Si, à ces deux offres, on ajoute l'effort consenti, d'autre part, par les actionnaires de Westland et diverses banques britanniques, la proposition du consortium européen s'élève à 73,1 millions de livres et celle de ses rivaux américains à 72,2 millions de livres. C'est en principe à la mi-janvier que l'assemblée générale extraordinaire de Westland choisira entre ces deux formules, compte tenu du fait que chacun des groupes candidats à la reprise *de la société* britannique lui propose de lui apporter des heures de travail.

Westland a perdu en 1985 environ 98,7 millions de livres et affiche des dettes de 92 millions de livres.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

La dernière session extraordinaire de la législature a, constitutionnellement, pris fin le vendredi 20 décembre à minuit. *Mais l'Assemblée nationale* comme le Sénat ont poursuivi leurs travaux, le président de la République ayant, dans l'après-midi même, signé un décret convoquant le Parlement en session extraordinaire.

A l'ordre du jour de celle-ci, figurent tous les projets qui, faute de temps, n'ont pu être adoptés définitivement, à l'exception de celui concernant la biologie vétérinaire, de celui créant des chambres adjointes *au Conseil d'Etat et de celui sur* l'aménagement du temps de travail. M. André Labarrère, ministre délégué aux relations avec le Parlement, n'a pas exclu la possibilité d'une autre session extraordinaire consacrée à ce dernier projet, qui oppose si durement socialistes et communistes.

LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE L'ÉTAIN

Et si on supprimait le London Metal Exchange...

La suspension des cotations de l'étain, en vigueur depuis le 24 octobre, sera *prolongée jusqu'au 13 janvier 1986*, a annoncé le 20 décembre le LME (London Metal Exchange), qui prendra à cette date une décision sur la suite à donner aux contrats passés, considérant que la situation actuelle *« ne peut être tolérée au-delà du 31 janvier »*. Quant au Conseil international de l'étain, il a ajourné le 20 décembre sa réunion de crise pour la reporter au 14 janvier.

LME : trois initiales synonymes de Bourse des métaux londonienne (London Metal Exchange) : trois initiales qui tintent désagréablement aux oreilles des « traders » en métaux non ferreux depuis la crise *de l'étain (le Monde* du 26 octobre). Une crise dont d'autres secteurs craignent la contagion, en particulier l'aluminium. M. Georges Yves Kervern, directeur de la branche aluminium de Pechiney, et nouveau président de l'Association européenne de l'aluminium (à compter du 1[er] janvier prochain), ne mâche pas ses mots. *« Le LME n'est plus un mécanisme crédible . Si on se fiait à ses cours actuels, on fermerait toutes les capacités européennes d'électrolyse. »*

Chiffres et courbes à l'appui, M. Kervern démontre que le LME n'est plus en phase avec le marché. Autant jusqu'à maintenant le niveau des cours était cohérent avec celui des stocks (plus les stocks sont élevés, plus les cours sont déprimés), autant, depuis début 1985, rien ne va plus. Les stocks sont bas, les prix aussi.

Sans parler d'une éventuelle manipulation d'un mécanisme qui n'offre guère de garde-fous, M. Kervern constate simplement que l'importance accordée à la cotation du LME n'a guère de rapport avec le volume des transactions physiques qui s'y effectuent : quelque 100 000 tonnes depuis le début de *1985, soit moins de 1 % de* la consommation mondiale estimée à une douzaine de millions de tonnes pour 1985. En revanche — et c'est bien là où le bât blesse — le LME donne lieu à des transactions « papier » qui équivalent à une bonne trentaine de millions de tonnes sur le marché à terme.

Pour être fondée, la critique de M. Kervern n'en est pas moins intéressée. Pechiney dispose en effet de son propre indice, le PIP (prix indépendant Pechiney), fondé sur son volume de transactions de 500 000 tonnes avec ses clients — *« bien plus réaliste que le LME »* — et publié régulièrement depuis mai 1984 par le *Métal Bulletin,* la *publication quasi officielle des métaux* non ferreux. *« Au cas où le mécanisme artificiel des marchés de Londres ferait défaut, le PIP pourrait très bien constituer une alternative »* suggère M. Kervern.

C. B.

Place de la Madeleine, à Paris

INCENDIE CHEZ FAUCHON : la présidente de la société et sa fille brûlées vives

Paris, vendredi *20 décembre,* 13 heures : chez Fauchon, M[me] Josette Gullicmino Pilosoff, PDG de cette épicerie de luxe, et sa fille Nathalie déjeunent dans leur appartement, à proximité de la cantine du personnel, sise rue Vignon. Soudain, des cris et une fumée opaque : le feu vient d'envahir tous les étages. Un cuisinier s'enfuit par une fenêtre, en équilibre sur le rebord. *« Ne sautez pas ! »,* hurlent des passants et une partie des deux cents *salariés massés dans* la rue. Les pompiers — et leurs échelles — du premier groupement, sous l'autorité du lieutenant - colonel Jean-Marie Rosier, viennent d'arriver.

L'immeuble de la rue Vignon est *sinistré* : plus d'escaliers, plus de rambardes. Du rez-de-chaussée, les flammes ont gagné la toiture à une rapidité folle. Le foyer est né sous un porche intérieur, au pied de la motocyclette appartenant au responsable de la gastronomie, à côté de la colonne de conduite du gaz, en plomb. Effet de torchère immédiat... et panique. Au bout du drame, deux victimes : la présidente, âgée de soixante et un ans, et sa fille de vingt-deux ans ; dix blessés, dont *l'un gravement intoxiqué,* et un autre brûlé. Trois pompiers également ont été blessés.

Trois autres sinistres

Il y a huit ans, presque jour pour jour, le 19 décembre 1977, Fauchon était victime d'un attentat à la bombe. Mais ce 20 décembre 1985, nulle *explosion* et nulle trace de bombe. C'est du moins le premier constat des enquêteurs. Une coïncidence troublante retient toutefois l'attention. Ce même jour et dans le *même périmètre, à proximité* de la place de la Madeleine, trois incendies se sont déclarés en une demi-heure. En effet, au 4, rue Richepanse, à 12 h 36, au 7, rue Vignon, à 12 h 56, et au 14, rue de Castiglione, à 13 h 12, les pompiers de Paris ont dû intervenir. Plus tard, à 16 h 37, un quatrième feu a éclaté dans ce quartier au 18, rue Godot-de-Mauroy. Faut-il voir là l'œuvre d'un pyromane qui aurait rodé pendant l'après-midi aux alentours de la Madeleine ?

D. R.

EXPLOSION DANS UNE RAFFINERIE A NAPLES : DEUX DISPARUS SOIXANTE-DIX BLESSÉS

Une très violente explosion a ravagé, ce samedi 21 décembre à 5 h 10, une raffinerie située dans la banlieue de Naples. Le premier bilan fait état de deux disparus et de près de soixante-dix blessés.

Selon les premières constatations des pompiers, l'explosion pourrait être accidentelle. L'incendie s'est rapidement propagé, enflammant les hydrocarbures contenus dans les vingt-quatre réservoirs. Cette raffinerie appartient à la firme AGIP, dépendant de l'ENI, holding pétrolier d'Etat. — *(AFP.)*

NOUVELLES BRÈVES

● *Un journaliste palestinien assassiné.* — Le corps de Hassan Abdel Halim, journaliste palestinien disparu en octobre dernier, a été retrouvé, le vendredi 20 décembre, en Cisjordanie, non loin de Ramallah. Agé de tente-sept ans, reporter au quotidien *Al-Fajr,* Abdel Halim enquêtait sur des ventes frauduleuses de terres à des colons israéliens lorsqu'il a disparu. Selon des journalistes palestiniens, le corps aurait été trouvé *« mutilé ».* — (AFP.)

● *Le conflit budgétaire européen.* — Le conseil des ministres des Dix a décidé de porter devant la Cour de justice européenne de Luxembourg le conflit qui l'oppose au Parlement de Strasbourg à propos du projet de budget communautaire pour 1986 (*le Monde* des 14 et 20 décembre). Il considère, en effet, le budget voté par le Parlement comme trop élevé et illégal. Le vote du conseil des ministres a été acquis par 7 voix (France, RFA, Royaume-Uni, Belgique, Danemark, Luxembourg et Pays-Bas) contre 3 voix (Italie, Irlande et Grèce).

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1985 a été tiré à 470870 exemplaires

● *Relèvement des retraites des cadres.* — Le conseil d'administration de l'Association générale des institutions de retraites des cadres (AGIRC) a décidé, le vendredi 13 décembre, de porter la valeur du « point » (les retraites sont calculées *en points* dont le nombre dépend du salaire et de la durée de cotisation) à 1,867 F au 1[er] janvier 1986 et à 1,885 F au 1[er] juillet, ce qui représentera pour l'année prochaine une augmentation de 3,4 % par rapport à 1985, correspondant à la hausse des prix prévue.

● *Accord des Douze sur les quotas de pêche pour 1986.* — Les douze pays de la CEE élargie se sont mis d'accord, dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 décembre à Bruxelles, sur les quantités de poissons à pêcher en 1986 dans les eaux communautaires, après de laborieuses négociations. Les ministres de la pêche ont fixé pour la première *fois des quotas pour l'Espagne* et le Portugal, dont l'entrée dans le Marché commun sera effective le 1[er] janvier 1986. Les discussions *ont été* rendues ardues par la baisse du total des poissons qui pourront être capturés (sauf pour le hareng) *en raison* de la diminution des stocks. — *(AFP.)*

● *Les actionnaires de l'Agence centrale de presse (ACP)* ont approuvé, jeudi 19 décembre, lors d'une assemblée générale extraordinaire, une nouvelle augmentation de capital l'associant à l'AGEFI, éditrice du quotidien *la Tribune de l'économie. Un protocole d'intentions* en ce sens avait été signé le 7 novembre dernier (*le Monde* daté 10-11 novembre).

Le montant de cette augmentation, qui s'élève à 1,04 million de francs et porte désormais le capital de l'ACP à 6 252 000 F, est réservé à la Société d'édition économique, financière et politique (SEFEP), principale actionnaire de l'AGEFI. La SEFEP acquiert ainsi 20,28 % du montant total du nouveau capital de l'ACP. MM. Bruno Bertez et François Reingold, respectivement PDG et directeur général adjoint du groupe AGEFI-*Tribune de l'économie-Vie française,* ont été cooptés comme administrateurs.

Le nouveau capital de l'ACP se répartit ainsi : presse écrite, 62,7 % (dont la SEFEP 20,28 %) ; RTL, 14,4 % ; RMC, 14,4 % ; Caisse des dépôts et consignations, 8,3 %.

A C D E F G H